

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1878-11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

1878.

N° 7.

N° 14.


**BULLETIN MENSUEL**

DES

**POSTES ET TÉLÉGRAPHES.**

NOVEMBRE 1878.

## SOMMAIRE.

	Pages.
INSTRUCTION n° 36. Suppression de l'état statistique n° 62 du service rural.....	378

## NOTIFICATIONS DIVERSES.

NOMINATIONS dans les emplois supérieurs.....	378
NOMINATIONS dans la Légion d'honneur.....	381
ADDITIONS à l'état général des franchises télégraphiques.....	381
DÉPÔT des télégrammes dans les bureaux de poste simples avant l'heure de l'ouverture du service télégraphique.....	381
CRÉATION d'un nouveau service de bureau ambulante.....	381
CONCESSION d'établissements de facteurs-boitiers municipaux.....	382
TRANSLATION dans la commune de Varennes (Loiret) de la recette de Changy-les-Bois.....	382
CHANGEMENT dans la dénomination d'un bureau de poste.....	382
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	383
ANNOTATIONS à transcrire au Dictionnaire des postes.....	384
CORRECTIONS au Bulletin mensuel n° 5.....	385
AVIS d'émission de mandats pour l'Autriche-Hongrie.....	385
NOMENCLATURE des bureaux de poste belges.....	385
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	386
ERRATUM au Bulletin mensuel n° 6.....	387
RELATIONS avec Constantinople.....	387
RELEVÉ des mandats de poste réclamés.....	388
JURISPRUDENCE des cours et tribunaux.....	396
BÂTIMENTS en parlance.....	397
STATISTIQUE des contraventions (mois de septembre).....	399
CONCESSION de franchises.....	402
FAITS divers.....	406

EXPLOITATION  
POSTALE.1<sup>re</sup> DIVISION.Bureau  
de  
l'organisation  
du  
service local.

## INSTRUCTION N° 36.

L'état statistique n° 62 du service rural établi chaque mois par les receveurs et facteurs boîtiers, conformément aux dispositions de l'article 1144 de l'Instruction générale, sera supprimé à partir de la réception du présent bulletin mensuel.

Cette suppression entraîne celle des tableaux et registres récapitulatifs n° 62 *bis* tenus par les mêmes agents et par les directeurs départementaux.

Il y a lieu, en conséquence, d'apporter dans le texte de l'Instruction générale les modifications suivantes :

Article 1144, à biffer en entier ;

Article 1567, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes, remplacer les mots : « rapproche ces documents de l'état statistique n° 62, et procède aux opérations suivantes : 1<sup>o</sup> Examen », par les mots : « procède à l'examen » ; biffer les lignes 9 à 14 ;

Article 1568, 1<sup>er</sup> alinéa, lignes 3 et 4, biffer les mots : « les erreurs reconnues sur l'état n° 62 sont rectifiées à l'encre rouge » ; biffer la fin de l'alinéa depuis et y compris les mots : « avec invitation de rectifier » ; 3<sup>e</sup> alinéa, à biffer en entier.

*Le Sous-Secrétaire d'État des Finances,*

AD. COCHERY.

## NOTIFICATIONS DIVERSES.

## PERSONNEL.

## NOMINATIONS DANS LES EMPLOIS SUPÉRIEURS.

Ont été nommés, par arrêtés du Sous-Secrétaire d'État des finances :

1<sup>o</sup> En date du 19 octobre 1878 :

Receveur au bureau de Paris n° 24, M. Ballaguy, receveur au bureau de Paris n° 10, en remplacement de M. Conty, retraité ;

2<sup>o</sup> En date du 31 août 1878 :

Chef de section à la recette principale de la Seine, M. Stoullig, sous-

chef de bureau à la division de la statistique, bureau des réclamations, en remplacement de M. Durandau, retraité;

3<sup>o</sup> En date du 17 octobre 1878 :

Receveur des postes et télégraphes à Épernay (Marne), M. Bouquillard, receveur des télégraphes dans la même résidence, en remplacement de M. Héral, retraité;

4<sup>o</sup> En date du 28 octobre 1878 :

Receveur de bureau composé à Senlis (Oise), M. Lohéac, receveur principal à Alençon (Orne), en remplacement de M. Chrétien, retraité;

Receveur principal à Alençon (Orne), M. Rocher, receveur-adjoint à Coutances (Manche), en remplacement de M. Lohéac;

Receveur de bureau composé à Saint-Denis-sur-Seine, M. Nogier de Solignac, receveur à Sens (Yonne), en remplacement de M. Ginter, sorti de fonctions;

Receveur des postes et télégraphes à Sens (Yonne), M. Delmas, receveur des télégraphes dans la même résidence, en remplacement de M. Nogier de Solignac;

Receveur de bureau composé à Bordeaux-la-Bastide (Gironde), M. Denjean, receveur à Libourne (Gironde), en remplacement de M. Mounes, retraité;

Receveur des postes et télégraphes à Libourne (Gironde), M. Cadars, receveur-adjoint dans la même résidence, en remplacement de M. Denjean;

Receveur principal des postes et télégraphes à Arras (Pas-de-Calais), M. Brassart, receveur des postes et télégraphes à Calais (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Weyll, retraité;

Receveur des postes et télégraphes à Calais (Pas-de-Calais), M. de Foucault, receveur-adjoint dans la même résidence, en remplacement de M. Brassart;

Receveur principal des postes et télégraphes à Orléans (Loiret), M. Fischer, receveur principal adjoint à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. Vignes, retraité;

Receveur principal des postes et télégraphes à Annecy (Haute-Savoie), M. Charnaud, receveur principal adjoint dans la même résidence, en remplacement de M. Dorey, qui recevra une autre destination;

Receveur de bureau composé des postes et télégraphes à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), M. Duguey, receveur de bureau composé des postes et télégraphes à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. De-claude;

Receveur des postes et télégraphes à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine),

M. Declaude, receveur des postes et télégraphes à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Duguey ;

Receveur des postes et télégraphes à Hazebrouck (Nord), M. Dehorter, receveur des télégraphes dans la même résidence, en remplacement de M. Piettre, retraité ;

5° En date du 9 novembre 1878 :

Directeur des postes et télégraphes à Dijon (Côte-d'Or), M. Berthot, directeur des postes et télégraphes à Auxerre (Yonne), en remplacement de M. Bérault ;

Directeur des postes et télégraphes à Auxerre (Yonne), M. Bérault, directeur des postes et télégraphes à Dijon (Côte-d'Or), en remplacement de M. Berthot.

Ont été attachés, par arrêtés du Sous-Secrétaire d'État ;

1° En date du 16 octobre 1878 :

Au service technique du Nord et du Pas-de-Calais, à Lille, M. Amiot, inspecteur-ingénieur des télégraphes, à Brest ;

Au service technique du Finistère, concurremment avec celui du Morbihan, à Lorient, M. de Lignac, inspecteur-ingénieur des télégraphes, même résidence ;

A la direction du service technique de la 4° région, au Mans, en sa qualité actuelle, M. Guérin, inspecteur-ingénieur des télégraphes à la Rochelle, en remplacement de M. Cherbonnel, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

A Bordeaux, en qualité d'inspecteur-ingénieur adjoint au directeur-ingénieur de la 18° région, M. Dupuy de Grandpré, inspecteur de l'exploitation à la Rochelle ;

A Lyon, en qualité d'adjoint au directeur des 13° et 14° régions, M. Gaultier, inspecteur-ingénieur des télégraphes à Ajaccio ;

A Rouen, en qualité d'adjoint au directeur-ingénieur de la 3° région, M. Wunschendorff, inspecteur-ingénieur des télégraphes à Toulon ;

A Ajaccio, et chargé provisoirement du service technique en qualité de contrôleur des lignes, M. Drago, sous-inspecteur de l'exploitation, à la même résidence ;

2° En date du 22 octobre 1878 :

A la direction départementale des Landes, à Mont-de-Marsan, en qualité d'inspecteur de l'exploitation, M. Leclerc, inspecteur-adjoint au chef du service télégraphique de la Cochinchine.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR.

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, par décret du Président de la République, en date du 20 octobre 1878 :

M. Bontemps (Charles), inspecteur des télégraphes. A organisé le service télégraphique à l'Exposition ;

M. Baudot, employé des télégraphes, grande médaille.

AVIS.

EXPLOITATION  
TÉLÉGRA-  
PHIQUE.

L'état général des franchises télégraphiques annexé à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1875 doit être complété ainsi qu'il suit (page 41) :

Les ingénieurs des mines avec les gardes-mines et réciproquement.....

Franchise limitée à la correspondance relative aux accidents qui peuvent survenir dans l'étendue de leur circonscription.

EXPLOITATION  
TÉLÉGRA-  
PHIQUE.

Les receveurs des bureaux de poste simples chargés d'un service télégraphique sont invités à accepter, dès l'ouverture de leur bureau au service postal, les dépêches qui leur seraient présentées au guichet, sauf à ne les transmettre qu'à l'heure où commence normalement le service télégraphique.

Ils doivent, dans ce cas, prévenir l'expéditeur que la transmission ne peut avoir lieu immédiatement, et lui faire signer ou parapher sur l'original de la dépêche une mention indiquant que cet avis lui a été donné.

CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE DE BUREAU AMBULANT.

EXPLOITATION  
POSTALE.

1<sup>re</sup> DIVISION.

Correspon-  
dances  
intérieures.

A dater du 16 novembre courant, il a été créé un nouveau service de bureau ambulant qui est désigné sous la dénomination de Mâcon à Marseille.

Ce nouveau bureau ambulant, qui fonctionne dans le trajet de Chagny à Marseille au moyen des trains 25 et 4, comporte quatre brigades désignées par les lettres A, B, C et D.

EXPLOITATION  
POSTALE.

1<sup>re</sup> DIVISION.

2<sup>e</sup> BUREAU.

Organisation  
du  
service local.

CONCESSION D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEURS-BOÏTIERS HORS CADRES, DES  
MUNICIPALITÉS, EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION ORGANIQUE DE M. LE  
MINISTRE DES FINANCES DU 3 MARS 1877.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des établissements de facteurs-boîtiers municipaux sont concédés.	DATE DES DÉCISIONS autorisant les concessions.	NUMÉROS D'ORDRE que porteront les timbres et cachets à l'usage des établissements de facteurs-boîtiers municipaux.
Seine-et-Oise.....	S <sup>t</sup> -Remy-lès-Chevreuse..	25 octobre 1878.....	6642
Hérault .....	Ceilhes-et-Rocozels.....	2 <sup>e</sup> novembre 1878....	6643
	Vic-les-Étangs.....	8 <i>idem</i> .....	6644

TRANSLATION DANS LA COMMUNE DE VARENNES (LOIRET) DE LA RECETTE  
SIMPLE DE 4<sup>e</sup> CLASSE EXISTANT À CHANGY-LES-BOIS (MÊME DÉPARTEMENT).

En vertu d'une décision du 11 octobre 1878, la recette simple de  
4<sup>e</sup> classe établie à Changy-les-Bois (Loiret) est transférée dans la com-  
mune de Varennes (même département).

CHANGEMENT DANS LA DÉNOMINATION D'UN BUREAU DE POSTE.

(Décision du 29 octobre 1878.)

DÉPARTEMENT.	DÉNOMINATION	
	PRÉCÉDENTE.	ACTUELLE.
Indre-et-Loire.....	Joué-de-Touraine.....	Joué-lès-Tours.



## CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DES BUREAUX DE POSTE.

(Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.)

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription des bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des Postes.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVAIENT.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT actuellement.
Allier .....	Chavenon.....	Villefranche-d'Allier..	Chavenon (3).
Corse.....	Ghisonaccia.....	Prunelli-di-Fiumorbo.	Ghisonaccia (2).
Eure.....	Valletot.....	Routot.....	Bourneville.
Eure-et-Loir.....	Clévilliers-le-Moutiers... Challet.....	Chartres.....	Clévilliers-le-Moutiers (1).
Hérault.....	Laurens.....	Saint-Geniès-le-Bas..	Laurens (1).
Isère.....	Villard-Saint-Christophe.	La Mure-d'Isère.....	Laffrey.
Marne.....	Cadran (Le) (maisons forestières), commune de Serriers.....	Rilly-la-Montagne...	Ay-Champagne. (Exceptionnellement.)
Savoie (Haute-)...	Menthonnex-sous-Cler- mont..... Bonneguette..... Crempigny..... Versonnex.....	Seyssel (Ain)..... Rumilly.....	Menthonnex-sous-Cler- mont.

(1) Bureau de nouvelle création.

(2) Établissement de facteur-boîtier municipal.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE  
DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS A OPÉRER.
166	3	Boulay-d'Achères (Le), <i>biffer</i> c <sup>nc</sup> Châteauneuf-en-Thymerais et y <i>substituer</i> c <sup>nc</sup> Clévilliers-le-Moutiers.
198	2	Briculles-sur-Bar, Ardennes, <i>biffer</i> 136 <sup>b</sup> et y <i>substituer</i> 521 <sup>b</sup> .
265	1	Chaises (Les), Eure-et-Loir, <i>biffer</i> c <sup>nc</sup> Châteauneuf-en-Thymerais et y <i>substituer</i> c <sup>nc</sup> Clévilliers-le-Moutiers.
319	1	Chavenon, <i>biffer</i> Villefranche-d'Allier et y <i>substituer</i> ☒ F. B. mun.
440	2	Dom-le-Mesnil, <i>biffer</i> Fize et y <i>substituer</i> Flize.
568	2	Ghisonaccia, <i>biffer</i> Prunelli-di-Fiumorbo et y <i>substituer</i> ☒ F. B. mun.
672	1	<i>Biffer</i> Joué-de-Touraine ou Joué-lès-Tours et y <i>substituer</i> Joué-lès-Tours.
733	1	Liéville, Eure-et-Loir, <i>biffer</i> c <sup>nc</sup> Châteauneuf-en-Thymerais et y <i>substituer</i> c <sup>nc</sup> Challet.
784	2	Entre Marambeau et Marancennes <i>intercaler</i> Marambert, Loir-et-Cher, 75 <sup>b</sup> (ch <sup>au</sup> ), c <sup>nc</sup> Saint-Viâtre.
1242	3	Saint-Félix, Haute-Savoie, <i>biffer</i> c <sup>nc</sup> Alby et y <i>substituer</i> c <sup>nc</sup> Alby.
1440	3	Entre Villars, Charente, et Villars, Côte-d'Or, <i>intercaler</i> Villars, Côte-d'Or, c <sup>nc</sup> Courcelles-Fremoy, — <i>Exc.</i> : Semur-en-Auxois
1450	2	Viliemotier, Ain, <i>biffer</i> arr <sup>t</sup> Bourges et y <i>substituer</i> arr <sup>t</sup> Bourg.

CORRECTIONS AU BULLETIN MENSUEL N° 5.

Page 267, 1<sup>er</sup> tableau, dernière ligne, biffer la date « 3 septembre 1878 » et y substituer « 13 septembre 1878 »; remplacer le n° « 640 » par le n° « 6640 ».

Même page, 2<sup>e</sup> tableau, remplacer la date « 12 août 1877 » par « 12 août 1878 ».

Même page, 3<sup>e</sup> tableau, biffer les indications de la 3<sup>e</sup> colonne et y substituer : en face de la première accolade : « Constantine », en face de la deuxième accolade : « Oran ».

Page 269, biffer les indications de la première colonne depuis et y compris 496, et y substituer, en face de chaque article : 474 — 496 — 769 — 882 — 885 — 982 — 1007 — 1100 — 1156 — 1175 — 1194.

Même page, 10<sup>e</sup> ligne, remplacer les mots : « biffer Servièrre (la) » par ceux-ci : « biffer Perrière (la) ».

AVIS D'ÉMISSION DE MANDATS POUR L'AUTRICHE-HONGRIE.

EXPLOITATION  
POSTALE.  
—  
1<sup>re</sup> DIVISION.  
—  
1<sup>er</sup> BUREAU.  
—  
Correspon-  
dances  
étrangères.

Le bureau autrichien de Feldkirch, avec lequel correspond le bureau ambulant de Paris à Belfort, venant d'être désigné pour opérer la conversion de la monnaie française en monnaie autrichienne, les avis d'émission de mandats pour l'Autriche-Hongrie, expédiés sous enveloppe n° 55, pourront dorénavant être dirigés sur le bureau ambulant français précité.

Il y a lieu, en conséquence, d'ajouter, à la main, Paris à Belfort après Paris à Avricourt, dans le 4<sup>e</sup> alinéa de la notification relative aux avis d'émission de mandats pour l'Autriche-Hongrie, insérée aux pages 315 et 316 du Bulletin mensuel n° 6.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BELGES.

EXPLOITATION  
POSTALE.  
—  
1<sup>re</sup> DIVISION.  
—  
1<sup>er</sup> BUREAU.  
—  
Correspon-  
dances  
étrangères.

L'Office des postes de Belgique vient d'établir à :

Dampremy.....	Hainaut.
Oedelem.....	Flandre occidentale.
Hoboken.....	Anvers.

des bureaux de poste qui sont admis au paiement des mandats internationaux.

Les agents sont invités à inscrire les noms de ces bureaux, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature des bureaux belges annexée au Tarif général n° 1185.

En outre, l'astérisque (\*) qui se trouve devant le mot Waerschot devra être supprimé, ce bureau n'étant plus admis désormais à émettre des mandats internationaux.

EXPLOITATION  
POSTALE.

2<sup>e</sup> DIVISION.

1<sup>er</sup> BUREAU.

Correspon-  
dances  
étrangères.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux (annexe du Tarif général n° 1185).

CRÉATION DE BUREAUX.

*Londres.*

Alpine Road, Rotherhite.	S. E.
Silvertown.	E.

*Angleterre.*

Gosforth.	Newcastle on Tync.	Northumberland.
Newfoundland street.	Bristol.	Gloucestershire.
R. O.		
Northgate. R. O.	Canterbury.	Kent.
S <sup>t</sup> -George's. R. O.	Canterbury.	Kent.
S <sup>t</sup> -John's.	Woking station.	Surrey.
South Ferndale.	Pontypriidd.	Glamorganshire.
Wardington.	Banbury.	Oxfordshire.

MODIFICATIONS.

*Londres.*

Anciennes dénominations.	Nouvelles dénominations.
Holborn Viaduct, etc., E. C.	Hatton Garden, E. C.
Lisson Grove, N. W.	Lisson Grove n° 29, N. W.

*Angleterre.*

Après le mot « Wickwar », remplacer « Wootton under Edge » (dans la 2<sup>e</sup> colonne) par « Charfield R. S. O. »

Après le mot « Haverhill », remplacer, dans la 2<sup>e</sup> colonne, « Newmarket, Cam. » par un astérisque (\*).

*Irlande.*

Après le mot « Ardará, » remplacer, dans la 2<sup>e</sup> colonne, « Stranorlar » par « Donegal ».

SUPPRESSIONS.

*Angleterre.*

Market Place,	Barnet.	Herefordshire.
New Barnet, R. O.		
Bulman's village.	Newcastle on Tync.	Northumberland.

## ERRATUM AU BULLETIN MENSUEL.

Bulletin n° 6, page 322 (Nomenclature des bureaux néerlandais), au lieu de « Ymnisen » lire « Ymuiden ».

## RELATIONS AVEC CONSTANTINOPLÉ.

EXPLOITATION  
POSTALE.2<sup>e</sup> DIVISION.1<sup>er</sup> BUREAU.Correspon-  
dances  
étrangères.

L'Administration vient d'être informée que la voie de Varna est de nouveau ouverte à la transmission des correspondances de ou pour Constantinople.

Par suite, la marche des courriers qui relient Constantinople à la France se trouve actuellement réglée comme suit :

BUREAUX EXPÉDITEURS et destinataires.	VOIE D'ODESSA.	VOIE DE VARNA OU DE GALATZ.	VOIE DE BRINDISI.	VOIE DE MARSILLE.
1 <sup>o</sup> EXPÉDITION DE FRANCE.				
De Paris.....	Mardi et jeudi, 7 <sup>h</sup> 50 soir.	Lundi et vendredi, 7 <sup>h</sup> 50 soir.	Lundi et vendredi, 8 <sup>h</sup> soir.	Vendredi 5 <sup>h</sup> soir.
De Brindisi.....	"	"	Mercredi et dimanche, minuit.	"
De Marseille.....	"	"	"	Samedi soir.
De Vienne.....	Jedi et dimanche ma- tin.	Mercredi et diman- che.	"	"
A Constantinople...	Lundi et jeudi matin.	Dimanche et jeudi, dans l'après-midi.	Dimanche 4 <sup>h</sup> soir, et vendredi 6 h. mat.	Samedi 3 <sup>h</sup> matin ou midi.
2 <sup>o</sup> EXPÉDITION DE CONSTANTINOPLÉ.				
De Constantinople...	Lundi, mardi et jeudi.	Mardi, vendredi et samedi.	Mercredi 5 <sup>h</sup> soir, ou vendredi 3 <sup>h</sup> soir.	Mercredi 4 <sup>h</sup> soir.
A Brindisi.....	"	"	Dimanche et mercredi.	"
A Marseille.....	"	"	"	Mercredi.
De Vienne.....	Vendredi, samedi et lundi.	Samedi, mardi et mercredi.	"	"
A Paris.....	Dimanche, lundi et mercredi.	Lundi, jeudi et vendredi.	Mardi et jeudi.	Jedi 5 <sup>h</sup> ou 6 <sup>h</sup> soir.

Jusqu'à nouvel ordre, les correspondances pour Constantinople, sans autre indication de voie, continueront à être acheminées par le Mont-Cenis et Brindisi. Les voies de Marseille, d'Odessa, de Varna ou de Galatz ne seront utilisées, à l'expédition de France, que sur la demande des envoyeurs.

Les agents devront s'inspirer des renseignements qui précèdent pour répondre aux demandes de renseignements du public.

DIVISION  
de la  
COMPTABILITÉ.

Bureau  
des articles  
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés.

Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs. A défaut de justifications suffisantes, le paiement du mandat serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N <sup>o</sup> DU MANDAT.	NOM de l'EMPLOYÉ.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
26 oct. 1878	Puget-Théniers...	26 sept...	218	M. Thomel...	MM. Thomel.....	Anuecy.....	10 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
Idem.....	Marseille.....	10 octobre.	248	M <sup>me</sup> Gatto.....	Gatto.....	Béziers.....	5 00
Idem.....	Tulle.....	2 octobre.	139	M. Trécard...	Bardit.....	Limoges.....	20 00
Idem.....	Idem.....	12 octobre	351	M <sup>lle</sup> Vicaire.....	Vicaire.....	Auch.....	5 00
Idem.....	Maiche.....	29 sept...	208	MM. Galli (Louis)	Penardi (Jean)	Besançon.....	20 00
Idem.....	Mirabel.....	3 octobre.	31	Pamin.....	Journal <i>la République française.</i>	Paris.....	16 00
Idem.....	Épernay.....	20 sept...	123	Morin.....	MM. Morin.....	Alençon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	124	"	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	B. est.....	14 octobre	95	Arrandel..	M <sup>me</sup> Olivier.....	Quimper.....	15 00
Idem.....	Bordeaux.....	17 octobre	"	Barnel.....	MM. Leblond.....	Paris.....	20 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-de-Jouhet	14 sept...	99	Maréchal..	Maréchal.....	Châteauroux...	10 00
Idem.....	Côte-Saint-André.	10 octobre	"	Allibert..	Belavoine....	Paris.....	81 60
Idem.....	Morestel.....	9 sept....	252	Perret....	Perret.....	Grenoble.....	10 00
Idem.....	S <sup>t</sup> Jean-de-Bourmay	15 octobre	50	Bouvier...	Bouvier.....	Aix.....	15 00
Idem.....	Calais.....	18 octobre	35	Vanbove..	Vanbove.....	Hazebrouck..	40 00
Idem.....	Bapaume.....	17 sept...	195	d'Arzac....	d'Arzac.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Fruges.....	28 sept...	74	Durasuel..	Moreau.....	Poitiers.....	7 00
Idem.....	Le Mans.....	17 octobre	438	Champion..	le Secrétaire de la faculté.	Idem.....	82 00
Idem.....	Le Havre.....	2 octobre.	378	Tambourel.	M <sup>me</sup> Jam.....	Bordeaux.....	60 00
Idem.....	Versailles.....	11 octobre	419	M <sup>me</sup> Anger....	MM. Pisonnat....	Paris.....	50 00
Idem.....	Idem.....	10 octobre	183	M. S <sup>t</sup> -Martin.	Le Vidal.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Chatou.....	2 octobre.	216	M <sup>lle</sup> Guyon...	Guyon.....	Chambéry.....	50 00
Idem.....	Picquigny.....	7 sept....	142	M <sup>me</sup> d'Hormoy..	Le Magasin du Louvre.	Paris.....	7 25
Idem.....	Laval.....	28 sept...	3	M. Lemoine..	M <sup>me</sup> Sour-Lévêque.	Baugé.....	50 00
Idem.....	Bar-le-Duc.....	16 sept...	"	M <sup>me</sup> Leconte..	MM. Gérardy.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Hazebrouck.....	29 sept...	"	M. Lachèvre..	Lachèvre.....	Idem.....	148 00
Idem.....	Reims.....	11 octobre	"	M <sup>me</sup> Boutroux..	Germain.....	Châl <sup>ens</sup> -s.-Ma <sup>rn</sup>	25 00
Idem.....	Mouy.....	4 octobre.	132	MM. Morisaut..	Ragon.....	Paris.....	17 35
Idem.....	Paris, bureau n <sup>o</sup> 14	14 octobre	97	Vertu.....	Vertu, soldat.	Toulon.....	15 00
Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	5 sept....	426	Bouillon..	Bergoltez...	Soissons.....	50 00
28 octobre.	Le Veudre.....	12 octobre	278	Bissonnier.	le Préfet.....	Moulins.....	1 80
Idem.....	Isigny.....	16 sept...	250	Le Petit...	Firmin-Didot.	Paris.....	7 00
Idem.....	Pontaneveux.....	24 sept...	55	Chernay...	Charuay.....	Troyes.....	6 00
Idem.....	Marquise.....	9 sept....	13	Leclercq...	Leclercq.....	Besançon.....	10 00
Idem.....	Melun.....	1 <sup>er</sup> octobre	257	Moracchini.	M <sup>me</sup> Moracchini...	Prunelli.....	60 60
Idem.....	Fontainebleau....	24 sept...	325	Jeandel...	M. le Greffier du tribunal civil.	Dispe.....	4 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
28 octobre 1878.	Saacy.....	9 octobre 1878.	2	MM. Hue.....	MM. Delanoë.....	Paris.....	5 <sup>f</sup> 00
Idem.....	Palaiseau.....	15 octobre.	200	Bruneau...	Bruneau.....	Senlis.....	10 00
Idem.....	Poissy.....	13 octobre.	"	Gardette..	Jeambart.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Oisseau.....	5 sept....	117	Manceau..	Manceau.....	Gallardon....	10 00
Idem.....	Gondrecourt.....	24 sept....	25	Paturet...	Paturet.....	Verdun.....	20 00
Idem.....	Cercy-la-Tour....	30 août....	253	Dumont...	Dumont.....	Nevers.....	20 00
Idem.....	Neuilly-en-Thelle.	23 août....	235	S <sup>te</sup> Pantographie	Godefroy.....	Prétot.....	87 22
Idem.....	Saint-Germain-de-la-Coudre.	23 sept....	253	MM. Ligot.....	Ligot.....	Soissons.....	2 00
Idem.....	Nantes.....	19 oct.-bre.	"	Marchand..	M <sup>me</sup> Horrie.....	Paris.....	65 40
Idem.....	Saint-Mihiel.....	20 octobre.	"	M <sup>me</sup> Paguy... .	MM. Paguy.....	Idem.....	70 00
Idem.....	Anlezy.....	12 octobre.	68	M. le Curé Deville	Tarbé.....	Idem.....	16 00
Idem.....	Compiègne.....	15 octobre.	272	MM. Soiély... .	Soiély.....	Belleville....	25 00
Idem.....	Paris, bureau n° 4.	23 octobre.	60	Sicard.....	M <sup>me</sup> Sicard.....	Marseille.....	60 00
Idem.....	----- n° 8.	9 octobre.	44	M <sup>me</sup> Guille... .	MM. le Maire....	Châlons-s-Marne	3 00
Idem.....	----- n° 14	Idem.....	202	M. Degay.....	Degay.....	Havre.....	20 00
Idem.....	----- n° 26	18 octobre.	8	Barnich... .	M <sup>me</sup> Barnich.....	Lyon.....	5 00
Idem.....	Choisy-le-Roi.....	15 octobre.	45	M <sup>me</sup> Michy... .	M. Godefroy....	Paris.....	14 50
Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine.	17 octobre.	113	M. Chapron... .	M <sup>me</sup> Chapron....	Idem.....	10 00
Idem.....	Draguignan.....	30 sept....	55	M <sup>me</sup> Olivier... .	M. Olivier, soldat.	Antibes.....	20 00
Idem.....	Toulon-sur-Mer... .	11 octobre.	176	MM. Bertranda.	M <sup>me</sup> Bertranda... .	Cannes.....	10 00
Idem.....	La Châtaigneraie..	6 octobre.	23	Boutet... .	M. Boutet, soldat..	Havre.....	15 00
Idem.....	Châtellerault.....	5 octobre.	198	de Gimbral..	M <sup>me</sup> Laperrine... .	Paris.....	30 00
Idem.....	Arc-et-Senans....	3 octobre..	"	Vuiliemot..	MM. Vuiliemot, soldat.	Gray.....	5 00
Idem.....	Taulignan.....	1 <sup>er</sup> octobre	66	Barbançon..	Barbançon... .	Langres.....	10 00
Idem.....	Lévigac.....	7 août....	31	Bordes... .	Bordes, soldat.	Sathonay.....	8 00
Idem.....	Bordeaux.....	7 octobre..	129	Delmas... .	Firmin-Didot..	Paris.....	14 00
Idem.....	Langon.....	4 octobre.	127	Mauriac... .	Mauriac.....	Toulouse.....	10 00
Idem.....	Saint-Malo.....	24 sept....	66	A. Level... .	Journal le Capitaliste et du Rentier.	Paris.....	4 50
Idem.....	Tours.....	Octobre..	"	Jamaux... .	M. Soil.....	Idem.....	30 00
Idem.....	Grenoble.....	7 octobre.	79	Cotte-Jourdan.	Journal l'Illustration	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	80	Cotte-Jourdan.	Idem.....	Idem.....	6 50
Idem.....	Sainte-Florine... .	8 octobre.	94	Art. Portois	MM. Arthur Raquin.	Auzan.....	10 00
29 octobre.	Lurey-lévy.....	28 sept....	5	Chaudron..	Robin.....	Saint-Germain.	50 00
Idem.....	Montluçon.....	17 octobre.	206	Dagault... .	Dagault.....	Issoudun.....	114 00
Idem.....	Marseille.....	19 octobre.	195	MM <sup>mes</sup> Fauveau.	Fauveau.....	Toulon.....	25 00
Idem.....	Écourt-S <sup>t</sup> -Quentin.	7 sept....	43	Mathon... .	Barbière, sold.	Arras.....	15 00
Idem.....	Champlitte.....	16 octobre.	274	MM. Roussel... .	Cadeni.....	Paris.....	40 00
Idem.....	Elbeuf.....	10 octobre.	"	Muller... .	Muller.....	Louviers.....	6 50
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	21 octobre.	65	M <sup>me</sup> Gantier... .	Gantier.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Issy-sur-Seine....	28 sept....	37	MM <sup>mes</sup> Rayon..	Rayon, soldat.	Mayenne.....	5 00
Idem.....	Passy 1 <sup>o</sup> .....	24 octobre.	245	Bonœur... .	Bourby.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Villeneuve-s-Yonne	26 sept....	120	Guay... .	le Maire.....	Murat.....	3 00
Idem.....	Blamont.....	27 sept....	224	MM. Piot.....	Piot.....	Chatou.....	10 00
Idem.....	Vigneulles.....	26 sept....	277	Thénot... .	Thénot.....	Verdun.....	10 00
Idem.....	Longueil-S <sup>te</sup> -Marie.	16 sept....	269	M <sup>me</sup> Charpentier	Charpentier..	Lunéville....	10 00
Idem.....	Avranches.....	7 octobre.	306	M. Mahé... .	Taxy.....	Paris.....	21 00
Idem.....	Longwy.....	28 octobre.	46	M <sup>me</sup> Arquin... .	Mathieu Camus	Châlons.....	100 00
Idem.....	Armentières.....	2 octobre.	213	MM. Joye... .	Barlier.....	Bordeaux.....	15 00
Idem.....	Montataire.....	19 octobre.	"	Dury... .	M <sup>me</sup> Sageron.....	Paris.....	54 00
Idem.....	Mitry-Mory.....	22 sept....	401	Gauthier... .	M. Gauthier, soldat.	Tournon.....	5 00
Idem.....	Havre-Port.....	17 octobre.	216	Bodinand..	M <sup>me</sup> Alix.....	Cléder.....	34 00
Idem.....	Poncé.....	8 octobre.	66	Beauchesne	M. Chantrel....	Paris.....	9 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
29 octobre 1878.	Amiens.....	15 octobre 1878.	"	.....	M <sup>me</sup> Janin.....	Paris.....	50 <sup>r</sup> 00 <sup>c</sup>
Idem.....	Bolbec.....	11 octobre.	"	M <sup>me</sup> Massif.....	MM. Massif.....	Cherbourg.....	15 00
Idem.....	Rouen.....	15 octobre.	"	MM. Leloup.....	Dauvens.....	Paris.....	142 00
Idem.....	Bourg-Lastic.....	14 octobre.	"	Chassagne.....	Chamonat.....	Idem.....	59 00
50 octobre	Mentélimar.....	13 octobre.	302	Gouraud.....	Hérivan.....	Sisteron.....	64 85
Idem.....	Ouarville.....	14 octobre.	60	Mény.....	Journal le Petit-Parisien.	Paris.....	9 00
Idem.....	Barran.....	10 sept....	57	Mailhus.....	MM. Paul Mailhus..	Toulouse.....	10 00
Idem.....	Lagon.....	30 sept....	152	Auditeux.....	Coulon.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Olargues.....	25 octobre.	154	Poscot.....	Pascot.....	Carmaux.....	200 00
Idem.....	Châteauroux.....	24 sept....	74	Rivay.....	L'Union musicale..	Paris.....	10 00
Idem.....	Conliège.....	8 octobre.	36	Alis.....	L'Éclaircur financier	Idem.....	2 00
Idem.....	Gondrecourt.....	20 sept....	255	Rolin.....	MM. Rolin.....	6 <sup>e</sup> corps.....	10 00
Idem.....	Idem.....	30 sept....	275	Beurné.....	Rollin.....	Verdun.....	10 00
Idem.....	Oudou.....	7 octobre..	174	Peigné.....	Peigné.....	Tarbes.....	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 16	14 octobre.	36	Franck.....	Marting.....	Lille.....	73 50
Idem.....	..... 35.	11 octobre.	163	M <sup>me</sup> Blotas.....	Blotas.....	Authon-du-Perche.....	10 00
Idem.....	Vaugirard 2°.....	4 octobre.	196	Bourgeois..	Aug.....	Saint-Germain-en-Laye.	10 00
Idem.....	Vermenton.....	1 <sup>er</sup> octobre	170	Spéder.....	Hognon, soldat.	Lunéville.....	6 00
31 octobre	Chauny.....	18 octobre.	"	MM. Dion.....	Desauchy.....	Paris.....	300 00
Idem.....	Arles.....	15 sept....	83	Horin.....	Donniot.....	Lyon.....	5 00
Idem.....	La Roche-Guyon..	29 sept....	297	Hottot.....	Hottot, soldat.	Auxonne.....	10 00
Idem.....	Luxeuil.....	28 sept....	220	M <sup>me</sup> Dosh rties.	M <sup>re</sup> Galliet.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Arlanc.....	9 octobre.	212	MM. Renaudin..	MM. Renaudin.....	Idem.....	6 00
Idem.....	Saint-Cosme.....	1 <sup>er</sup> oct....	193	Mallard... ..	Hallard, sold.	Maison-Alfort..	5 00
Idem.....	St-Laurent-de-Caux	22 octobre.	75	Curé.....	Jeo et C <sup>ie</sup> .....	Dieppe.....	48 65
Idem.....	Amiens.....	15 octobre.	47	Delebuquière	M <sup>me</sup> Janin.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Tulle.....	1 <sup>er</sup> octobre	120	Hôpital... ..	MM. Gaillard.....	Lyon.....	99 25
Idem.....	Vigneulles.....	24 sept....	88	Vadel.....	Vadel.....	6 <sup>e</sup> corps.....	30 00
Idem.....	Lorient.....	26 octobre.	199	Guillon... ..	M <sup>me</sup> Guillon.....	Concarneau... ..	80 00
Idem.....	Bermy.....	28 octobre.	33	Ho hon... ..	MM. Brou.....	Paris.....	25 35
Idem.....	Cormelles.....	13 sept....	"	M <sup>c</sup> Améline... ..	Léopold Améline, soldat.	Mont-Valérien.	25 00
Idem.....	Dreux.....	12 octobre.	276	M <sup>me</sup> Mourot... ..	Mourot.....	Beaune.....	15 00
Idem.....	Bordeaux.....	7 octobre.	262	M. Daniel.....	M. Haas.....	Bordeaux.....	19 55
Idem.....	Idem.....	12 octobre.	427	M <sup>c</sup> Conat.....	La Mode universelle.	Paris.....	4 00
Idem.....	Margaux.....	25 sept....	123	M. de Germain.	M. Servel.....	Idem.....	70 00
Idem.....	Paramé.....	10 octobre.	230	M <sup>c</sup> Buisson... ..	M <sup>c</sup> Doné.....	Saint-Pierre-de-Plesguen.	25 00
2 nov....	Hirson.....	17 sept....	41	M <sup>me</sup> Laby.....	MM. Laby.....	Lille.....	10 00
Idem.....	Reillanne.....	29 sept....	12	MM. Martel... ..	Martel.....	Albi.....	15 00
Idem.....	Caen.....	14 sept....	137	Duport... ..	Leipry.....	Elbeuf.....	60 00
Idem.....	Lyon-Guillotière..	10 sept....	245	Bertin... ..	Marion, soldat	Toulon.....	30 00
Idem.....	Versailles.....	9 octobre.	120	Lemesle... ..	Journal des tirages financiers.	Paris.....	3 00
Idem.....	Paris, bureau n° 17	27 octobre.	182	M <sup>me</sup> Mathière... ..	M <sup>me</sup> Letaud.....	La Carnelle... ..	14 40
Idem.....	..... 31.	20 octobre.	101	M <sup>me</sup> Starek... ..	MM. Starek.....	Épinal.....	30 00
Idem.....	Aïn-M'hila.....	6 octobre.	40	MM. Keir-Edda.	Firemin-Didot	Paris.....	12 00
Idem.....	Conches-en-Ouche.	17 octobre.	284	Berthelin... ..	Berthelin, sold.	Belfort.....	5 00
Idem.....	Cléder.....	27 juin... ..	112	Tangny... ..	Tangny, marin.	Brest.....	5 00
Idem.....	Montpellier.....	20 sept....	20	Rouvière... ..	Fuleraud.....	Bayonne.....	10 00
Idem.....	Lons-le-Saulnier..	24 octobre.	"	Jacquier... ..	M <sup>me</sup> Bouillard... ..	Paris.....	20 00
Idem.....	Saint-Amour.....	18 octobre.	425	Laurent... ..	MM. Laurent.....	Lyon.....	12 00
Idem.....	Brissac.....	12 sept....	31	Drouard... ..	Saglais.....	Montbéliard... ..	20 00
Idem.....	Durtal.....	7 octobre.	150	Lamy.....	Lamy.....	Bourges.....	10 00
Idem.....	Barenton.....	13 octobre.	"	Málon.....	Málon.....	Paris.....	20 00



DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
2 novembre 1878.	Châlons.....	24 octobre 1878.	127	MM. Pomnier..	MM. Gertrand....	Paris.....	20 <sup>l</sup> 00 <sup>o</sup>
Idem.....	Vézelize.....	25 octobre.	233	Richet...	Brice.....	Idem.....	35 80.
4 novembre	Guise.....	17 sept....	357	Loiseaux..	Loiseaux....	Saint-Quentin.	15 00
Idem.....	Saint-Quentin....	16 octobre.	191	Savreux..	Violette.....	La Fère.....	50 00
Idem.....	Dives.....	27 octobre.	135	Ghantier..	Quesnot.....	Rouen.....	135 00
Idem.....	La Roche-Derrien.	1 <sup>er</sup> octobre	128	Bervet....	Hervé.....	Paris.....	165 00
Idem.....	Brest.....	2 août....	282	Brindijoux	Leroy, marin.	Cherbourg....	10 99
Idem.....	Levroux.....	16 octobre.	"	Caillet....	Aufort.....	Ajaccio.....	20 00
Idem.....	Saint-Aignan....	17 octobre.	"	Daha.....	Charault....	Bordeaux....	30 00
Idem.....	Montélimar.....	9 octobre.	"	Charbonn <sup>er</sup>	Lemaire.....	Paris.....	70 60
Idem.....	Brest.....	4 octobre.	8	Couedi....	le Greffier du tribunal civil	Châteaulin....	1 50
Idem.....	Arras.....	21 octobre.	105	Objoie...	Parent.....	Paris.....	51 00
Idem.....	La Roche.....	21 sept....	51	Giovanardi	Zivani.....	Annemasse...	6 00
Idem.....	Côteville.....	16 octobre.	95	Recher...	Recher, soldat	Amiens.....	2 00
Idem.....	Idem.....	26 octobre.	99	Idem.....	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	P. main.....	2 novemb.	"	M <sup>lle</sup> Ourbet..	M <sup>me</sup> Hardy.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Ligné.....	15 sept....	86	M. Chevalier.	MM. Dupuis....	Bayonne.....	20 00
Idem.....	Gaudé.....	30 sept....	178	M <sup>me</sup> Talourd..	Talourd.....	Lyon.....	15 00
Idem.....	Laval.....	10 sept....	206	MM. Guays....	Georget.....	Chaisy-le-Roi..	40 00
Idem.....	Plumelec.....	10 août....	96	Roteil....	Roteil.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Duras.....	18 octobre.	101	Megnien..	Megnien.....	Montauban....	5 00
Idem.....	Idem.....	18 octobre.	102	Idem.....	Idem.....	Idem.....	2 00
Idem.....	Saint-Lô.....	24 octobre.	186	Thouroude	Vérité.....	Villers-Bocage.	5 00
Idem.....	Liancourt.....	23 octobre.	170	Bouffet...	Lesse.....	Lille.....	39 36
Idem.....	Plessis-Beleville.	26 octobre.	168	Dellandre.	Cochut.....	Paris.....	6 00
Idem.....	Paris, bureau n° 5	26 octobre	67	Lacroix...	Schelle.....	Idem.....	5 00
Idem.....	----- n° 6	31 octobre.	183	Janiaud..	Janiaud, sold.	Laon.....	25 00
Idem.....	----- n° 7	11 octobre.	139	Henry....	M <sup>me</sup> Guérineau...	Paris.....	2 82
Idem.....	----- n° 11	16 octobre.	449	Le Louvre.	M. Madon.....	Marseille....	70 50
Idem.....	----- n° 17	2 novemb.	179	Kuntz....	M <sup>me</sup> Haux.....	Montmartre..	6 00
Idem.....	----- n° 19	26 octobre.	82	De onme.	MM. Bardy.....	Felletin.....	25 00
Idem.....	----- n° 24	23 octobre.	202	Flexner...	Montagnac...	Montpellier...	85 00
Idem.....	----- n° 26	3 octobre.	262	Carlotti...	Perelli-Martin.	Calcatoggio...	20 00
Idem.....	----- n° 32	19 octobre.	2	Jargat....	Poillot.....	Pouilly-en-Mon- tagne.	72 72
Idem.....	----- n° 34	18 octobre.	"	Ramond..	M <sup>me</sup> Rongier....	Paris.....	65 00
Idem.....	----- n° 36	26 octobre.	253	Seguin...	M <sup>me</sup> Guichard....	Bordeaux....	10 00
Idem.....	Saint-Ouen (Seine)	16 octobre.	411	M <sup>me</sup> Archenoux	MM. Rouant....	Dol-de-Bretagne	12 50
Idem.....	Châtellerault....	24 octobre.	"	Sabourin..	Sabourin....	Paris.....	20 00
Idem.....	Le Dorat.....	18 octobre.	350	Bichou...	Perrin.....	Idem.....	25 00
5 novembre	Gle y.....	28 octobre.	82	MM. Fouque..	Mayer.....	Idem.....	15 00
Idem.....	Nice.....	15 octobre.	123	Mathis...	Toulane....	Le Luc.....	66 85
Idem.....	Pont-d'Ouilly....	14 sept....	140	Bourrienne	Fouché.....	Bordeaux.....	177 00
Idem.....	Blangy-s <sup>t</sup> -Ternoise	24 sept....	138	Douchet..	Douchet, sold.	Sétif.....	3 00
Idem.....	Boulogne-sur-Mer.	28 octobre.	369	Ferreira..	Calzado.....	Paris.....	11 00
Idem.....	Bayonne.....	27 octobre.	295	Brayer...	M <sup>me</sup> Brayer.....	Idem.....	60 00
Idem.....	Fontenay-Trésigny	30 sept....	51	Masson...	M. Masson, soldat	Lunéville....	10 00
Idem.....	Verneuil-sur-Avre	28 octobre.	237	M <sup>lle</sup> Lévêque..	M <sup>lle</sup> L. Lévêque...	Lisieux.....	10 00
Idem.....	Villeneuve.....	14 octobre.	123	MM. Jean....	MM. Jean.....	Paris.....	6 00
Idem.....	Guichen.....	21 octobre.	139	Michel...	Michel.....	Versailles....	39 36
Idem.....	Tours.....	6 octobre.	281	Harcourt..	Harcourt....	Quimper....	25 00
Idem.....	Fondette.....	24 octobre.	135	Chauvigné	Landricux..	Louviers....	6 00
Idem.....	La Possonnière...	8 sept....	284	Cochin...	Cochin.....	Le Mans.....	10 00
Idem.....	Bavay.....	21 sept....	170	Leleux...	Leleux.....	Maubeuge....	10 00
Idem.....	Idem.....	24 sept....	269	Pépour...	Pépour.....	Heuchin.....	20 00
Idem.....	Bersel.....	28 octobre.	82	Liévrard..	de Ligonnès..	Ureel.....	9 70

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mand.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
5 novemb. 1878.	Compiègne.....	20 octobre 1878.	17	MM. Leroy.....	Secrét <sup>re</sup> de l'assoc. amic. des élèves de l'École cent <sup>re</sup> .	Paris.....	5 <sup>00</sup>
Idem.....	Clivet.....	3 nov.....	"	Servatius..	Van de Woerde....	Idem.....	16 00
6 novemb.	Saint-Quentin....	7 octobre.	"	Legrand...	MM. Bry.....	Maubeuge....	30 00
Idem.....	Ébreuil.....	30 sept....	388	Lesueur...	Picard.....	Marguerittes..	146 60
Idem.....	Pont-l'Évêque....	19 octobre.	234	Malbec...	M <sup>lle</sup> Malbec.....	Saignes.....	40 00
Idem.....	Châtillon-s.-Seine.	29 octobre.	252	Lemaître..	MM. Lemaître....	Paris.....	60 00
Idem.....	Ajaccio.....	18 octobre.	"	La Rocca..	Colonna.....	Marseille....	65 40
Idem.....	Angerville-Porehe.	27 octobre.	97	M <sup>me</sup> Vivier....	Vivier.....	Rouen.....	5 00
Idem.....	Fuzans.....	2 octobre.	251	MM. Bôle....	Bôle.....	Langres.....	10 00
Idem.....	Idem.....	2 octobre.	252	Bôle.....	Bôle.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Remoulins.....	6 octobre.	380	Dumon....	Dumon.....	Lyon.....	5 00
Idem.....	Lunel.....	20 octobre.	126	Campel...	Campel.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Amou.....	23 sept....	152	Péducasse..	Péducasse....	Auch.....	10 00
Idem.....	Bracieux.....	20 octobre.	36	d'Assy....	Mehouas.....	Pleurduit....	35 00
Idem.....	Consenvoye.....	11 sept....	97	Émard.....	Émard.....	6 <sup>e</sup> corps....	5 00
Idem.....	Nantes.....	23 octobre.	263	Veuve Bastard.	M <sup>me</sup> Brache.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Mervejols.....	13 octobre.	"	Sœur Thérèse..	MM. Raynal.....	Brives.....	10 00
Idem.....	Idem.....	13 octobre.	"	Sœur Thérèse..	Raynal.....	Idem.....	4 50
Idem.....	Laval.....	19 octobre.	6	MM. Gantier..	Outin.....	Paris.....	15 00
Idem.....	Idem.....	31 octobre.	50	Chaplet...	Chaplet.....	Idem.....	200 00
Idem.....	Nancy.....	27 octobre.	"	M <sup>me</sup> Papillon..	M <sup>me</sup> Tersen.....	Idem.....	19 00
Idem.....	Stenay.....	4 octobre.	"	MM. Loudin...	MM. Loudin.....	Lunéville....	120 00
Idem.....	Fresnes-Nord....	26 octobre.	91	Lavalée....	Beauventre..	Paris.....	20 00
Idem.....	Sars-Poteries....	9 octobre.	163	Heudlin...	Loyer.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Senlis.....	28 octobre.	"	Biétry....	Chompret....	Idem.....	133 00
Idem.....	Paris-Caisse....	15 octobre.	40	Savary....	Savary.....	Vernantes....	45 00
Idem.....	Idem.....	30 octobre.	"	Tournadre et C <sup>ie</sup> .	Leroy.....	Estrées-Saint-Denis.	69 50
Idem.....	Paris n° 9.....	11 octobre.	93	de Gaule..	Bauffel.....	Paris.....	14 00
Idem.....	14.....	31 octobre.	123	M <sup>me</sup> Roux.....	M <sup>me</sup> Roux.....	Neuilley....	4 00
Idem.....	21.....	8 octobre.	238	MM. Pouzergues.	M. Pouzergues...	Agen.....	5 00
Idem.....	25.....	2 nov.....	"	Bossuwé..	M <sup>me</sup> Bossuwé....	Saint-Quentin.	55 00
Idem.....	25.....	2 nov.....	"	Bossuwé..	M <sup>lle</sup> Bossuwé....	Idem.....	20 00
Idem.....	26.....	7 octobre.	447	M <sup>me</sup> Chirat....	M <sup>me</sup> Métayer....	Poitiers.....	40 00
Idem.....	26.....	9 octobre.	161	M <sup>me</sup> Magnier..	M. Letourneau..	Bordeaux....	15 00
Idem.....	Gare d'Ivry....	24 sept....	75	MM. Spir.....	M <sup>me</sup> Spir.....	Marseille....	20 00
Idem.....	Salernes.....	1 <sup>er</sup> octobre.	265	Michel....	MM. Renoux....	Les Mées....	25 00
Idem.....	Saint-Fulgent..	12 sept....	21	Bennet....	Piveteau, soldat.	Belfort.....	5 00
Idem.....	Archer.....	6 octobre.	83	Vuillemain.	Vuillemain, soldat.	Toul.....	10 00
7 novemb.	Origny-S <sup>te</sup> -Benoîte	28 octobre.	"	Pourier...	Mennevret...	Paris.....	12 00
Idem.....	Chevagnes.....	24 sept....	9	Talon.....	Talon.....	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand	25 00
Idem.....	Menton.....	26 octobre.	84	M <sup>me</sup> Maggiore..	Maggiore.....	Nice.....	10 00
Idem.....	Le Pouzin.....	20 octobre.	154	MM. Cru.....	Le Petit Journal...	Paris.....	2 65
Idem.....	Blet.....	24 octobre.	27	Guéault...	MM. Didelot....	Idem.....	15 50
Idem.....	Lyon.....	1 <sup>er</sup> nov....	"	M <sup>me</sup> v <sup>o</sup> Reyre..	Reyre.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Vesoul.....	27 octobre.	79	M <sup>me</sup> Masson....	Masson.....	Idem.....	6 00
Idem.....	Aillevillers....	5 octobre.	281	MM. Bernardin.	Gérard François.	Is-sur-Tille...	170 50
Idem.....	Lugny.....	10 sept....	242	Perrot.....	Perron, soldat.	Saint-Honoré-les-Bains.	20 00
Idem.....	Candebec.....	1 <sup>er</sup> nov....	142	Dormeau...	M <sup>me</sup> Dormeau....	Paris.....	100 00
Idem.....	Houdan.....	4 octobre.	121	Devion...	MM. Perreau....	Idem.....	51 65
Idem.....	Bussièresp-lès-Belmont.	10 octobre.	176	Brenier...	Brenier.....	Lodève.....	15 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
7 novemb. 1878.	Liguères-la-Doucelle.	8 octobre.	1	MM. Vannier...	MM. Beslin.....	Courcé. ....	50 <sup>f</sup> 00 <sup>e</sup>
Idem.....	Idem.....	Idem.....	2	Vannier...	Idem.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	3	Vannier...	Idem.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Nancy.....	11 octobre.	263	Verger....	Silvestre....	Rueil.....	65 00
Idem.....	Cambrai.....	26 octobre.	175	Boulangier.	Cornaille....	Paris.....	20 00
Idem.....	Idem.....	28 octobre.	39	Fournault.	Vuibert.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Angers.....	29 octobre.	"	Urseault....	Juliard.....	Idem.....	30 00
Idem.....	Lorient.....	1 <sup>er</sup> nov....	319	Godefroy...	Godefroy....	Lesneven....	200 00
Idem.....	Douai.....	2 novemb.	177	Demault....	Sandrais....	Paris.....	10 00
Idem.....	Aubusson....	23 octobre.	44	Romonet...	Guillon et C <sup>ie</sup> .	Idem.....	9 46
Idem.....	Payzac.....	26 sept....	44	Parvaux....	Parvaux, sold.	Chartres....	5 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Jean-en-Royans.	3 octobre..	145	Gairaud....	Firmin-Didot.	Paris.....	3 50
Idem.....	Louviers....	27 sept....	148	Allorge....	Boucicaut....	Idem.....	10 00
Idem.....	Douarnenez....	7 octobre..	308	Le Moal....	Le Moal.....	Toulon.....	15 00
Idem.....	Toulouse....	24 sept....	349	Roumequère-Buschetto.	Marty.....	Vinça.....	15 95
Idem.....	Mies.....	31 octobre.	101	Peynau....	Peynau.....	Maisons-Alfort.	60 00
Idem.....	Saint-Benoist....	3 octobre..	345	Cedelle....	Cedelle.....	Lunéville....	10 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Jean-de-Bourmay	8 octobre..	198	Cecillon....	Cecillon....	Limoges....	5 00
Idem.....	Cap-Breton....	17 sept....	142	Dubéarnès.	Dubéarnès, sol.	Soukaras....	10 00
Idem.....	Paris, bur. n° 16.	21 octobre.	70	M <sup>lle</sup> Sonet....	Choisy.....	Paris.....	31 00
Idem.....	— n° 17.	6 octobre..	282	M <sup>mes</sup> Lacoste...	Lacoste.....	Hirson.....	15 00
Idem.....	— n° 17.	26 octobre.	103	Tardy....	M <sup>lle</sup> Dévole....	Saint-Chamand.	40 00
Idem.....	— n° 19.	28 octobre.	191	Seiffert....	M. Babeur....	Rouen.....	130 00
Idem.....	— n° 28.	3 octobre..	44	M. Spir.....	M <sup>me</sup> Spir.....	Marseille....	24 00
Idem.....	Asnières.....	16 sept....	174	M <sup>me</sup> Kollmann.	MM. Tournier, sol.	Lyon.....	10 00
Idem.....	Boulogne-sur-Seine	17 octobre.	186	MM. Antonetti.	Colin.....	Tinchebray....	15 00
Idem.....	Cuq-Toulza....	3 octobre..	174	Roussel....	Roussel, soldat	Nice.....	5 00
Idem.....	Bône.....	10 octobre.	183	Quesnel....	M <sup>mes</sup> Quesnel....	Cherbourg....	40 00
8 novemb,	Philippeville....	28 octobre.	38	Bidon.....	Bidon.....	Constantine...	100 00
Idem.....	Gandelu.....	20 octobre.	134	M <sup>mes</sup> Farey....	MM. Daigny....	Paris.....	10 00
Idem.....	Eyguières....	26 octobre.	175	Bossy....	Savornin....	Aix.....	44 00
Idem.....	Tilly.....	3 octobre..	131	M. Cantrel....	Cantrel.....	Saint-Maixent.	20 00
Idem.....	Avesnes-le-Comte..	2 novemb.	184	M <sup>me</sup> Ploy.....	Boucicaut....	Paris.....	13 90
Idem.....	Aigueperse....	8 octobre..	7	MM. Lasnier...	Henot.....	Châteauneuf...	65 00
Idem.....	Besse-en-Chandesse	23 sept....	150	Chassagne.	Servol.....	Neully.....	150 00
Idem.....	Rouen-Saint-Sever.	1 <sup>er</sup> nov....	203	Cesselin....	Palliard....	Paris.....	45 00
Idem.....	Trilport.....	14 octobre.	165	Lapersonne	Lapersonne, s <sup>t</sup> .	Montbéliard...	20 00
Idem.....	Ponthierry....	16 sept....	100	Delapage....	M <sup>me</sup> Forget....	Chartres....	20 00
Idem.....	Carentan.....	7 octobre..	57	Vasse.....	MM. Vasse....	Paris.....	15 00
Idem.....	Ville-s-la-Montagne	12 octobre.	48	Gauche....	Gauche.....	Bergerac....	20 00
9 nov....	Condé.....	29 octobre.	435	Gastiau....	Jour. le XIX <sup>e</sup> Siècle.	Paris.....	16 00
Idem.....	Montcornet....	5 octobre..	273	Mennier....	MM. Mennier....	Paris.....	120 00
Idem.....	Morteaux....	3 octobre..	78	Lemière....	Lemière.....	Le Creuzot....	30 00
Idem.....	Tulle.....	23 octobre.	300	France....	France.....	Longwy.....	230 00
Idem.....	Issy-l'Évêque....	5 octobre..	46	Turque....	Lesourd....	Paris.....	10 00
Idem.....	Le Havre.....	2 octobre..	"	Tabouret....	Jaime.....	Bordeaux....	60 00
Idem.....	Evreux.....	24 octobre.	157	Robion....	Robion.....	Saint-Mard...	44 00
Idem.....	Toulouse.....	23 octobre.	75	Huert.....	Daniel.....	Paris.....	44 00
Idem.....	Bordeaux-Chartrons	5 octobre..	152	Scherer....	Louis Gilly...	Valence.....	63 70
Idem.....	Castries.....	"	"	Timois....	Navarre....	Nîmes.....	20 00
Idem.....	Paris, bureau n° 5.	7 octobre..	83	M <sup>me</sup> Sabouran..	Sabouran....	Philippeville..	6 00
Idem.....	— n° 11	31 octobre.	389	M. Gavignot..	Frémont....	Marseille....	150 00
Idem.....	— n° 12	11 octobre.	5	M <sup>me</sup> Durand....	Durand, soldat	Vendôme....	5 00
Idem.....	— n° 16	31 octobre.	57	M. Guillemain.	Guillemain...	La Villette....	30 00
Idem.....	— n° 39	1 <sup>er</sup> nov....	415	M <sup>me</sup> Périnet....	Lecomte....	Nantes.....	30 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Ouen-sur-Seine..	6 nov....	43	MM. Kernaouet..	Kernaouet....	Paimpol.....	150 60
Idem.....	Gaillac.....	30 sept....	160	Sabin.....	Le Moniteur vinicole.	Paris.....	13 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
9 nov. 1878	Aléah.	21 octobre.	101	MM. Vallon	MM. de Barres	Paris	200 <sup>f</sup> 90 <sup>c</sup>
Idem	Angers	30 octobre.	122	Urseau	Juliard	Idem	30 00
Idem	Londrecies	17 octobre.	282	Briatte	Dubois	Versailles	10 00
Idem	Seclin	Idem	67	Muteau	Marcy	Belfort	5 00
Idem	Cherbourg	4 nov.	236	Delanas	M <sup>me</sup> Delanas	Saint-Servan	50 00
Idem	Longwy	1 <sup>er</sup> nov.	409	Boucheron	M <sup>me</sup> Boucheron	Paris	10 00
11 nov.	Saint-Quentin	1 <sup>er</sup> octobre.	"	Touttefer	MM. Paris	Idem	15 00
Idem	Saint-Remy-Rollat	27 octobre.	86	M <sup>me</sup> Dujon	Dujon	Idem	50 00
Idem	Caen	26 octobre.	52	M. Hue	Hue	Versailles	12 00
Idem	Bayeux	13 octobre.	167	M <sup>lle</sup> Tillard	Tillard	Paris	5 00
Idem	Thury-Harcourt	10 octobre.	148	M. Lemoine	Domin	Caen	9 50
Idem	Lyon	31 octobre.	"	M <sup>me</sup> Reyre	Reyre	Paris	10 00
Idem	Chaponost	28 octobre.	43	MM. Gudin	Gudin	Idem	40 00
Idem	La Chartre-s.-Loir	24 octobre.	394	Morreau	M <sup>me</sup> Morreau	Tours	10 00
Idem	Pontoise	29 octobre.	134	Moulin	M <sup>me</sup> Desmaris	Paris	6 00
Idem	Rueil	5 nov.	130	Olivier-Neveu	M. Chevrier	Le Havre	40 50
Idem	Saint-Imier	10 sept.	3228		M <sup>me</sup> Neau	Paris	467 00
Idem	Ancerville	26 sept.	161	M. François	M. François	Verdun	10 00
Idem	Lorient	31 octobre.	"	M <sup>me</sup> St-Luce	M <sup>me</sup> Jahan-Desrivaux	Neuilly	200 00
Idem	Valenciennes	28 octobre.	"	MM. Simal	M <sup>me</sup> Augustine	Paris	20 00
Idem	Angers	2 nov.	233	Renaud	M. Perrotel	Idem	20 00
Idem	Reims	Idem	"	Harblin	M <sup>me</sup> Le Cieux	Idem	170 00
12 nov.	Évreux	Idem	12	Bailly			
Idem	Bernay	28 octobre.	33	Vercey	MM. Pihouée	Recey-s.-Orce	25 00
Idem	Chartres	Idem	265	Hochon	Bron	Paris	25 00
Idem	La Bazoches-Gouet	19 octobre.	295	Mit	Journal officiel	Idem	10 00
Idem	Saint-Laurent	12 sept.	152	Blavette	MM. Cornillier	Idem	20 00
Idem	Frontignan	10 octobre.	"	Martin	Martin, soldat	Faramaud	15 00
Idem	Paris, caisse	3 nov.	367	Cros	Ogellies	Limoges	200 00
Idem	n° 4	22 octobre.	213	M <sup>lle</sup> Lerait	M <sup>me</sup> Billoir	La Bazoches-Gouet	45 00
Idem	n° 30	10 octobre.	297	MM. Aguttand	MM. Martinaud, sol.	Philippaville	5 00
Idem	Autueil	7 octobre.	269	Dugonjon	Vogt	Paris	29 50
Idem	Poitiers	21 sept.	269	Saux	Siaux	Givors	140 00
Idem	Ayron	2 sept.	58	Nérison	Nérison, sold.	Loudun	10 00
Idem	Moncontour-de-Poi.	28 octobre.	93	Fièvre	Pièvre, soldat	Gallardon	15 00
Idem	Lussac-les-Églises	23 octobre.	92	M <sup>me</sup> Barret	Barret	Angoulême	10 00
Idem	Sercilhac	19 sept.	75	M <sup>me</sup> Veaux	Bouriaud	Bayonne	20 00
Idem	Bayonne	27 octobre.	295	MM. Devalaix	Devuloix, sold.	Angoulême	30 00
Idem	Le Mans	13 octobre.	318	Brayer	M <sup>me</sup> Brayer	Paris	60 00
Idem	A. Hevillers	15 sept.	145	M <sup>me</sup> Houdebert	M <sup>me</sup> Dérain	Laval	5 00
Idem	Gagny	4 sept.	14	M <sup>me</sup> Cunin	MM. Cunin, soldat	Belfort	10 00
Idem	Étain	24 sept.	148	M. Marie	Marie, soldat	Montmédy	10 00
Idem	Lorient	17 octobre.	57	M <sup>me</sup> Jacquin	Jacquin	6 <sup>e</sup> corps d'armée	2 00
Idem	Méru	3 nov.	184	MM. Boistard	Mercier	Saint-Nazaire	166 00
13 nov.	Charleville	6 nov.	111	Lenoir	Lenoir	Soissons	25 00
Idem	Villenauxe	9 nov.	256	D. guin	M <sup>me</sup> D. guin	Paris	150 00
Idem	Jugon	4 nov.	192	M <sup>me</sup> Salot	M. Salot	Idem	39 00
Idem	Couches-les-Mines	9 sept.	221	MM. Fretnay	M <sup>me</sup> Rouvrais	Broons	4 00
Idem	Gergy	5 sept.	255	Bachelet	MM. Bachelet, sold.	Châtill.-en-Baz.	20 00
Idem	Saint-Cyr	28 octobre.	61	Merlin	Merlin, soldat	Auxonne	10 00
Idem	Elbeuf	Idem	332	Colizet	Denis Lainé	La Bouille	40 00
Idem	Saint-Cyr	7 octobre.	9	Thoumlin	Thoumlin	Paris	100 00
Idem	Nîmes	26 octobre.	238	Dourdan	Dourdan	Belfort	15 00
Idem	Roquemaure	28 octobre.	"	d'Hérat	d'Hérat	Marseille	20 00
Idem	Seissan	25 octobre.	66	Brunel	Veyret	Lyon	46 00
Idem	Léognan	3 octobre.	40	Lacoste	Liesta	Paris	200 00
Idem	Frontignan	11 octobre.	49	Houques	Houques, sold.	Castres	5 00
				Cros	Agellès	Limoges	200 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
13 n. 1878	Liffré.....	15 s. 1878.	58	M <sup>lle</sup> Guedeux...	MM. Marette, soldat.	Vannes.....	5 <sup>r</sup> 00 <sup>c</sup>
Idem.....	Vinay.....	29 octobre.	244	MM. Bouchez...	Bouchez.....	Grenoble.....	210 00
Idem.....	Paris, caisse.....	27 sept....	401	Carpentier.	Gallas.....	Dreux.....	9 00
Idem.....	— n° 1.....	31 octobre.	400	Sanner....	Gavel.....	Chambéry.....	42 25
Idem.....	— n° 4.....	26 octobre.	95	Tinchant..	Petit.....	Mortagne.....	25 60
Idem.....	— n° 18.....	5 novemb..	372	M <sup>mes</sup> Guérin....	Alexandre....	Bretteville-P'Or.	40 00
Idem.....	— n° 33.....	23 octobre.	376	Flatrand..	Clerfeuille... M <sup>lle</sup> Libardin....	Mansle.....	250 00
Idem.....	— n° 36.....	26 sept....	176	MM. Desfrenes..	MM. Mallot.....	Montluçon....	150 00
Idem.....	Clichy-la-Garenne.	7 octobre..	98	Jusseumer.	Escande.....	Paris.....	25 00
Idem.....	Saint-Amans-Sault.	14 octobre.	17	Escande....	Verany.....	Idem.....	10 00
Idem.....	La Seyne-sur-Mer.	20 octobre.	86	M <sup>me</sup> Verany....	Guyanne.....	Idem.....	3 00
Idem.....	Aix-sur-Vienne..	3 novemb..	140	MM. Guyaume..	Remy.....	La Meyze.....	25 00
Idem.....	Xertigny.....	2 octobre..	3	Remy.....	M <sup>lle</sup> Remy.....	Nancy.....	20 00
Idem.....	Langres.....	18 octobre.	273	Philippi..	Dujou.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Witry-lès-Reims..	13 octobre.	"	Cloux.....	MM. Groux.....	Idem.....	30 00
Idem.....	Longwy.....	6 novemb..	134	M <sup>me</sup> Petit.....	Payot.....	Neufchâteau..	156 00
Idem.....	Lille.....	1 <sup>er</sup> nov....	182	MM. Dayez fils a.	Wenger fils..	Bagé-le-Châtel.	158 17
14 novem.	Torgnier.....	17 octobre.	34	Mien.....	M <sup>me</sup> Lannaiselé..	Decize.....	50 00
Idem.....	Ruoms.....	7 octobre.	74	Bonnet....	MM. Barbusse...	Aimargues....	35 00
Idem.....	Poissy.....	13 octobre.	372	Carlet....	Jeanbart....	Paris.....	20 00
Idem.....	Rivesaltes.....	19 octobre.	175	Cortade... Lathon....	Lacroix.....	Idem.....	42 00
Idem.....	Paris, bur. n° 11.	26 octobre.	98	Jacob.....	Ganot.....	Voves.....	89 15
Idem.....	— n° 22.....	7 novemb..	61	Drujon....	Gauthier....	Beaumont-s.-O.	83 80
Idem.....	— n° 24.....	27 octobre.	14	Pinard....	M <sup>lle</sup> Pion.....	Clefmont.....	25 00
Idem.....	Villemonble.....	18 octobre.	22	Moreau....	M <sup>me</sup> Moyeu.....	Ferrières-Gâtin.	20 00
Idem.....	Appoigny.....	8 octobre..	73	Carion....	MM. Vilmerin - An- drieux.	Paris.....	25 00
Idem.....	Berlaimont.....	24 octobre.	56	Frault....	D <sup>r</sup> Petit National	Idem.....	6 00
Idem.....	Torigai-sur-Vire..	2 novemb..	21	Barreau... Vandenberg.	D <sup>r</sup> de la Section française.	Idem.....	2 00
Idem.....	La Charité.....	6 novemb..	282	Berrier... Marcangeli.	Aubran.....	Nevers.....	100 00
Idem.....	Amanvillers.....	1 <sup>er</sup> nov....	78	Caeynac... Palant....	Vandenberg et de Berrier.....	La Ferté-Aleis.	50 00
15 novem.	Oullins.....	10 nov....	201	Romanet... Terrot....	Marcangeli... Moussart....	Vienne.....	2 50
Idem.....	Melun.....	1 <sup>er</sup> octobre.	248	Régnier... St-Martin..	Marcangeli... Planchard....	Ajaccio.....	91 00
Idem.....	Château-Thierry.	2 octobre..	79	Idem.....	Moussart....	Paris.....	45 00
Idem.....	Villafagnan.....	10 nov....	35	Idem.....	Planchard....	Angoulême....	10 00
Idem.....	Aubusson.....	23 octobre.	"	Idem.....	A. Grelou... Firmin-Didot.	Paris.....	9 45
Idem.....	Pont-en-Royans..	30 octobre.	"	Idem.....	Régnier, soldat	Idem.....	14 00
Idem.....	Pierrefontaine...	21 sept....	161	Idem.....	Lasmartres... Mousnier....	Versailles....	10 00
Idem.....	Toulouse.....	30 octobre.	"	Idem.....	Idem.....	Paris.....	20 00
Idem.....	L'Isle-en-Dodon..	23 octobre.	500	Idem.....	Idem.....	Saïgon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	301	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	302	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	303	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	304	Idem.....	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Beziers.....	22 octobre.	172	Lemaire... Germain... Deschamp..	Jacquot..... Petit Parisien..	Paris.....	56 20
Idem.....	La Grand'Combe..	21 octobre.	28	Reymond..	Deschamps... Reymond, sold.	Idem.....	10 00
Idem.....	Langeais.....	18 octobre.	343	M <sup>me</sup> Letellier..	Reymond, sold.	Poitiers.....	15 00
Idem.....	Saint-Julien-Chap	30 sept....	123	M. Blouet... M <sup>mes</sup> Dreyfus...	Firmin-Didot.	Terascou.....	10 00
Idem.....	Bricquebec.....	2 novemb..	231	Larenoucle	Firmin-Didot.	Paris.....	7 00
Idem.....	Dunkerque.....	8 novemb..	44	MM. Bertaud... Cornon....	Hayem aîné.. Dreyfus, soldat	Idem.....	38 70
Idem.....	Paris, caisse.....	20 octobre.	119	Mouton... Idem.....	Guilland.... Bertaud.....	Tlemcen.....	8 00
Idem.....	— n° 1.....	9 octobre..	85	Idem.....	Bertaud.....	Créteil.....	20 00
Idem.....	— n° 1.....	30 octobre.	404	Idem.....	Ducrot.....	Clermont-Ferr.	50 00
Idem.....	Charonne.....	9 novemb..	248	Sainton... Durlot....	Mouton..... Idem.....	Paris.....	10 00
Idem.....	La Vilette 1 <sup>o</sup> ...	16 août....	377	Sainton, soldat	Idem.....	S <sup>t</sup> -Louis(Sénég.)	15 00
Idem.....	Idem.....	16 sept....	177	L'Éclaircur financier	Idem.....	Idem.....	15 00
Idem.....	Loudun.....	22 sept....	90	Durlot....	Sainton, soldat	Fontevault...	25 00
Idem.....	Briçon-l'Arch....	25 octobre.	44			Paris.....	4 15

JURISPRUDENCE DES COURS ET TRIBUNAUX.

---

OUTRAGES À UN FACTEUR DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS.

Par un jugement du tribunal correctionnel de Loudéac (Côtes-du-Nord), en date du 27 septembre 1878, la femme D.... et la femme R...., sa belle-mère, reconnues coupables d'outrages par paroles, gestes et menaces envers le sieur le H..., facteur à P..., ont été condamnées : la première, à 20 jours d'emprisonnement, et la seconde à 10 francs d'amende, ainsi qu'aux frais solidairement.

---

INJURES À UN FACTEUR DANS LE COURS DE SON SERVICE.

Par un jugement de simple police, rendu le 30 octobre dernier, par la justice de paix du canton de Vitry (Pas-de-Calais), la femme P.... a été condamnée à 2 francs d'amende et aux frais pour injures adressées au sieur P..., facteur à V....

---

OUTRAGES À UN FACTEUR DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS. —  
CONDAMNATION JUDICIAIRE.

Par jugement du tribunal correctionnel de Senlis (Oise), en date du 7 octobre 1878, le sieur G..., demeurant à F..., reconnu coupable d'outrages par paroles envers le sieur R..., facteur rural à P.-S.-M..., dans l'exercice de ses fonctions, a été condamné à 15 jours de prison et aux frais.

---

## BÂTIMENTS EN PARTANCE

EXPLOITATION  
POSTALE.

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

2<sup>e</sup> DIVISION.

NOTA. L'Administration des Postes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

1<sup>er</sup> BUREAU.Correspondance  
étrangère.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

ABRÉVIATIONS employées dans la 6<sup>e</sup> colonne.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur.

V. signifie Bâtiment à voiles.

C. signifie Commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGR.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).							
1	Martinique.....	1 <sup>er</sup> décemb.	Le Havre..	Maurice.....	V.....	600	H. Auger.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Alfred-et-Marie..	Idem.....	400	Hauchecorne.
3	Pointe-à-Pitre.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Pékin.....	Idem.....	450	H. Auger.
4	Idem.....	25.....	Idem.....	Nicolas-Cézar..	Idem.....	600	D. Auger.
5	Réunion.....	30.....	Idem.....	Havre.....	Idem.....	700	H. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale. (Voir sections I et II du Tarif général n° 1185 (2).							
1	Bahia.....	1 <sup>er</sup> décemb.	Le Havre..	Ville-de-Santos..	Vap. rég...	2,000	Charg. réunis.
2	Buenos-Ayres.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Austrian.....	Idem.....	3,000	Quésnel.
3	Idem.....	3.....	Idem.....	Hatraz.....	Idem.....	2,000	Currie.
4	Idem.....	10.....	Idem.....	Erl-King.....	Idem.....	1,800	Perquer.
5	Idem.....	15.....	Idem.....	Phénician.....	Idem.....	3,000	Quésnel.
6	Idem.....	17.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
7	Idem.....	23.....	Idem.....	Plato.....	Idem.....	2,000	Currie.
8	Idem.....	25.....	Idem.....	Eirène.....	Idem.....	1,800	Perquer.
9	Idem.....	26.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
10	Curaçao, Porto-Rico, Mayagüez.	25.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
11	Havane.....	7.....	Idem.....	Frankfurt.....	Idem.....	3,000	L'Herbette-Kane
12	Idem.....	21.....	Idem.....	Hannover.....	Idem.....	3,000	Idem.
13	Lima.....	25.....	Idem.....	Sourabaya.....	V.....	700	Petit-Didier.
14	Lisbonne.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Santos..	Vap. rég...	2,000	Charg. réunis.
15	New-Orléans.....	7.....	Idem.....	Frankfurt.....	Idem.....	3,000	L'Herbette-Kane
16	Idem.....	21.....	Idem.....	Hannover.....	Idem.....	3,000	Idem.
17	Para, Ceara et Ma- raguan.	5.....	Idem.....	Bern rd.....	Idem.....	1,500	Currie.
18	Idem.....	19.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	1,800	Mac-Yver.
19	Pernambuco.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Santos..	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
20	Idem.....	15.....	Idem.....	Véridiana.....	V.....	450	Ferrère.
21	Rio-Grande-du-Sud.	20.....	Idem.....	Rio-Grande.....	Idem.....	500	Idem.
22	Rio-de-Janeiro.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Ville-de-Santos..	Vap. rég...	2,000	Charg. réunis.
23	Idem.....	3.....	Idem.....	Har.oz.....	Idem.....	2,000	Currie.
24	Idem.....	17.....	Idem.....	Dom-Pédro.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires et des imprimés de toute nature. L'affranchissement est facultatif pour les lettres; il se compose du droit fixe d'un décime pour port de voie de mer, et de la taxe territoriale applicable en cas d'affranchissement aux lettres du même poids circulant en France de bureau à bureau. Les imprimés doivent être affranchis jusqu'au port d'embarquement désigné dans la 4<sup>e</sup> colonne, à raison de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(2) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif général n° 1185.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
25	Rio-de-Janeiro....	20 décemb.	Le Havre..	Berthe.....	V.....	450	Batalha.
26	Idem.....	23.....	Idem.....	Plato.....	Vap. rég....	2,000	Currie.
27	Saint-Thomas....	25.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
28	Ténériffe.....	17.....	Idem.....	Dom-Pédro...	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
29	Idem.....	26.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Idem.
30	Trinidad.....	15.....	Idem.....	Noisiel.....	V.....	250	Masurier.

§ 3. — Bâtiments partant, à dates irrégulières, des ports de France pour les pays étrangers d'outre-mer (1).

1	Le Cap-Haïtien ...	20 décemb.	Le Havre..	Mysore .....	V.....	450	Dévé.
2	Les Cayes.....	25.....	Idem.....	Octeville .....	Idem.....	300	Perquer.
3	Les Gonaïves.....	20.....	Idem.....	Raoul-et-Made- leine.	Idem.....	500	Tisset.
4	Jacmel.....	25.....	Idem.....	Jacmel.....	Idem.....	400	Foerster.
5	Valparaiso.....	10.....	Idem.....	Isar!.....	Idem.....	500	Petit-Didier.
6	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Angéla.....	Idem.....	350	Veuvo Oriot.

§ 4. — Bâtiments à vapeur partant, à dates régulières, des ports de France pour les pays d'outre-mer (2).

1	Le Cap-Haïtien. . .	20 décemb.	Le Havre..	Ch. Townsend - Hook.	Vap. rég....	1,800	Langstaff.
2	Idem.....	25.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
3	Colon.....	25.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.
4	Les Gonaïves. ....	20.....	Idem.....	Ch. Townsend - Hook.	Idem.....	1,800	Langstaff.
5	Idem.....	25.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
6	La Guayra.....	25.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.
7	Montevideo.....	1 <sup>er</sup> .....	Idem.....	Austrian.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
8	Idem.....	3.....	Idem.....	Harroz.....	Idem.....	2,000	Currie.
9	Idem.....	10.....	Idem.....	Erl-King.....	Idem.....	1,800	Perquer.
10	Idem.....	15.....	Idem.....	Phénitien.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
11	Idem.....	17.....	Idem.....	Dom-Pédro....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
12	Idem.....	23.....	Idem.....	Plato.....	Idem.....	2,000	Currie.
13	Idem.....	25.....	Idem.....	Érène.....	Idem.....	1,800	Perquer.
14	Idem.....	26.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
15	Port-au-Prince. . .	20.....	Idem.....	Ch. Townsend - Hook.	Idem.....	1,800	Langstaff.
16	Idem.....	25.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
17	Puerto-Cabello .....	25.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.
18	Porto-Plata.....	25.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.
19	Savanilla.....	25.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons de marchandises et des imprimés de toute nature. Ces objets doivent être affranchis jusqu'au port de débarquement désigné dans la 2<sup>e</sup> colonne. La taxe d'affranchissement pour chaque lettre est de 50 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. La taxe d'affranchissement pour les échantillons et les imprimés est de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(2) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons et des imprimés de toute nature. Ces objets doivent être affranchis jusqu'au port de débarquement désigné dans la 2<sup>e</sup> colonne. La taxe d'affranchissement pour chaque lettre est de 1 franc par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. La taxe d'affranchissement pour les échantillons et les imprimés est de 15 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.



1<sup>re</sup> DIVISION.5<sup>e</sup> BUREAU.Franchises,  
tarifs  
et  
contraventions.STATISTIQUE  
DES CONTRAVENTIONS.

MOIS D'OCTOBRE 1878.

TABLEAU N° 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annués par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
489	•	117	2	96	fr. c. 1,014 95	•	•	•
906								

TABLEAU N° 2. — Contraventions à la loi du 15 octobre 1849.

(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annués pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES SEVIGNONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.				
			Application d'amendes				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8
2	21	7	11	6	2	•	•

TABLEAU N° 3. — *Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.*

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
20	801	5,570 10	"	"	"

TABLEAU N° 4. — *Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.*

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
93	2	120	1,402 60	"	1	20 00

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux constatant des perquisitions ou vérifications né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.					
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions.	AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AC- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de 5 jours à 1 mois.	
							Nombre de procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions :				fr. c.				fr. c.		
	l'arrêté du 27 prair. an IX.	906	2	96	1,011 95	"	"	"	"	"
	la loi du 16 octobre 1849.	"	2	"	"	21	7	19	(1)	"
	l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.....	"	20	801	5,570 10	"	"	"	"	"
la loi du 4 juin 1859.....	93	2	120	1,402 60	"	"	1	20 00	"	"
TOTAUX.....	999	26	1,017	7,987 65	21	7	20	20 00	"	"

(1) Le montant des amendes imposées par les tribunaux, en exécution de la loi du 29 décembre 1874, est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.  
(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribués aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnées au profit		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
125	810 99	270 33	10 00	8 00	252 33
Ensemble : 270 <sup>f</sup> 33 <sup>c</sup>					

EXPLOITATION  
POSTALE.  
1<sup>re</sup> DIVISION.  
3<sup>e</sup> BUREAU.  
Franchises,  
tarifs  
et  
contraven-  
tions.

PUBLICATION D'UN 52<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU MANUEL DES FRANCHISES. — INNUN-  
NITÉ DE TAXE ACCORDÉE POUR LA CORRESPONDANCE DU SERVICE SANI-  
TAIRE DE L'ALGÉRIE ET POUR LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'EXÉCUTION  
DES LIGNES DE CHEMINS DE FER DE PAU À OLORON, PUYÔO À SAINT-PALAIS  
ET EMBRANCHEMENTS.

Le 52<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises publié ci-après con-

52<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU MANUEL DES FRANCHISES.

tient notification de deux décisions du Sous-Secrétaire d'État des finances,  
en date des 8 et 16 novembre 1878, portant concession de franchise: la  
première pour la correspondance du service sanitaire maritime de l'Al-  
gérie; la seconde pour la correspondance relative à l'exécution des li-  
gnes de chemins de fer de Pau à Oloron, Puyôo à Saint-Palais et em-  
branchements.

Les indications de ce supplément devront être reportées au Ma-  
nuel des franchises.

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contre-signée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	AUTORIZÉS à contre-signer leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENTOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n <sup>o</sup> 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4		Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
27	Agents chargés du service sanitaire dans les di- vers ports du littoral algérien.	G (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Directeur de la circonscription sanitaire maritime de l'Al- gérie*.....	S. B.	"	Algérie.	"	"	8 novembre 1878
27	Agents (1) et conducteurs des ponts et chaussées attachés à la construc- tion des lignes de che- mins de fer de Pau à Oloron, de Puyôo à St-Palais et embran- chements.	D (au-dessous de la 3 <sup>e</sup> accolade).	Conducteur des ponts et chaussées, chargé du service des expropriations relatives à l'exécution des lignes de che- mins de fer désignées ci-contre*.....	S. B.	"	"	"	"	16 novembre 1878
193	Conducteur des ponts et chaussées, chargé du service des expropria- tions relatives à l'exé- cution des lignes de chemins de fer de Pau à Oloron, de Puyôo à Saint-Palais et embran- chements.	B (au-dessus de la dernière acco- lade).....	Agents (1) et conducteurs des ponts et chaussées attachés à la construction des lignes désignées ci-contre*..... Maires des communes traversées par le réseau des chemins de fer désignés ci-contre* (2)..... Sous-préfets des arrondissements de Mauléon, Oloron et Orthez (Basses-Pyrénées)*.....	S. B. S. B. S. B.	" " "	" " "	" " "	" " "	Idem. Idem. Idem.

(1) Ne sont compris sous la dénomination d'agents des ponts et chaussées que des fonctionnaires publics rétribués  
directement sur les fonds de l'État et subissant la retenue pour le service des pensions civiles.

(2) Ces communes sont.....  
 pour la ligne de Pau à Oloron..... Pau, Gélou, Jurandéon, Gan, Buzy, Buziet, Ogen, Her-  
rière, Estou, Escout, Fréclillon, Goès et Oloron-  
Sainte-Marie.  
 pour la ligne de Puyôo à Saint-Palais..... Puyôo, Ramous, Bellocq, Salies, Cassagnère, Escos,  
Abitain, Autevielle, Arbonet, Camou-Mixe, Aicirits  
et Saint-Palais.  
 pour la ligne de Buzy à Laruns..... Buzy, Arudy, Louvie-Juzon, Izeste, Castet, Bielle,  
Gère-Belesten, Aste-Béon et Laruns.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contre-signée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	AUTORISÉS à contre-signer leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
225	Directeur de la circonscription sanitaire maritime de l'Algérie.	C (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Agents chargés du service sanitaire dans les divers ports du littoral algérien * Maires du littoral algérien * Préfets * Sous-préfets *	S. B. S. B. S. B. S. B.	"	Algérie. Idem. Idem. Idem.	"	"	8 novembre 1878. Idem. Idem. Idem.
509	Maires des communes traversées par le réseau des chemins de fer de Pau à Oloron, Puyô à Saint-Palais et embranchements (3).	C (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Conducteur des ponts et chaussées chargé du service des expropriations relatives à l'exécution des lignes de chemins de fer désignées ci-contre *	S. B.	"	"	"	"	16 novembre 1878.
521	Maires du littoral algérien.	D (au-dessous de la 7 <sup>e</sup> accolade).	Directeur de la circonscription sanitaire maritime de l'Algérie *	S. B.	"	Algérie.	"	"	8 novembre 1878.
571	Préfets des départements de l'Algérie.	E (en regard du contre - signataire).	Directeur de la circonscription sanitaire maritime de l'Algérie *	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
717	Sous-préfets en Algérie.	C (en regard du contre - signataire).	Directeur de la circonscription sanitaire maritime de l'Algérie *	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
727	Sous-préfets de Mauléon, Oloron et Orthez (Basses-Pyrénées).	A (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Conducteur des ponts et chaussées chargé du service des expropriations relatives à l'exécution des lignes de chemins de fer de Pau à Oloron, Puyô à Saint-Palais et embranchements *	S. B.	"	"	"	"	16 novembre 1878.
(3) Ces communes sont.....			pour la ligne de Pau à Oloron..... pour la ligne de Puyô à Saint-Palais..... pour la ligne de Buzy à Laruns.....	Fau, Gélès, Jurangon, Gan, Buzy, Buziet, Ogen, Herrière, Escou, Escout, Fréclillon, Goès et Oloron-Sainte-Marie. Puyô, Ramous, Bellôcq, Salies, Cassagnère, Escos, Abitain, Autevielle, Arbonet, Camou-Mixe, Aicirits et Saint-Palais. Buzy, Arudy, Louvie-Juzon, Izeste, Castet, Bielle, Gère-Belèsten, Asté-Béon et Laruns.					

## FAITS DIVERS.

## ACTES DE PROBITÉ.

Le sieur Badie, facteur de ville n° 3 à Pau (Basses-Pyrénées), a fait le dépôt à la mairie d'un porte-monnaie contenant 12 fr. 55 cent., qu'il avait trouvé en cours de tournée.

Le sieur Dessalles, facteur à Mirabel (Drôme), a trouvé sur la grande route, un portefeuille renfermant des valeurs s'élevant à la somme de 500 francs environ, qu'il a rendu à son légitime propriétaire.

Le sieur Massip, facteur au bureau de Paris-Montrouge (Seine), a déposé au commissariat de police du quartier de Plaisance un porte-monnaie dans lequel il y avait 4 fr. 60 cent., et qu'il avait trouvé rue Vandal, en cours de distribution.

Le sieur Buffangeix, facteur rural à Ribérac (Dordogne), a remis au commissaire de police une pièce d'or qu'il avait trouvée dans son parcours.

La femme Louveau, adjointe en qualité de factrice auxiliaire à son mari, facteur-boîtier à la Pilette (Sarthe), a restitué 20 francs au directeur de la ferme-école de cette localité, qui l'avait chargée de lui rapporter un mandat de 25 francs sur la poste et lui avait donné 45 francs sans s'en apercevoir.

Le sieur Bonnavenc (Pascal), courrier d'entreprise de Cuxac-Cabardès à Mas-Cabardès (Aude), s'est empressé de rendre un billet de banque de 500 francs à la personne qui l'avait perdu.

Le sieur Hémet, brigadier-chargeur à la gare d'Orléans, a trouvé, dans cette gare, un porte-monnaie renfermant 60 fr. 25 cent., qu'il a déposé au commissariat de police.

Le sieur Christ, courrier convoyeur en résidence à Épernay (Marne), a remis entre les mains du directeur du département une montre en or qu'il avait trouvée dans la boîte mobile de la station de Pagny-sur-Saulx.

Le sieur Auffray, facteur levreur de boîtes supplémentaire à Brest (Finistère), a trouvé, en faisant sa tournée, sur les quais du port de commerce, un porte-monnaie dans lequel il y avait une somme de 60 francs en or et il en a fait le dépôt entre les mains du receveur.

Le sieur Deroche, facteur rural n° 2 à Champlitte (Haute-Saône), a déposé au bureau, où il a été réclamé par la personne intéressée, un porte-monnaie renfermant 8 fr. 50 cent., qu'il avait trouvé en revenant de tournée. Ce sous-agent a refusé une récompense.

Le sieur Cachou, courrier convoyeur sur la ligne de Toulouse à Pau, a rendu à un banquier de Montréjeau une traite de 690 francs et un

billet de banque de 100 francs qui étaient confondus avec des lettres que ce banquier lui avait remises pour être expédiées.

Le sieur Chanvin (Joseph), facteur rural n° 3 à l'Isle-sur-le-Serein (Yonne), a remis deux rouleaux, contenant des papiers et des valeurs pour une somme de 9,000 francs, au percepteur qui les avait égarés.

Le sieur Autran, facteur des télégraphes à Arles, a remis, le 20 octobre dernier, au receveur, une pièce d'or de 5 francs qu'il venait de trouver sur la voie publique.

Le sieur Combé, facteur des télégraphes au bureau de la Bourse, à Paris, a trouvé, sur l'une des tables de la salle d'attente du public, 22 titres au porteur de valeurs mobilières diverses et s'est empressé d'en faire le dépôt entre les mains du commissaire de police du quartier.

Le sieur Bienaimé, facteur des télégraphes au bureau du Grand-Hôtel, à Paris, a trouvé sur la voie publique un mandat de 50 francs sur la poste. Ce mandat a été remis immédiatement à son légitime propriétaire.

#### ACTES DE DÉVOUEMENT.

Aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, des récompenses honorifiques ont été décernées, pour des actes de dévouement, aux agents ci-après dénommés, savoir :

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — Le sieur Habauzit (Jean-Baptiste-Pierre), facteur rural des postes à Montpézat-sous-Bauzon (Ardèche).

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — M. Blanc (Gaspard), employé auxiliaire des télégraphes à Arles (Bouches-du-Rhône).

Mention honorable. — Le sieur Mesnard (Jean-Baptiste), facteur local des postes à Liancourt (Oise).

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — M. Detang (Louis-Marie), commis de 1<sup>re</sup> classe attaché à la direction des postes et télégraphes du Rhône, à Lyon.

*(Journal officiel du 20 octobre 1878.)*

Le vice-amiral, sénateur, ministre de la marine et des colonies, a décerné des récompenses pour faits de sauvetage aux agents des postes désignés ci-après, savoir :

Témoignage officiel de satisfaction. — M. Brossard, receveur à Riom (Puy-de-Dôme) et précédemment receveur à Mostaganem (Algérie);

M. A. 2<sup>e</sup> classe. — M. Demoulin (Victor), receveur principal à Nice (Alpes-Maritimes).

*(Journal officiel du 30 octobre 1878.)*

Le sieur Arnal, facteur rural n° 1 au bureau de Fumel (Lot-et-Garonne), n'a pas craint de s'exposer en se mettant à la poursuite d'un voleur, qu'il est parvenu à arrêter et à remettre entre les mains de la gendarmerie.

Le sieur Galy, facteur rural à Saint-Hilaire (Aude), s'est fait remarquer dans un incendie par son zèle et son courage. Ce sous-agent a reçu plusieurs blessures.

Le sieur Maury, facteur rural n° 4 à Agen (Lot-et-Garonne), a, malgré le péril, appréhendé au corps et amené, après l'avoir désarmé, au bureau de police, un homme, espagnol d'origine et devenu furieux, qui poursuivait, sur la voie publique, sa femme et un de ses compatriotes, qu'il venait de frapper et menaçait de frapper encore, en tenant à la main son couteau ouvert. Le sieur Maury a fait preuve, en cette circonstance, de beaucoup de sang-froid et de courage.

Le sieur Bousquet, facteur local n° 2 à Saint-Paul-sur-l'Ubaye (Basses-Alpes), s'est distingué dans un incendie : grâce à son énergie, à son activité et à son dévouement, ce sous-agent est parvenu à éteindre le feu, alors que la population éperdue désespérait de s'en rendre maître.

Le sieur Dupuis, facteur rural n° 1 aux Aix-d'Angillon (Cher), n'a pas hésité à se jeter à la tête d'un cheval emporté et il a réussi à l'arrêter, avant qu'il ait pu causer de graves accidents. Le sieur Dupuis a montré en cette circonstance beaucoup de courage; malheureusement il a été blessé et il s'est trouvé obligé, par suite, de cesser son service pendant 21 jours.

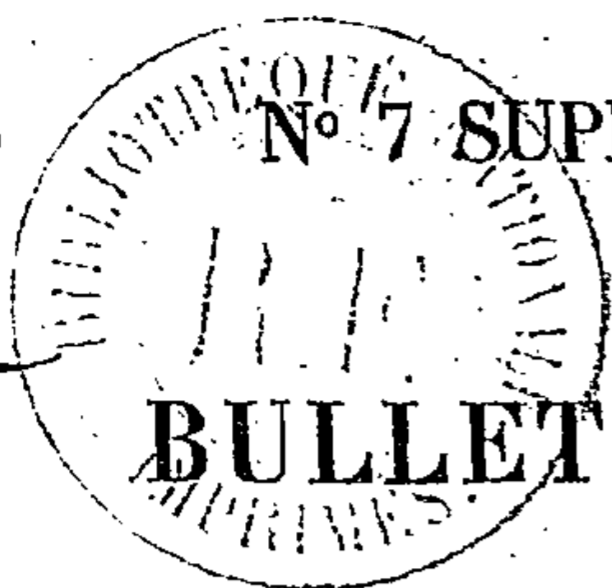
Le facteur des télégraphes Monet, de Boulogne-sur-Seine, s'est jeté, non sans courir des dangers et sans s'être fait traîner pendant quelques pas, à la tête d'un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur, et il est parvenu à le maîtriser, prévenant ainsi les accidents qui étaient à redouter dans une voie très-fréquentée, à l'heure où la scène se passait.



1878.

N° 7 SUPPLÉMENTAIRE.

N° 15.



BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

NOVEMBRE 1878.

SOMMAIRE.

	Pages.
INSTRUCTION n° 37 prescrivant une enquête sur le mouvement des lettres ordinaires insuffisamment affranchies.....	409
INSTRUCTION n° 38. Entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale. — Notification d'un décret rendu à ce sujet.....	413
NOTIFICATIONS DIVERSES.	
RELEVÉ des mandats réclamés.....	415
CONCESSION de franchises.....	418

INSTRUCTION N° 37.

ENQUÊTE SUR LE MOUVEMENT DES LETTRES ORDINAIRES INSUFFISAMMENT AFFRANCHIES, NÉES ET DISTRIBUABLES EN FRANCE ET EN ALGÉRIE.

D'après la législation en vigueur, les lettres ordinaires nées et distribuables en France et en Algérie, revêtues de timbres-poste d'une valeur inférieure à la taxe dont elles sont passibles, sont considérées comme non affranchies et taxées comme telles, sauf déduction du prix des timbres-poste.

La commission chargée par la Chambre des députés d'examiner le

DIVISION de la COMPTABILITÉ.

Bureau de la vérification des produits.

projet de loi portant réduction du droit fixe de recommandation applicable aux lettres circulant à l'intérieur du territoire français, ayant émis le vœu qu'en cas d'insuffisance de l'affranchissement, la taxe soit du doublement de l'insuffisance pour les lettres ordinaires nées et distribuables en France, l'Administration a besoin d'être renseignée, aussi exactement que possible, sur les conséquences financières à attendre de cette mesure.

A cet effet, il sera procédé pendant cinq jours consécutifs, du 3 au 7 décembre prochain, dans tous les bureaux de poste, à une enquête spéciale qui portera sur les lettres ordinaires insuffisamment affranchies de et pour l'intérieur.

Les résultats de cette enquête seront consignés, jour par jour, par les bureaux d'origine et, en cas d'omission de leur part, par les bureaux de passe ou de destination, sur des tableaux (Modèle A). Les diverses colonnes de ces tableaux seront totalisées chaque jour, et les totaux reportés sur un état spécial (Modèle B). Ce dernier état, accompagné des tableaux quotidiens (modèle A), devra être adressé, immédiatement après la clôture des opérations, aux chefs de service qui, après vérification, présenteront sur un tableau récapitulatif, conforme à l'état B, les résultats de la statistique dans chacun des bureaux de leur département.

Les tableaux dressés par les préposés seront conservés dans les archives des directions, et le tableau récapitulatif établi par les directeurs devra être transmis à l'Administration, le 10 décembre au plus tard.

Les agents trouveront, à la suite de la présente instruction, les modèles du tableau A et de l'état B qui devront être préparés à la main.

*Le Sous-Secrétaire d'État des Finances,*

AD. COCHERY.

---

## MODÈLE A.

DÉPARTEMENT de

BUREAU de

*Relevé du nombre des lettres ordinaires insuffisamment affranchies,  
nées et distribuables en France et en Algérie.*

JOURNÉE du

NOMBRE de LETTRES.	PROGRESSION de POIDS.	TAXE due D'APRÈS LE TARIF	VALEUR des TIMBRES-POSTE employés.	IN- SUFFISANCE de L'AFFRANCHIS- SEMENT.	SURTAXES APPLIQUÉES.
	Jusqu'à 15 gr. ....				
	De 15 gr. à 30 gr.				
	30 à 45 ...				
	45 à 60 ...				
	60 à 75 ...				
	75 à 90 ...				
	90 à 105 ...				
	105 à 120 ...				
	120 à 135 ...				
	135 à 150 ...				
	Au-dessus de 150 g.				

MODÈLE B.

DÉPARTEMENT de

BUREAU de

*État récapitulatif du nombre des lettres ordinaires insuffisamment affranchies, nées et distribuables en France et en Algérie (du 3 au 7 décembre 1878).*

DATES.	NOMBRE de LETTRES.	TAXE D'AFFRANCHIS- SEMENT due d'après le tarif.	VALEUR des TIMBRES-POSTE employés.	IN- SUFFISANCE de L'AFFRANCHIS- SEMENT.	SURTAXES APPLIQUÉES.
1	2	3	4	5	6
3					
4					
5					
6					
7					
TOTAUX.....					

CERTIFIÉ EXACT :

A

, le

187 .

*Le Receveur,*

## INSTRUCTION N° 38.

ENTRÉE DE DIVERSES COLONIES ANGLAISES DANS L'UNION POSTALE. —  
NOTIFICATION D'UN DÉCRET RENDU À CE SUJET.EXPLOITATION  
POSTALE.1<sup>re</sup> DIVISION.1<sup>er</sup> BUREAU.Correspon-  
dances  
étrangères.

§ 1. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1879, les colonies anglaises de Terre-Neuve, de la côte occidentale d'Afrique (Côte d'Or, Lagos, Sierra-Leone, Sénégal), du Honduras britannique et des îles Falkland seront comprises dans l'Union générale des Postes.

§ 2. En conséquence, le Président de la République a rendu, à la date du 16 novembre courant, un décret dont le texte figurera au prochain Bulletin supplémentaire, et qui étend aux relations de la France, de l'Algérie, des colonies ou établissements français et des bureaux français à l'étranger avec les colonies anglaises précitées, celles des dispositions des décrets antérieurs applicables aux correspondances à destination ou provenant des pays d'outre-mer admis au même titre dans l'Union.

§ 3. Les dispositions de ce décret ne faisant qu'étendre à de nouveaux adhérents le régime déjà pratiqué, par rapport aux pays formant la seconde zone de l'Union, ne comportent aucun commentaire. Il suffira de faire remarquer aux agents métropolitains que l'article 2 du décret n'intéresse que les offices coloniaux du Sénégal et de Saint-Pierre et Miquelon.

§ 4. Les corrections indiquées ci-après devront être opérées, pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain, sur le Tarif général n° 1185. Les agents chargés d'un service d'échange international et munis, à cet effet, de l'état récapitulatif des tableaux C étrangers devront, en outre, biffer sur ce document tout ce qui concerne les colonies anglaises nouvellement admises dans l'Union.

§ 5. En même temps que le bulletin, les agents recevront une nouvelle feuille du Tarif n° 1185, qui devra remplacer les pages actuelles 75 à 78, en raison des modifications apportées à la section 83 (Tunis), et qui seront exécutoires à partir du 10 décembre 1878.

## ANNOTATIONS AU TARIF GÉNÉRAL N° 1185.

Page 25, biffer :

Colonies et établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique (moins ceux désignés ci-après).....	} et tout ce qui se trouve en regard dans les colonnes 2, 3 et 4.	
Terre-Neuve.....		<i>Idem.</i>
Îles Falkland.....		<i>Idem.</i>

Biffer également « Honduras britannique » dans la colonne 1.

Page 28, biffer :

Accra, Gambie, Côte d'Or, Lagos ( et ce qui figure en regard dans et Sierra-Leone..... )	les colonnes 2 et 3.
Terre-Neuve.....	<i>Id m.</i>
Iles Falkland.....	<i>Idem.</i>

Biffer également, au-dessous : « Honduras britannique » dans la colonne 1.

Table alphabétique, pages 41 à 48, en regard de :

Accra,	Gambie,
Bathurst,	Honduras britannique,
Cape-Coast-Castle,	Lagos,
Côte d'Or,	Sierra-Leone,
Falkland (Iles),	Terre-Neuve,

substituer uniformément, dans la colonne 2, le chiffre de renvoi 2 aux chiffres 23, 27, 28 ou 30.

Page 43, en regard de « Côte de Guinée », et page 44, en regard de « Guinée (Côte de) » biffer l'indication « colonie anglaise », et substituer, dans la colonne 2, le chiffre « 69 » au chiffre « 23 ».

Page 43, colonne 1, titre « Côte occidentale d'Afrique », biffer « Guinée » à la troisième ligne; substituer le chiffre 2 au chiffre 23 dans la 4<sup>e</sup> ligne; inscrire « Guinée » à la 7<sup>e</sup> ligne, après « Grand-Bassam ».

Page 48 *quater*, colonne 2, à la suite de la liste des colonies anglaises, ajouter, au moyen d'un renvoi :

« Terre-Neuve, colonies anglaises de la côte occidentale d'Afrique (Côte d'Or, Lagos, Sénégambie, Sierra-Leone), Honduras britannique, îles Falkland. »

Page 58, section 23, et page 59, sections 27 et 28, biffer tout ce qui figure dans les colonnes 4 à 10 et inscrire en place :

« Font ou fait partie de l'Union générale des postes (V, section 2). »

Page 60, section 30, biffer, dans la colonne 2, « Honduras britannique ».

*Le Sous-Secrétaire d'État des Finances,*

AD. COCHERY.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

DIVISION  
de la  
COMPTABILITÉ.  
Bureau  
des articles  
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
16 novemb. 1878.	Annenay .....	21 octobre 1878.	244	MM. Perroud...	MM. Gardair.....	Marseille.....	10 <sup>0</sup> 00 <sup>e</sup>
Idem.....	Idem.....	Idem.....	245	Perroud...	Gardair.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Charleville.....	6 nov.....	1 1	Daguin...	M <sup>me</sup> Daguin.....	Paris.....	150 00
Idem.....	Renwez .....	14 octobre.	244	Speckhalm.	Ville de S <sup>t</sup> -Denis...	Idem.....	2 95
Idem.....	Thiviers .....	5 nov.....	268	Lavignac..	M <sup>lle</sup> Lavignac.....	Idem.....	30 00
Idem.....	Berdeaux.....	22 octobre.	265	Chamballe.	M. Rougeot.....	Chalon-s <sup>r</sup> -Saône	59 59
Idem.....	Graissessac.....	16 octobre.	192	M <sup>lle</sup> Richard...	Le Direct. de la souscription nationale	Paris.....	10 00
Idem.....	Berek.....	4 nov.....	127	M <sup>me</sup> Gresson...	MM. Gresson.....	Montdidier....	5 00
Idem.....	Valay.....	30 sept....	103	M. Poisse.....	Millot.....	Gray.....	142 00
Idem.....	Rouen.....	25 octobre.	148	M <sup>me</sup> Michel....	Fuzillier.....	S <sup>t</sup> -Denis-s-Seine	5 00
Idem.....	Melun.....	30 octobre.	76	M. Leclerc.....	Bourdeaux....	Mhère.....	30 00
Idem.....	Château-Landon..	9 nov.....	"	M <sup>lle</sup> Marc.....	Marc.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Clairac.....	6 octobre.	"	MM. Demur....	Demur.....	Arles.....	5 00
Idem.....	Laval.....	7 octobre.	201	Quinton...	Barrier.....	Belfort.....	20 00
Idem.....	Torigui-sur-Vire..	1 <sup>er</sup> nov....	230	Marie.....	Marie.....	Havre.....	100 00
Idem.....	Chaumont-en-Bas-signy.	7 octobre.	13	Hugny.....	MM <sup>mes</sup> v <sup>o</sup> Morel...	Paris.....	20 00
Idem.....	Paris-Cai-se.....	29 octobre.	143	La Bon. Marché..	Guirard.....	Seillans.....	6 90
Idem.....	Paris, n° 19.....	31 octobre.	228	MM. Charles...	MM. Remy.....	Melun.....	5 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	8 nov.....	81	Sekozyński.	Wachowicz...	Marcueil.....	10 06
Idem.....	Castelsarrasin....	1 <sup>er</sup> octobre	140	Montagne.	M <sup>me</sup> Montagne...	Paris.....	20 00
18 novemb.	Tavaux .....	2 nov.....	157	Légrand...	Journal l'Univers...	Idem.....	32 00
Idem.....	Le Donjon.....	14 octobre.	166	Dupré.....	MM. Scoppini....	Idem.....	6 00
Idem.....	La Rochelles.....	27 octobre.	293	Mouchet...	Gezalga.....	Idem.....	8 60
Idem.....	Dijon.....	29 octobre.	69	Caisey.....	Caisey.....	Buges.....	19 00
Idem.....	Chabeuil.....	7 nov.....	235	Prompsal..	Blériot.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Vernon.....	Idem.....	148	Coulant...	Bontet.....	Montmar <sup>tr</sup> e-Par.	70 00
Idem.....	Sorel-Moussel....	6 nov.....	77	Radigne...	Calmann.....	Paris.....	8 00
Idem.....	Vienné.....	5 nov.....	80	Paul.....	Paul.....	Brest.....	20 00
Idem.....	Montrichard.....	7 octobre..	190	Chicherian.	Victor Palmé..	Paris.....	3 00
Idem.....	Charlieu.....	12 octobre.	113	Barriguand	Barriguand...	Versailles....	10 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-Lembron.	3 octobre.	26	M <sup>me</sup> Bard.....	le D <sup>r</sup> du Moniteur de la Mode	Paris.....	15 00
Idem.....	Lorrez-le-Bocage..	7 sept....	141	MM. Brun.....	Brun, soléat de marine....	Cherbourg....	15 00
Idem.....	Barneville-sur-Mer.	5 octobre.	83	Legriffon..	D <sup>r</sup> g <sup>t</sup> de la Mode universelle..	Paris.....	8 00
Idem.....	Chevillon.....	9 octobre..	177	Béne.....	Béne.....	Monthéiard...	15 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
18 novem. 1878.	Saint-Amand-en-Puisaye.	22 octobre	220	MM. marquis de S <sup>t</sup> -Amand ..	M. Sénamand.....	Bordeaux.....	25 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
Idem.....	Villedieu-les-Poêles	1 <sup>er</sup> nov....	160	Léchevrel..	M <sup>mes</sup> veuve Drouin ..	Issigny.....	80 00
Idem.....	Chantilly.....	11 nov....	423	Legrand... 48	veuve Feizel..	Paris.....	88 86
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	22 oct....	114	Durand... 114	M. Flamant.....	Oran.....	40 85
Idem.....	_____ n° 2.	15 10....	114	M <sup>me</sup> Desolme... 255	M <sup>me</sup> Viguier.....	Nancy.....	25 00
Idem.....	_____ n° 3.	8 nov....	64	MM. Rouillard..	MM. Chazal.....	Coulommiers..	200 00
Idem.....	_____ n° 8.	24 octobre.	9	Venaton... 9	Bourgoïn, sol.	Batna.....	10 00
Idem.....	_____ n° 10	15 octobre.	227	Attard... 227	Milon.....	Carpentras....	20 00
Idem.....	_____ n° 13	20 sept....	328	Jouy..... 328	Jouy, soldat..	Longjumeau... Fort-National..	15 00 40 00
Idem.....	_____ n° 21	30 sept....	150	M <sup>mes</sup> Bari leau..	Barilbeau, sol.	Brou.....	18 00
Idem.....	_____ n° 39	28 octobre.	202	David.... 202	Guillemin....	Heuchin.....	35 00
Idem.....	Grenelle.....	Idem.....	12	MM. Pointier... 12	Pointier.....	Briey.....	10 00
Idem.....	Passy 2 <sup>o</sup> .....	17 octobre.	275	Terminat.. 275	Roger.....	Coulommiers..	10 00
Idem.....	Provençhères.....	25 sept....	195	M <sup>lle</sup> Drouant... 195	Drouant, sold.	Montreuil-s-B..	15 00
Idem.....	Les Essarts.....	18 sept....	51	MM. Chauvin .. 51	Chauvin, sold.	Paris.....	14 14
19 nov....	Caen.....	21 octobre.	86	Lauffray... 86	F. Didot.....	Poitiers.....	12 00
Idem.....	La Couronne.....	27 octobre.	86	Lamy..... 86	Bernardin....	Versailles....	20 00
Idem.....	La Rochelle.....	31 octobre.	22	Hugon..... 22	Hugon.....	Paris.....	3 50
Idem.....	Étapes.....	9 octobre..	r	M <sup>lle</sup> Cousin.... r	Firmin-Didot.	Saint-Michel - de Tarascou.	68 91
Idem.....	Pionsat.....	1 <sup>er</sup> octobre.	"	Sœur Antony... "	Le Prieur Ed- mond.	Paris.....	75 00
Idem.....	Lyon.....	11 nov....	214	MM. Marinet... 214	Perrin.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Amance.....	7 nov....	446	Groché.... 446	Vinbert.....	Bois-Colombes.	124 00
Idem.....	Le Havre.....	9 octobre..	28	Monodfrin. 28	Puéchegut....	Lure.....	75 00
Idem.....	Montreux.....	2 novemb..	220	Colignon.. 220	Frechin.....	Bretteville....	160 00
Idem.....	Goderville.....	10 nov....	140	Briard.... 140	M <sup>me</sup> Briard.....	Longni.....	20 00
Idem.....	Crécy-en-Brie...	30 octobre.	"	M <sup>me</sup> Dubrut... "	M. Joannot.....	Paris.....	35 00
Idem.....	Amiens.....	18 nov....	"	M <sup>lle</sup> Abraham.. "	M <sup>lle</sup> Lejeune....	Idem.....	10 00
Idem.....	Hallencourt.....	29 octobre.	"	MM. Bouffaux Al- fred.	MM. Rouffaux, sol.	Bergerac.....	20 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Paul-de-Fenouil <sup>l</sup>	25 sept....	103	Deloupy... 103	Deloupy, sold.	Paris.....	47 47
Idem.....	Aubusson.....	13 nov....	7	Leglos.... 7	Babonnier....	Rouen.....	15 00
Idem.....	Agonac.....	29 octobre.	86	Bouthier.. 86	Bouthier....	Besançon.....	20 00
Idem.....	Frasnes.....	3 sept....	150	Bragard... 150	Bagard, sold..	Levallois.....	10 00
Idem.....	Annoau.....	13 nov....	272	Cadot..... 272	Cadot.....	Marseille.....	50 00
Idem.....	Grenoble.....	9 nov....	438	M <sup>lle</sup> Delafosse.. 438	Delafosse....	Craonne.....	32 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1	Idem.....	115	M <sup>me</sup> Commelin . 115	M <sup>mes</sup> Derozier....	Bordeaux.....	5 00
idem.....	_____ n° 7.	16 nov....	285	M. Fortin.... 285	Fortier.....	Vinay.....	20 00
Idem.....	_____ n° 9.	9 nov....	216	M <sup>me</sup> Bellet.... 216	Pascalte.....	Espalion.....	30 00
Idem.....	_____ n° 17	9 octobre..	289	M. Despradels. 289	Despradels...	Paris.....	21 00
Idem.....	_____ n° 18	14 nov....	80	M <sup>mes</sup> Parmeter.. 80	Hiala.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Châtillon-s.-Bagn.	5 nov....	"	Prat..... "	Charleuse....	Idem.....	14 50
Idem.....	Oran.....	11 nov....	"	Bardel.... "	Philippart- Moulin.	Idem.....	"
Idem.....	Ober-Uzrvyl(Suisse)	9 octobre..	181	Eisenholze. 181	Steiger-Jacob.	Idem.....	"
20 nov....	Arles.....	7 octobre .	246	Laugeiret.. 246	Journal l'illustration	Idem.....	1, 00
Idem.....	Lillers.....	22 octobre.	228	MM. Robidet... 228	M <sup>lle</sup> Robinet....	Fauquembergue	10 00
Idem.....	Auxy-Château...	16 octobre.	220	Pruvot.... 220	MM. Pruvot....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Besse-en-Chandosse	8 nov....	172	Cahailion. 172	Labry.....	Montagnac....	23 00
Idem.....	Rouen.....	15 octobre.	14	Leloup.... 14	Daudens.....	Paris.....	142 00
Idem.....	Beauvoir-s.-Niort.	22 octobre.	268	Pié..... 268	Pié, soldat...	Thonon.....	5 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	11 nov....	135	Duval.... 135	M <sup>lle</sup> Lesmasquerier.	Caen.....	100 00
Idem.....	Lassigny.....	27 octobre.	11	Lepage.... 11	MM. Paul Abat...	Paris.....	6 00
Idem.....	Morgny.....	30 octobre.	321	E. Gazier.. 321	E. Vicaire....	Idem.....	92 00
Idem.....	Paris, bur. n° 11.	12 nov....	"	Melet..... "	Antié.....	Rouen.....	20 00



DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
20 novemb. 1878.	Paris, bureau n° 18	2 nov....	"	MM. Vallette..	MM. Hannebert...	Paris.....	18 <sup>f</sup> 25 <sup>c</sup>
Idem.....	— n° 19	12 nov....	298	Lecomte..	Lecomte, sol.	Lunéville.....	5 00
Idem.....	— n° 22	26 octobre	2	Pinard...	Morellet....	Lyon.....	7 50
Idem.....	— n° 23	5 nov....	196	Harouel..	M <sup>me</sup> Gallis.....	Troyes.....	29 30
Idem.....	— n° 26	13 nov....	4	Clément..	M <sup>lle</sup> Clément....	Paris.....	3 00
Idem.....	— n° 35	9 nov....	110	Pienotti..	M. Fronté.....	Idem.....	8 00
Idem.....	Pantin.....	31 octobre	33	Portebois.	M <sup>mes</sup> Beaugin....	Creil.....	5 00
Idem.....	Les Salins-d'Hyères	4 nov....	108	Gautier..	Gautier.....	Brest.....	73 00
21 nov....	Saintes.....	6 nov....	"	Gobeau..	MM. Gobeau....	Paris.....	60 00
Idem.....	Chessy-les-Mines..	10 nov....	79	Charavet..	de Villemes- sant.	Idem.....	24 00
Idem.....	Le Havre.....	7 nov....	273	M <sup>lle</sup> Alleaume.	Salomon....	Idem.....	43 00
Idem.....	Long.....	28 octobre	131	MM. Delarasse.	Delarasse...	Vendôme.....	10 00
Idem.....	Forges-les-Eaux..	4 octobre.	44	Gilles....	Gilles.....	Le Havre.....	8 00
Idem.....	Livernon.....	21 octobre	66	l'abbé La- fon.	Journal <i>le Figaro</i> ..	Paris.....	12 00
Idem.....	Pouilly-sur-Loire..	23 octobre	189	Bercier..	M. Brousset et C <sup>ie</sup> .	Cette.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	209	Idem.....	Idem.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Nantes.....	11 nov....	257	M <sup>me</sup> Lagrange.	M <sup>lle</sup> Gabrielle....	Paris.....	57 00
Idem.....	Mas-d'Agenais....	3 nov....	6	Artigolles.	MM. Terrade....	Montbéliard..	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 11	31 octobre	389	MM. Gavignot.	Frémont....	Marseille.....	150 00
Idem.....	— n° 13	8 nov....	161	Mignot...	Navarre.....	Chablis.....	40 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	Idem.....	286	Gambon..	Gambon....	Saint-Germain- en-Laye.	20 00
Idem.....	Lavaur.....	11 nov....	179	M <sup>me</sup> Marty....	Pradelles....	Bordeaux.....	80 00
Idem.....	Grand.....	14 sept....	208	MM. Curel....	Curel, soldat.	Saint-Arnoult..	10 00
Idem.....	Auch.....	17 octobre	64	Laffargue.	Laffargue, sol.	Poitiers.....	10 00
Idem.....	Montpellier.....	3 octobre.	426	Bernard..	Bernard, sol.	Bourges.....	10 00
Idem.....	Idem.....	19 octobre	87	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Tours.....	13 nov....	"	Trougaon.	Trougaon..	Paris.....	10 00
Idem.....	Château-Renault..	24 sept....	122	Gauron...	Gauron, sol.	Laghout.....	10 00
Idem.....	La Haye-Descartes.	13 nov....	244	Philipon- neau.	Phili, pon- neau.	Paris.....	50 00
22 nov....	Vervins.....	29 octobre	5	Billoit...	Billoit.....	Idem.....	40 00
Idem.....	Marseille.....	26 octobre	48	Depouzier	Journ <sup>l</sup> <i>les Nouvelles</i> .	Idem.....	6 00
Idem.....	Cervione.....	16 octobre	444	de Poli...	MM. de Poli....	Marseille.....	22 00
Idem.....	Souchez.....	3 nov....	"	Pingrenon	Cresson.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Pesmes.....	Idem.....	36	M <sup>me</sup> Marnet..	M <sup>me</sup> Bey.....	Idem.....	120 00
Idem.....	Elbeuf.....	31 octobre	91	MM. Desmases.	M. Champronig..	Idem.....	3 00
Idem.....	Le Havre.....	12 nov....	"	Rault....	M <sup>me</sup> Quiatin....	Idem.....	55 00
Idem.....	Idem.....	20 nov....	"	Ragat....	MM. Massard....	Idem.....	35 00
Idem.....	Mantes-sur-Seine..	Idem.....	262	M <sup>me</sup> Annat...	Millescamps.	Idem.....	20 00
Idem.....	Paris, bureau n° 10	12 nov....	"	M. Charles....	le Maire....	Angerville....	3 00
Idem.....	— n° 10	13 nov....	30	M <sup>lle</sup> Hébraud..	M <sup>lle</sup> Betoul....	Limoges.....	40 00
Idem.....	— n° 11	11 octobre	171	Le Louvre....	MM. de Lyanne...	St-Jean-de-Maur.	10 40
Idem.....	— n° 11	23 octobre	327	Idem.....	Chancel....	Salles-Lavalette	29 50
Idem.....	— n° 28	28 sept....	172	MM. Malverge.	Dubourg, sol.	La Fère.....	20 00
Idem.....	— n° 38	13 nov....	127	Olivier...	Olivier, sol..	Belfort.....	5 00
Idem.....	La Maison-Blanche	19 nov....	258	M <sup>me</sup> Dijan....	Dijan fils....	Paris.....	20 00
Idem.....	Lautrec.....	19 octobre	199	MM. Chabbert.	Le secr <sup>te</sup> de la Fa- culté des lettres.	Toulouse.....	40 00
Idem.....	Châtellerault.....	16 octobre	"	Bussereau	MM. Darand....	Paris.....	10 00
Idem.....	Alger-Mustapha...	26 sept....	210	Dain... .	Ducurey, sol.	Nemours.....	5 00
Idem.....	Busigny.....	2 octobre..	31	Vergniolle	Gaveriaux...	Dellys.....	5 00
Idem.....	Beaulieu-les-Fon- taines.	11 octobre	189	M <sup>me</sup> Millet..	La supérieure des religieuses.	Pouilly-s <sup>r</sup> -Loire	120 00
Idem.....	Blamont.....	8 nov....	69	MM. S. Lévy..	MM. S. Lévy....	Paris.....	4 00
Idem.....	Longwy.....	13 nov....	161	Tebresse.	Tebresse....	Châlons-s <sup>r</sup> -M <sup>ne</sup> .	20 00

EXPLOITATION PUBLICATION D'UN 53<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU MANUEL DES FRANCHISES — FRAN-  
 POSTALE. CHISES POSTALES ACCORDÉES AU SOUS-SECRETÉAIRE D'ÉTAT DU MINISTÈRE  
 1<sup>re</sup> DIVISION. DES TRAVAUX PUBLICS.

3<sup>e</sup> BUREAU. Le 53<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises contient notification de  
 Franchises, la décision suivante, prise par le Sous-Secrétaire d'État des finances le  
 tarifs et 23 novembre 1878 :  
 contraven- tions.

ARTICLE UNIQUE. Le Sous-Secrétaire d'État du ministère des travaux  
 publics exercera les mêmes droits de franchise et de contre-seing que  
 le Ministre de ce département.

Son contre-seing sera opéré au moyen d'une griffe portant les mots :  
 « Sous-Secrétaire d'État du ministère des travaux publics ».

53<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contre-signer leur correspondance de services. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS L. RESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4
731	Sous-Secrétaire d'État du ministère des travaux publics.	G (au-dessous de la 7 <sup>e</sup> accolade).	Exerce les mêmes droits de franchise et de contre-seing que le Ministre de ce département.....

Les agents auront à porter au Manuel des franchises les indications  
 de ce supplément, et à y introduire les modifications suivantes :

Page 5, tableau n° 1, § 2, après « Sous-Secrétaire d'État du ministère  
 de l'instruction publique et des cultes », ajouter : « Sous-Secrétaire d'État  
 du ministère des travaux publics ».

Page 898, état n° 47, après « Sous-Secrétaire d'État du ministère de  
 l'instruction publique et des cultes », ajouter : « Sous-Secrétaire d'État  
 du ministère des travaux publics ».

Page 899, état n° 48, après « Sous-Secrétaire d'État du ministère de  
 l'instruction publique et des cultes », ajouter : « Sous-Secrétaire d'État  
 du ministère des travaux publics ».

MANUEL DES FRANCHISES.

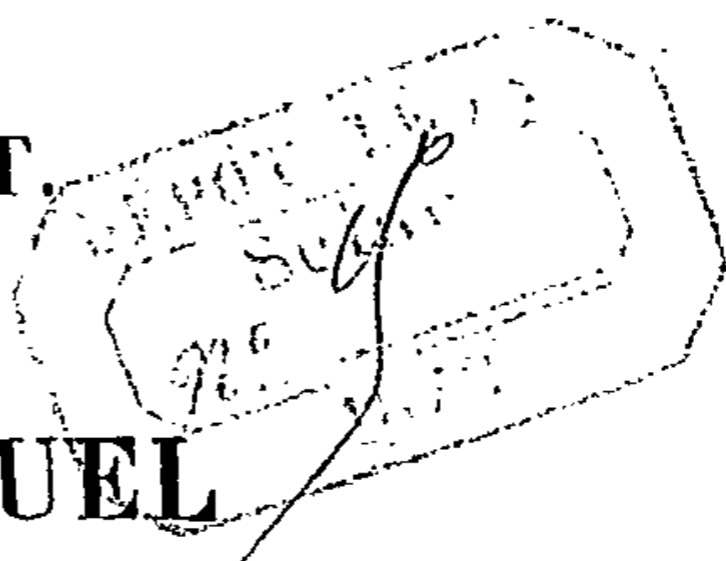
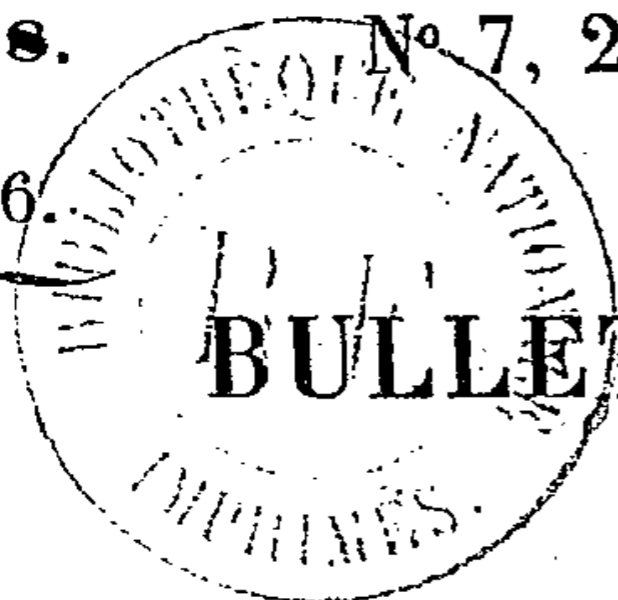
FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contre-signée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
*	*	*	*	*	23 novembre 1878.



1878.

N° 7, 2° SUPPLÉMENT.

N° 16.



# BULLETIN MENSUEL

DES

# POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

NOVEMBRE 1878.

## SOMMAIRE.

	Pages.
DÉCRET rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.....	421
INSTRUCTION n° 39. Réformes apportées à la comptabilité télégraphique.....	424

## NOTIFICATIONS DIVERSES.

ÉTUDE des demandes relatives aux créations de bureaux municipaux.....	426
NOMENCLATURE des bureaux de poste belges.....	426
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	426
STATISTIQUE des correspondances internationales.....	427
CORRESPONDANCES pour Siam.....	427
PAQUEBOTS-POSTE français. — Ligne du Havre à New-York.....	428
PAQUEBOTS-POSTE français. — Ligne du Havre à New-York. — Mouvement des paquebots pendant l'année 1879.....	428
PAQUEBOTS-POSTE français. — Mouvement des paquebots des lignes de l'Indo-Chine pendant l'année 1879.....	430

### Décret rendu au sujet de l'entrée de diverses colonies anglaises dans l'Union postale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu les lois des 3 mai 1853 et 3 août 1875;

Vu les décrets des 29 octobre, 10 et 16 novembre 1875, 4 mai et 21 septembre 1876, 16 mars 1877, 16 mars, 16 et 19 avril 1878;

Vu le traité d'Union générale des Postes, signé à Berne, le 9 octobre 1874;

Vu l'arrangement relatif à l'entrée de nouveaux pays dans l'Union postale, signé à Berne le 27 janvier 1876;

Vu la communication du département des postes suisses notifiant l'admission dans l'Union postale de Terre-Neuve, des colonies anglaises, de la côte occidentale d'Afrique, du Honduras britannique et des îles Falkland;

Sur le rapport du Ministre des finances et du Ministre de la marine et des colonies,

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. Les taxes à acquitter en France, en Algérie, dans les colonies ou établissements français et dans les bureaux de poste français à l'étranger, pour l'affranchissement jusqu'à destination des correspondances à destination de Terre-Neuve, des colonies anglaises de la côte occidentale d'Afrique (Côte d'Or, Sénégal, Lagos, Sierra-Leone), du Honduras britannique et des îles Falkland, seront perçues conformément au tarif ci-après :

NATURE DES CORRESPONDANCES.	CONDITIONS DE L'AFFRANCHISSEMENT.	TAXES À PERCEVOIR.
Lettres ordinaires.....	Facultatif.....	35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.
Cartes postales.....	Obligatoire.....	20 centimes.
Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés.	Obligatoire.....	8 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.
Objets recommandés.....	Obligatoire.....	Taxe d'affranchissement applicable à une correspondance ordinaire de même nature et droit fixe de 50 centimes pour les lettres et de 25 centimes pour les autres objets.
Avis de réception des objets recommandés.	Obligatoire.....	Droit fixe de 10 centimes.

Quant aux correspondances non affranchies provenant des colonies anglaises ci-dessus désignées, elles seront passibles, à la charge des destinataires, d'une taxe de 60 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, sauf déduction, en cas d'insuffisance d'affranchissement, du montant des timbres-poste employés.

ART. 2. Toutefois, les correspondances échangées entre la colonie française du Sénégal et la colonie anglaise de la Sénégambie, ainsi qu'entre la colonie française de Saint-Pierre et Miquelon et la colonie anglaise de Terre-Neuve, et qui ne donneront pas lieu à un transport

maritime sur une distance supérieure à 300 milles marins, seront soumises au tarif d'affranchissement suivant :

NATURE DES CORRESPONDANCES.	CONDITIONS DE L'AFFRANCHISSEMENT.	TAXES À PERCEVOIR.
Lettres ordinaires . . . . .	Facultatif . . . . .	25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.
Cartes postales . . . . .	Obligatoire . . . . .	15 centimes.
Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés.	Obligatoire . . . . .	5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.
Objets recommandés . . . . .	Obligatoire . . . . .	Taxe d'affranchissement appli- cable à une correspondance ordinaire de même nature et droit fixe de 50 centimes pour les lettres et de 25 centimes pour les autres objets.
Avis de réception des objets re- commandés.	Obligatoire . . . . .	Droit fixe de 10 centimes.

La taxe à acquitter par les destinataires des correspondances non affranchies ou insuffisamment affranchies sera, dans les mêmes relations, de 50 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, sauf déduction, en cas d'insuffisance d'affranchissement, du montant des timbres-poste employés.

ART. 3. Sont, en outre, applicables aux correspondances à destination ou provenant des colonies anglaises mentionnées ci-dessus, toutes les autres dispositions des décrets susvisés, qui concernent les correspondances échangées entre la France, les colonies françaises et les bureaux français à l'étranger, d'une part, et les pays actuellement compris dans l'Union postale, d'autre part.

ART. 4. Sont et demeurent abrogées, en ce qu'elles ont de contraire au présent décret, les dispositions des décrets susvisés.

ART. 5. Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1879.

ART. 6. Le Ministre de la marine et des colonies et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Versailles, le 16 novembre 1878.

Signé : M<sup>al</sup> DE MAC MAHON,  
DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

*Le Vice-Amiral, Sénateur,  
Ministre de la Marine et des Colonies,*

Signé : POTHUAU.

*Le Ministre des Finances,*

Signé : LÉON SAY.

## INSTRUCTION N° 39.

DIVISION  
de la  
COMPTABI-  
LITÉ.

Bureau  
de la  
vérification  
des  
produits.

Paris, le 12 novembre 1878.

## RÉFORMES APPORTÉES À LA COMPTABILITÉ TÉLÉGRAPHIQUE.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1879, les opérations de la comptabilité télégraphique seront modifiées conformément aux instructions ci-après :

Sur l'état n° 303 *bis* (D), une colonne, ouverte à cet effet, fera ressortir le produit net des dépêches télégraphiques. Deux autres colonnes sont destinées à recevoir, pour la télégraphie privée, le nombre des télégrammes intérieurs et internationaux à l'arrivée.

Le bordereau n° 316 *bis* (C *bis*), qui a été modifié de manière à être en parfaite concordance avec l'état n° 303 *bis*, ne sera plus fourni que par quinzaine.

Quant aux receveurs des bureaux télégraphiques de Paris, intra-muros, indépendamment du bordereau n° 316 *bis*, qu'ils établiront par quinzaine, ils adresseront, chaque jour, au directeur-ingénieur de la région de Paris le bulletin n° 316 (C) modifié.

Les directeurs établiront, en prenant pour base les déclarations consignées sur les états n° 303 *bis*, colonnes 6, 7 et 8, le certificat n° 255 qu'ils ont à remettre au receveur principal. Les directeurs reporteront, par bureau, sur un registre spécial n° 255 *ter*, nouvellement créé, les inscriptions figurant aux totaux de l'état D, et le total des opérations du mois des bureaux du département sera inscrit à la dernière page de ce registre, d'après les totaux de l'état récapitulatif n° 255 *bis*, dont il est parlé ci-après.

Les duplicata des certificats n° 255 ne seront plus fournis à la division de la comptabilité. Ils seront remplacés par un tableau formule n° 255 *bis*, sur lequel seront récapitulées, par bureau, les opérations du mois. Avant de transmettre ce tableau, qui devra parvenir à l'Administration le 5 de chaque mois au plus tard, les directeurs devront s'assurer que les totaux du certificat n° 255, qu'ils remettent au receveur principal, concordent exactement avec les colonnes 6, 7 et 8 du tableau récapitulatif.

La vérification des états et pièces de comptabilité incombera aux directeurs.

Toute erreur reconnue en vérification, après la remise au receveur principal du certificat n° 255, sera signalée au moyen d'un arrêté n° 237, qui sera communiqué au receveur. Avant l'envoi des arrêtés, il sera pris note, par bureau, sur un registre spécial n° 248, du nombre des erreurs relevées et du montant des forçements ou des dégrèvements prononcés. Cette inscription a pour but de permettre aux directeurs de

s'assurer si le receveur a passé régulièrement écriture du montant des erreurs relevées.

A la réception de l'arrêté, le receveur en inscrira le montant sur l'état n° 303 *bis* du mois courant et sur son carnet n° 303 (D), à l'un des articles ouverts à cet effet, sous le titre « forçements ou dégrèvements en vérification ». Si l'erreur est relevée par l'Administration, le redressement figurera aux articles « forçements ou dégrèvements en révision ».

Quelles que soient les observations que le receveur ait à formuler contre un forçement prononcé à sa charge, il devra en passer écriture et, sous peine d'être déchu de son recours, le renvoyer à la direction, deux jours après sa réception. Toute réclamation du receveur contre les erreurs signalées sera examinée par le directeur qui, dans la colonne à ce réservée sur l'arrêté de vérification, consignera ses observations indiquant si le forçement doit être maintenu ou si un dégrèvement semble devoir être accordé. L'Administration prononcera en dernier ressort.

Les arrêtés récapitulés sur une lettre d'envoi n° 237 *bis*, spécialement créée à cet effet, seront transmis à l'Administration dans le paquet des états n° 303 *bis* et des bulletins n° 316 et 316 *bis*. Ils formeront deux liasses distinctes. La première comprendra les arrêtés ayant donné lieu à des réclamations et l'autre ceux qui auront été acceptés sans contestation.

Si, par suite du nombre de bureaux dans un département, il était nécessaire de faire plusieurs paquets, l'étiquette dont il est parlé ci-après indiquera le numéro de chaque paquet.

Les paquets qui renfermeront les pièces de comptabilité adressées à l'Administration seront recouverts d'une étiquette imprimée, n° 243. Ils seront expédiés inscrits au bulletin n° 13.

Les copies des états n° 330, 331 et 346 (F, G et O), des avances à charge de régularisation ne seront plus fournies à la division de la comptabilité, bureau de la vérification des produits, à moins, toutefois, qu'il ne s'agisse, en ce qui concerne les états n° 330 et 331 (F et G), de frais de remise à domicile de dépêches officielles.

L'état n° 321 (J), fourni en fin d'année par chaque receveur, sera supprimé. Les directeurs, par contre, auront à établir un état n° 321 modifié, présentant, par bureau, les opérations de toute l'année. Cet état, qui, pour la comptabilité télégraphique, représentera le tableau récapitulatif n° 910 en usage dans le service des postes, devra parvenir à l'Administration, division de la comptabilité, le 10 février de chaque année, au plus tard. Un double de cet état sera fourni, à la même date, à la Direction générale de la comptabilité publique. Les directeurs recevront ces états en temps utile.

L'état n° 303 *bis* ne présentera plus à la quatrième page le procès-verbal constatant la mutation du comptable.

Lorsqu'un receveur d'un bureau télégraphique non géré par un agent des postes sera changé pour une cause quelconque, ou que le



bureau sera transféré à la poste, il sera établi un compte de séparation de gestion, dans la même forme que pour les receveurs des postes. Une formule spéciale n° 214 a été créée à cet effet.

J'attache la plus grande importance à ce que ces nouvelles règles de la comptabilité télégraphique soient appliquées avec une scrupuleuse ponctualité.

*Le Sous-Secrétaire d'État des Finances,*

AD. COCHERY.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

EXPLOITATION  
TÉLÉGRA-  
PHIQUE.

Il importe que les demandes relatives aux créations de bureaux municipaux soient étudiées et instruites dans les plus brefs délais possibles. Il est, en conséquence, expressément recommandé aux directeurs départementaux de poursuivre, avec la plus grande activité, la solution des questions de cette nature. Ils doivent, au besoin, s'enquérir auprès des préfets des motifs qui retarderaient les affaires en cours et rendre compte à l'Administration.

EXPLOITATION  
POSTALE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BELGES.

2° DIVISION.

L'Office des postes de Belgique vient d'établir à :

BUREAU  
de la  
correspon-  
dance  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

Ouffet..... Liège,  
et Plœgsteert..... Flandre occidentale,  
des bureaux de poste qui sont admis au paiement des mandats internationaux.

Les agents sont invités à inscrire les noms de ces bureaux, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature des bureaux belges annexée au Tarif général n° 1185.

EXPLOITATION  
POSTALE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE ITALIENS.

2° DIVISION.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature annexée au Tarif général n° 1185 :

BUREAU  
de la  
correspon-  
dance  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

Apecchio..... Pesaro.  
Baragiano..... Potenza.

Casalnov-Monterotaro . . . . .	Foggia.
Corropoli . . . . .	Teramo.
Morolo. . . . .	Roma.
Riomaggiore . . . . .	Genova.

STATISTIQUE DES CORRESPONDANCES INTERNATIONALES.

EXPLOITATION  
POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU  
de la  
correspon-  
dance  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

L'Administration croit devoir faire connaître pour ordre aux agents participant au service de l'échange international qu'aucun dénombrement des correspondances échangées entre les pays compris dans l'Union postale n'aura lieu au mois de décembre 1878.

D'après une décision prise par le Congrès de Paris, le règlement des frais de transit dus pour l'année 1878 sera établi d'après les relevés dressés en 1877.

Toutefois, une statistique complémentaire aura lieu au commencement de 1879, pour établir le compte des frais de transit des correspondances à destination ou provenant des pays admis dans l'Union depuis le dernier dénombrement. Les agents appelés à participer à cette statistique recevront des instructions en temps utile.

CORRESPONDANCES POUR SIAM

EXPLOITATION  
POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU  
de la  
correspon-  
dance  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

L'Administration croit devoir rappeler au service que les correspondances pour le royaume de Siam, non munies d'une indication de voie contraire, doivent être acheminées par Singapore.

D'après les renseignements fournis par l'Office de la colonie anglaise du détroit, il y a en moyenne un courrier par semaine entre Singapore et Siam. La durée de la traversée est de 5 à 6 jours.

ANNOTATION AU TARIF GÉNÉRAL N° 1185.

Nomenclature G, page XIX, n° 133, placer dans la colonne 10, en regard de Siam, le signe de renvoi (B), et inscrire au bas de la page la note suivante :

(B) Il y a, en moyenne, un courrier par semaine entre Singapore et Siam. La durée du trajet est de 5 à 6 jours.

EXPLOITATION  
POSTALE.

## PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. — LIGNE DU HAVRE À NEW-YORK.

2<sup>e</sup> DIVISION.Bureau  
de la  
correspon-  
danco  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

Pendant le mois de décembre prochain, les départs des paquebots-poste français du Havre sur New-York n'auront pas lieu toutes les semaines, mais *par quinzaine*, savoir : les 7 et 21 décembre, ainsi que l'indique le tableau inséré au Bulletin mensuel n° 105 de décembre 1877, page 513.

Les voyages supplémentaires des 14 et 28 décembre (voir Bulletin mensuel n° 5, de septembre 1878) sont, en conséquence, supprimés.

EXPLOITATION  
POSTALE.PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. — LIGNE DU HAVRE À NEW-YORK. —  
MOUVEMENT DES PAQUEBOTS PENDANT L'ANNÉE 1879.2<sup>e</sup> DIVISION.BUREAU  
de la  
correspon-  
danco  
étrangère.  
et des  
services  
maritimes.

Les agents trouveront ci-après un tableau indiquant le mouvement, pendant l'année 1879, des paquebots-poste français de la Compagnie générale transatlantique, qui desservent la ligne du Havre à New-York.

Ce tableau fait connaître les dates et heures effectives des départs du Havre, ainsi que les dates des dernières expéditions, de Paris, des correspondances acheminées au moyen de ces paquebots, et enfin le bureau ambulant qui aura à transmettre ces correspondances de Paris au Havre.

Il est rappelé que les départs du Havre pour New-York ont lieu les samedis, tous les quinze jours, de novembre à avril (*saison d'hiver*), et le même jour, toutes les semaines, d'avril à novembre (*saison d'été*).

EXPLOITATION  
POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU  
de la correspondance  
étrangère  
et des  
services maritimes.

*Heures effectives des départs des paquebots-postes français  
du Havre sur New-York, et dernières expéditions des  
dépêches de Paris, acheminées par ces paquebots, pendant  
l'année 1879.*

DÉPART DU HAVRE.			DERNIÈRE EXPÉDITION DES DÉPÊCHES DE PARIS.		
JOUR.	DATE.	HEURE.	JOUR.	DATE.	PAR BUREAU ambulant.
	4 janvier.....	5 <sup>h</sup> 30 <sup>m</sup> s.	Samedi...	4 janvier.....	Havre 1°.
	18 janvier.....	5 " s.	Idem.....	18 janvier.....	Idem.
	1 <sup>er</sup> février.....	3 " s.	Idem.....	1 <sup>er</sup> février.....	Idem.
	15 février.....	3 " s.	Idem.....	15 février.....	Idem.
	1 <sup>er</sup> mars.....	1 " s.	Vendredi.	28 février.....	Havre 2°.
	15 mars.....	1 " s.	Idem.....	14 mars.....	Idem.
	29 mars.....	11 " m.	Idem.....	28 mars.....	Idem.
	12 avril.....	11 " m.	Idem.....	11 avril.....	Idem.
	19 avril.....	7 " m.	Idem.....	18 avril.....	Idem.
	26 avril.....	10 30 m.	Idem.....	25 avril.....	Idem.
	3 mai.....	6 " s.	Samedi...	3 mai.....	Havre 1°.
	10 mai.....	11 " m.	Vendredi.	9 mai.....	Havre 2°.
	17 mai.....	6 " s.	Samedi...	17 mai.....	Havre 1°.
	24 mai.....	10 " m.	Vendredi.	23 mai.....	Havre 2°.
	31 mai.....	4 30 s.	Samedi...	31 mai.....	Havre 1°.
	7 juin.....	10 " m.	Vendredi.	6 juin.....	Havre 2°.
	14 juin.....	4 30 s.	Samedi...	14 juin.....	Havre 1°.
	21 juin.....	9 " m.	Vendredi.	20 juin.....	Havre 2°.
	28 juin.....	2 " s.	Samedi...	28 juin.....	Havre 1°.
Samedi...	5 juillet.....	9 " m.	Vendredi.	4 juillet.....	Havre 2°.
	12 juillet.....	1 30 s.	Samedi...	12 juillet.....	Havre 1°.
	19 juillet.....	8 " m.	Vendredi.	18 juillet.....	Havre 2°.
	26 juillet.....	Midi.	Idem.....	25 juillet.....	Idem.
	2 août.....	8 " m.	Idem.....	1 <sup>er</sup> août.....	Idem.
	9 août.....	Midi.	Idem.....	8 août.....	Idem.
	16 août.....	7 " m.	Idem.....	15 août.....	Idem.
	23 août.....	11 " m.	Idem.....	22 août.....	Idem.
	30 août.....	7 " m.	Idem.....	29 août.....	Idem.
	6 septembre.....	11 " m.	Idem.....	5 septembre.....	Idem.
	13 septembre.....	6 " s.	Samedi...	13 septembre.....	Havre 1°.
	20 septembre.....	11 " m.	Vendredi.	19 septembre.....	Havre 2°.
	27 septembre.....	6 " s.	Samedi...	27 septembre.....	Havre 1°.
	4 octobre.....	10 " m.	Vendredi.	3 octobre.....	Havre 2°.
	11 octobre.....	5 " s.	Samedi...	11 octobre.....	Havre 1°.
	18 octobre.....	9 30 m.	Vendredi.	17 octobre.....	Havre 2°.
	25 octobre.....	5 " s.	Samedi...	25 octobre.....	Havre 1°.
	8 novembre.....	3 " s.	Idem.....	8 novembre.....	Idem.
	22 novembre.....	3 " s.	Idem.....	22 novembre.....	Idem.
	6 décembre.....	1 " s.	Vendredi.	5 décembre.....	Havre 2°.
	20 décembre.....	1 " s.	Idem.....	20 décembre.....	Idem.

EXPLOITATION  
POSTALE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. — MOUVEMENT DES PAQUEBOTS DES LIGNES  
DE L'INDO-CHINE PENDANT L'ANNÉE 1879.

2<sup>e</sup> DIVISION.

BUREAU  
de la  
correspon-  
dance  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

Les agents trouveront ci-après le tableau du mouvement des paquebots-poste des lignes de l'Indo-Chine pour l'année 1879.

Les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes qui desservent lesdites lignes partiront de Marseille le dimanche, toutes les deux semaines, à dater du 12 janvier 1879.

MINISTÈRE DES FINANCES.

# MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES DE LA CHINE, DU JAPON, DES INDES ET DE LA RÉUNION, PO

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT.

SERVICE EXÉCUTÉ PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

ALLER.

MARSEILLE A HONG-KONG.															HONG-KONG A SHANG-HAI.		HONG-KONG A YOKOHAMA.		ADEN		
MARSEILLE.	NAPLES.	PORT-SAÏD.		SUËZ.	ADEN **.		COLOMBO.	POINTE-DE-GALLES **.			SINGAPORE ***.		SAIGON.		HONG-KONG.	HONG-KONG.	SHANG-HAI.	HONG-KONG.	YOKOHAMA.	ADEN.	
Départ. 1.	Arrivée et départ. 2.	Arrivée. 3.	Départ. 4.	Arrivée et départ. 5.	Arrivée. 6.	Départ. 7.	Arrivée et départ. 8.	Arrivée. 9.	Départ. 10.	Arrivée. 11.	Départ. 12.	Arrivée. 13.	Départ. 14.	Arrivée ***. 15.	Départ. 16.	Arrivée. 17.	Départ. 18.	Arrivée. 19.	Départ. 20.		
DIMANCHE.	MARDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	MARDI (1).	MERCREDI (1).	JEUDI (1).	MERCREDI (1).	JEUDI (1).	DIMANCHE (1).	LUNDI (1).	VENDREDI (1).	DIMANCHE (1).	JEUDI (1).	SAMEDI (1).	SAMEDI (1).	LUNDI.	
12 janvier.	14 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	4 février.	—	5 février.	6 février.	12 février.	13 février.	16 février.	17 février.	21 février.	23 février.	27 février.	22 février.	1 <sup>er</sup> mars.	27 janvier.	
26 —	28 —	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	3 février.	8 février.	9 février.	—	18 féer.	—	20 —	26 —	27 —	2 mars.	3 mars.	7 mars.	9 mars.	13 mars.	8 mars.	15 —	.....	
9 février.	11 février.	15 —	16 —	17 —	22 —	23 —	4 mars.	—	5 mars.	6 mars.	12 mars.	13 mars.	16 —	17 —	21 —	23 —	27 —	22 —	29 —	24 février.	
23 —	25 —	1 <sup>er</sup> mars.	2 mars.	3 mars.	8 mars.	9 mars.	—	18 mars.	—	20 —	26 —	27 —	30 —	31 —	4 avril.	6 avril.	10 avril.	5 avril.	12 avril.	.....	
9 mars.	11 mars.	15 —	16 —	17 —	22 —	23 —	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	LUNDI.	MARDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	MARDI.	JEUDI.	LUNDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	.....	24 mars.	
23 —	25 —	29 —	30 —	31 —	5 avril.	6 avril.	—	31 mars.	2 avril.	6 avril.	8 avril.	11 avril.	12 avril.	15 avril.	17 avril.	21 avril.	16 avril.	23 avril.	.....	24 mars.	
6 avril.	8 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	19 —	20 —	27 avril.	14 avril.	16 —	21 —	22 —	25 —	26 —	29 —	1 <sup>er</sup> mai.	5 mai.	30 —	7 mai.	.....	21 avril.	
20 —	22 —	26 —	27 —	28 —	3 mai.	4 mai.	—	28 —	30 —	5 mai.	6 mai.	9 mai.	10 mai.	13 mai.	15 —	19 —	14 mai.	21 —	.....	21 avril.	
4 mai.	6 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	17 —	18 —	—	12 mai.	14 mai.	19 —	20 —	23 —	24 —	27 —	29 —	2 juin.	28 —	4 juin.	.....	.....	
18 —	20 —	24 —	25 —	26 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	—	26 —	28 —	2 juin.	3 juin.	6 juin.	7 juin.	10 juin.	12 juin.	16 —	11 juin.	18 —	.....	19 mai.	
1 <sup>er</sup> juin.	3 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	14 juin.	15 —	—	9 juin.	11 juin.	16 —	17 —	20 —	21 —	24 —	26 —	30 —	25 —	2 juillet.	.....	.....	
15 —	17 —	21 —	22 —	23 —	28 —	29 —	—	23 —	25 —	30 —	1 <sup>er</sup> juillet.	4 juillet.	5 juillet.	8 juillet.	10 juillet.	14 juillet.	9 juillet.	16 —	.....	16 juin.	
29 —	1 <sup>er</sup> juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	—	7 juillet.	9 juillet.	14 juillet.	15 —	18 —	19 —	22 —	24 —	28 —	23 —	30 —	.....	.....	
13 juillet.	15 —	19 —	20 —	21 —	26 —	27 —	—	21 —	23 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.	5 août.	7 août.	11 août.	6 août.	13 août.	.....	14 juillet.	
27 —	29 —	2 août.	3 août.	4 août.	9 août.	10 août.	—	4 août.	6 août.	11 août.	12 août.	15 —	16 —	19 —	21 —	25 —	20 —	27 —	.....	.....	
10 août.	12 août.	16 —	17 —	18 —	23 —	24 —	—	18 —	20 —	25 —	26 —	29 —	30 —	2 sept.	4 sept.	8 sept.	3 sept.	10 sept.	.....	11 août.	
24 —	26 —	30 —	31 —	1 <sup>er</sup> septembre.	6 sept.	7 sept.	—	1 <sup>er</sup> sept.	3 sept.	8 sept.	9 sept.	12 sept.	13 sept.	16 —	18 —	22 —	17 —	24 —	.....	.....	
7 sept.	9 septembre.	13 sept.	14 sept.	15 —	20 —	21 —	MARDI.	MARDI (1).	MERCREDI (1).	JEUDI (1).	MERCREDI (1).	JEUDI (1).	DIMANCHE (1).	LUNDI (1).	VENDREDI (1).	DIMANCHE (1).	JEUDI (1).	SAMEDI (1).	SAMEDI (1).	.....	
21 —	23 —	27 —	28 —	29 —	4 octobre.	5 octobre.	—	30 sept.	—	2 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	17 octobre.	19 octobre.	23 octobre.	18 octobre.	25 octobre.	.....	
5 octobre.	7 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	18 —	19 —	14 octobre.	28 oct.	15 oct.	16 —	22 —	23 —	26 —	27 —	31 —	2 novembre.	6 novembre.	5 novembre.	.....	6 oct.	
19 —	21 —	25 —	26 —	27 —	1 <sup>er</sup> nov.	2 nov.	11 novembre.	—	12 nov.	13 novembre.	19 —	20 —	23 —	24 —	28 —	30 —	4 décembre.	29 —	6 décembre.	.....	3 nov.
2 nov.	4 novembre.	8 nov.	9 nov.	10 novembre.	15 —	16 —	—	25 nov.	—	27 —	3 décembre.	4 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	12 décembre.	14 décembre.	18 —	13 décembre.	20 —	.....	.....
16 —	18 —	22 —	23 —	24 —	29 —	30 —	9 décembre.	—	10 déc.	11 décembre.	17 —	18 —	21 —	22 —	26 —	28 —	1 <sup>er</sup> janvier.	27 —	3 janvier.	.....	1 <sup>er</sup> déc.
30 —	2 décembre.	6 déc.	7 déc.	8 décembre.	13 déc.	14 déc.	—	23 déc.	—	25 —	31 —	1 <sup>er</sup> janvier.	4 janvier.	5 janvier.	9 janvier.	11 janvier.	15 —	10 janvier.	17 —	.....	.....
14 déc.	16 —	20 —	21 —	22 —	27 —	28 —	6 janvier.	—	7 janvier.	8 janvier.	14 janvier.	15 —	18 —	19 —	23 —	25 —	29 —	24 —	31 —	29 —	.....
28 —	30 —	3 janvier.	4 janvier.	5 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	—	20 janv.	—	22 —	28 —	29 —	1 <sup>er</sup> février.	2 février.	6 février.	8 février.	12 février.	7 février.	14 février.	.....	.....

\* Point d'embranchement de la ligne de la Réunion et Maurice. (Voir colonne n° 20.)  
 \*\* Point d'embranchement de la ligne de Calcutta. (Voir colonne n° 24.)  
 \*\*\* Point d'embranchement de la ligne de Batavia. (Voir colonne n° 28.)

\*\*\*\* Point d'embranchement des lignes de..... { Shang-Hai. (Voir colonne n° 16.)  
 Yokohama. (Voir colonne n° 18.)

# LES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

## DE L'INDO-CHINE, DES INDES ET DE LA RÉUNION, POUR L'ANNÉE 1879.

LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

EXPLOITATION POSTALE.

2<sup>e</sup> DIVISION.

BUREAU

DE LA

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE

ET DES

SERVICES MARITIMES.

ALLER.

SAIGON.		HONG-KONG.		HONG-KONG A SHANG-HAI.		HONG-KONG A YOKOHAMA.		ADEN A LA RÉUNION ET MAURICE.				POINTE-DE-GALLES A CALCUTTA.				SINGAPORE A BATAVIA.	
Arrivés. 13	Départ. 14	Arrivés*** 15	Départ. 16	Arrivée. 17	Départ. 18	Arrivée. 19	Départ. 20	Arrivée et départ. 21	Arrivée et départ. 22	Arrivée. 23	Départ. 24	Arrivée et départ. 25	Arrivée et départ. 26	Arrivée. 27	Départ. 28	Arrivée. 29	
IMANCHE(1) 16 février.	LUNDI (1). 17 février.	VENDREDI(1) 21 février.	DIMANCHE(1) 23 février.	JEUDI (1). 27 février.	SAMEDI (1). 22 février.	SAMEDI (1). 1 <sup>er</sup> mars.	LUNDI. 27 janvier.	LUNDI. 3 février.	SAMEDI. 8 février.	DIMANCHE. 9 février.	VENDREDI. 21 février.	DIMANCHE. 23 février.	LUNDI. 24 février.	VENDREDI. 28 février.	VENDR. (1). 14 février.	LUNDI (1). 17 février.	
2 mars.	3 mars.	7 mars.	9 mars.	13 mars.	8 mars.	15 —	24 février.	3 mars.	8 mars.	9 mars.	21 mars.	23 mars.	24 mars.	28 mars.	28 —	3 mars.	
16 —	17 —	21 —	23 —	27 —	22 —	29 —	24 février.	3 mars.	8 mars.	9 mars.	21 mars.	23 mars.	24 mars.	28 mars.	28 —	17 —	
30 —	31 —	4 avril.	6 avril.	10 avril.	5 avril.	12 avril.	24 mars.	31 mars.	5 avril.	6 avril.	18 avril.	19 avril.	20 avril.	24 avril.	10 avril.	12 avril.	
VENDREDI. 1 <sup>er</sup> avril.	SAMEDI. 12 avril.	MARDI. 15 avril.	JEUDI. 17 avril.	LUNDI. 21 avril.	MERCREDI. 16 avril.	MERCREDI. 23 avril.	24 mars.	31 mars.	5 avril.	6 avril.	18 avril.	19 avril.	20 avril.	24 avril.	10 avril.	12 avril.	
25 —	26 —	29 —	1 <sup>er</sup> mai.	5 mai.	30 —	7 mai.	21 avril.	28 avril.	3 mai.	4 mai.	16 mai.	17 mai.	18 mai.	22 mai.	24 —	26 —	
9 mai.	10 mai.	13 mai.	15 —	19 —	14 mai.	21 —	21 avril.	28 avril.	3 mai.	4 mai.	16 mai.	17 mai.	18 mai.	22 mai.	22 —	10 mai.	
23 —	24 —	27 —	29 —	2 juin.	28 —	4 juin.	19 mai.	26 mai.	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	13 juin.	14 juin.	15 juin.	19 juin.	5 juin.	7 juin.	
6 juin.	7 juin.	10 juin.	12 juin.	16 —	11 juin.	18 —	19 mai.	26 mai.	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	13 juin.	14 juin.	15 juin.	19 juin.	19 —	21 —	
20 —	21 —	24 —	26 —	30 —	25 —	2 juillet.	16 juin.	23 juin.	28 juin.	29 —	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	17 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	
4 juillet.	5 juillet.	8 juillet.	10 juillet.	14 juillet.	9 juillet.	16 —	16 juin.	23 juin.	28 juin.	29 —	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	17 juillet.	17 —	19 —	
8 —	19 —	22 —	24 —	28 —	23 —	30 —	14 juillet.	21 juillet.	26 juillet.	27 juillet.	8 août.	9 août.	10 août.	14 août.	31 —	2 août.	
1 <sup>er</sup> août.	2 août.	5 août.	7 août.	11 août.	6 août.	13 août.	14 juillet.	21 juillet.	26 juillet.	27 juillet.	8 août.	9 août.	10 août.	14 août.	14 août.	16 —	
15 —	16 —	19 —	21 —	25 —	20 —	27 —	11 août.	18 août.	23 août.	24 août.	5 sept.	6 septembre.	7 septembre.	11 sept.	28 —	30 —	
19 —	30 —	2 sept.	4 sept.	8 sept.	3 sept.	10 sept.	11 août.	18 août.	23 août.	24 août.	5 sept.	6 septembre.	7 septembre.	11 sept.	28 —	30 —	
12 sept.	13 sept.	16 —	18 —	22 —	17 —	24 —	8 sept.	15 septembre.	20 septembre.	21 sept.	5 sept.	6 septembre.	7 septembre.	11 sept.	23 —	27 —	
26 —	27 —	30 —	2 octobre.	6 octobre.	1 <sup>er</sup> octobre.	8 octobre.	8 sept.	15 septembre.	20 septembre.	21 sept.	5 sept.	6 septembre.	7 septembre.	11 sept.	23 —	27 —	
IMANCHE(1) 12 octobre.	LUNDI (1). 13 octobre.	VENDREDI(1) 17 octobre.	DIMANCHE(1) 19 octobre.	JEUDI (1). 23 octobre.	SAMEDI (1). 18 octobre.	SAMEDI (1). 25 octobre.	6 oct.	13 octobre.	18 octobre.	19 oct.	3 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	10 oct.	10 oct.	13 oct.	
26 —	27 —	31 —	2 novembre.	6 novembre.	2 novembre.	8 novembre.	6 oct.	13 octobre.	18 octobre.	19 oct.	31 —	2 novembre.	3 novembre.	7 nov.	24 —	27 —	
9 novembre	10 novembre	14 novembre	16 —	20 —	15 —	22 —	3 nov.	10 novembre.	15 novembre.	16 nov.	28 nov.	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	5 déc.	21 —	24 —	
3 —	24 —	28 —	30 —	4 décembre.	29 —	6 décembre	3 nov.	10 novembre.	15 novembre.	16 nov.	28 nov.	30 —	1 <sup>er</sup> décembre.	5 déc.	21 —	24 —	
7 décembre	8 décembre	12 décembre.	14 décembre	18 —	13 décembre	20 —	1 <sup>er</sup> déc.	8 décembre.	13 décembre.	14 déc.	26 déc.	28 décembre.	29 —	2 janvier.	5 déc.	8 déc.	
1 —	22 —	26 —	28 —	1 <sup>er</sup> janvier.	27 —	3 janvier.	1 <sup>er</sup> déc.	8 décembre.	13 décembre.	14 déc.	26 déc.	28 décembre.	29 —	2 janvier.	19 —	22 —	
4 janvier.	5 janvier.	9 janvier.	11 janvier.	15 —	10 janvier.	17 —	29 —	5 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	26 déc.	28 décembre.	29 —	2 janvier.	19 —	22 —	
18 —	19 —	23 —	25 —	29 —	24 —	31 —	29 —	5 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	26 déc.	28 décembre.	29 —	2 janvier.	16 —	19 —	
1 <sup>er</sup> février.	2 février.	6 février.	8 février.	12 février.	7 février.	14 février.	29 —	5 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	23 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	30 —	30 —	2 février.	

achement des lignes de ... { Shang-Hai. (Voir colonne n° 16.)  
Yokohama. (Voir colonne n° 18.)

(1) Pour les voyages effectués d'octobre à mars, pendant la mousson de N. E., il est tenu compte d'un délai supplémentaire de 4 jours pour la traversée de Marseille au Japon.

## RETOUR.

BATAVIA A SINGAPORE.		CALCUTTA A POINTE-DE-GALLES.				MAURICE ET LA REUNION A ADEN.				YOKOHAMA A HONG-KONG.		SHANG-HAI A HONG-KONG.		HONG-KONG.		SAIGON.		SINGAPORE.	
BATAVIA.	SINGAPORE **.	CALCUTTA.	MADRAS.	FONDICHERY.	POINTE-DE-GALLES ***.	MAURICE.	LA REUNION.	LES SEYCELLES.	ADEN ****.	YOKOHAMA.	HONG-KONG *.	SHANG-HAI.	HONG-KONG *.	HONG-KONG.	SAIGON.		SINGAPORE.		
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
LUNDI. 13 janvier.	MERCREDI. 15 janvier.	MARDI. 14 janvier.	SAMEDI. 18 janvier.	DIMANCHE. 19 janvier.	MARDI. 21 janvier.	LUNDI. 3 février.	MARDI. 4 février.	DIMANCHE. 9 février.	DIMANCHE. 16 février.	JEUDI. 2 janvier.	JEUDI. 9 janvier.	DIMANCHE. 5 janvier.	JEUDI. 9 janvier.	SAMEDI. 11 janvier.	MARDI. 14 janvier.	MERCREDI. 15 janvier.	VENDREDI. 17 janvier.	SAMEDI. 18 janvier.	SAMEDI. 18 janvier.
27 —	29 —	11 février.	15 février.	18 février.	18 février.	3 février.	4 février.	9 février.	16 février.	16 —	23 —	19 —	23 —	25 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> fév.	1 <sup>er</sup> fév.
10 février.	12 février.	11 février.	15 février.	18 février.	18 février.	3 mars.	4 mars.	9 mars.	16 mars.	30 —	6 février.	2 février.	6 février.	8 février.	11 février.	12 février.	14 février.	15 —	15 —
24 —	26 —	11 mars.	15 mars.	18 mars.	28 mars.	3 mars.	4 mars.	9 mars.	16 mars.	13 février.	20 —	16 —	20 —	22 —	25 —	26 —	28 —	1 <sup>er</sup> m.	1 <sup>er</sup> m.
10 mars.	12 mars.	11 mars.	15 mars.	18 mars.	28 mars.	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	6 avril.	13 avril.	27 —	6 mars.	2 mars.	6 mars.	8 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.	15 —	15 —
24 —	26 —	6 avril.	12 avril.	13 avril.	15 avril.	31 —	1 <sup>er</sup> avril.	6 avril.	13 avril.	13 mars.	20 —	16 —	20 —	22 —	25 —	26 —	28 —	29 —	29 —
7 avril.	9 avril.	6 avril.	12 avril.	13 avril.	15 avril.	28 avril.	29 —	4 mai.	11 mai.	27 —	3 avril.	30 —	3 avril.	5 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.	12 av.	12 av.
21 —	23 —	6 avril.	12 avril.	13 avril.	15 avril.	28 avril.	29 —	4 mai.	11 mai.	10 avril.	17 —	13 avril.	17 —	19 —	22 —	23 —	25 —	26 —	26 —
DIMANCHE(1)	MARDI (1).									SAMEDI (1).	DIMANCHE(1)	MERCREDI(1)	DIMANCHE(1)	MARDI (1).	SAMEDI (1).	DIMANCHE(1)	MERCREDI(1)	JEUDI	JEUDI
4 mai.	6 mai.	6 mai.	10 mai.	11 mai.	13 mai.	26 mai.	27 mai.	1 <sup>er</sup> juin.	8 juin.	19 avril.	27 avril.	23 avril.	27 avril.	29 avril.	3 mai.	4 mai.	7 mai.	8 mai.	8 mai.
18 —	20 —	3 juin.	7 juin.	8 juin.	10 juin.	26 mai.	27 mai.	1 <sup>er</sup> juin.	8 juin.	3 mai.	11 mai.	7 mai.	11 mai.	13 mai.	17 —	18 —	21 —	22 —	22 —
1 <sup>er</sup> juin.	3 juin.	3 juin.	7 juin.	8 juin.	10 juin.	23 juin.	24 juin.	20 —	6 juillet.	17 —	25 —	21 —	25 —	27 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	4 juin.	5 juin.	5 juin.
15 —	17 —	1 <sup>er</sup> juillet.	5 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	23 juin.	24 juin.	20 —	6 juillet.	31 —	8 juin.	4 juin.	8 juin.	10 juin.	14 juin.	15 —	18 —	19 —	19 —
29 —	1 <sup>er</sup> juillet.	1 <sup>er</sup> juillet.	5 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	21 juillet.	28 juillet.	27 juillet.	3 août.	14 juin.	22 —	18 —	22 —	24 —	28 —	29 —	2 juillet.	3 juillet.	3 juillet.
13 juillet.	15 —	29 —	2 août.	3 août.	5 août.	21 juillet.	28 juillet.	27 juillet.	3 août.	28 —	6 juillet.	2 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	16 —	17 —	17 —
27 —	29 —	29 —	2 août.	3 août.	5 août.	18 août.	19 août.	24 août.	31 —	12 juillet.	20 —	16 —	20 —	22 —	26 —	27 —	30 —	31 —	31 —
10 août.	12 août.	26 août.	30 —	31 —	2 septembre	18 août.	19 août.	24 août.	31 —	26 —	3 août.	30 —	3 août.	5 août.	9 août.	10 août.	13 août.	14 août.	14 août.
24 —	26 —	26 août.	30 —	31 —	2 septembre	15 sept.	16 septembre.	21 septembre.	26 sept.	9 août.	17 —	13 août.	17 —	19 —	23 —	24 —	27 —	28 —	28 —
7 septembre.	9 septembre.	23 sept.	27 septembre.	28 septembre.	30 —	15 sept.	16 septembre.	21 septembre.	26 sept.	23 —	31 —	27 —	31 —	2 septembre.	6 septembre	7 sept.	10 septembre	11 se	11 se
21 —	23 —	23 sept.	27 septembre.	28 septembre.	30 —	13 octobre.	14 octobre.	19 octobre.	26 octobre.	6 septembre.	14 septembre	10 septembre	14 septembre	16 —	20 —	21 —	24 —	25 —	25 —
5 octobre.	7 octobre.	23 sept.	27 septembre.	28 septembre.	30 —	13 octobre.	14 octobre.	19 octobre.	26 octobre.	20 —	28 —	24 —	28 —	30 —	4 octobre.	5 oct.	8 octobre.	9 oct.	9 oct.
LUNDI.	MERCREDI.	21 octobre.	25 octobre.	26 octobre.	28 octobre.	10 nov.	11 novembre.	16 novembre.	23 nov.	JEUDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	JEUDI.	SAMEDI.	MARDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.
20 octobre.	22 octobre.	21 octobre.	25 octobre.	26 octobre.	28 octobre.	10 nov.	11 novembre.	16 novembre.	23 nov.	9 octobre.	16 oct.	12 octobre.	16 octobre.	18 octobre.	21 octobre.	22 octobre	24 octobre.	25 octo	25 octo
3 nov.	5 nov.	18 nov.	22 novembre.	23 novembre.	25 nov.	10 nov.	11 novembre.	16 novembre.	23 nov.	23 —	30 —	26 —	30 —	1 <sup>er</sup> nov.	4 nov.	5 nov.	7 nov.	8 nov.	8 nov.
17 —	19 —	18 nov.	22 novembre.	23 novembre.	25 nov.	8 déc.	9 décembre.	14 décembre.	21 déc.	6 nov.	13 nov.	9 nov.	13 nov.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	22 —
1 <sup>er</sup> déc.	3 déc.	16 déc.	20 décembre.	21 décembre.	23 déc.	8 déc.	9 décembre.	14 décembre.	21 déc.	20 —	27 —	23 —	27 —	29 —	2 déc.	3 déc.	5 déc.	6 déc.	6 déc.
15 —	17 —	16 déc.	20 décembre.	21 décembre.	23 déc.	5 janvier.	6 janvier.	11 janvier.	18 janvier.	4 déc.	11 déc.	7 déc.	11 déc.	13 déc.	16 —	17 —	19 —	20 —	20 —
29 —	31 —	16 déc.	20 décembre.	21 décembre.	23 déc.	5 janvier.	6 janvier.	11 janvier.	18 janvier.	18 —	25 —	21 —	25 —	27 —	30 —	31 —	2 janvier.	3 janvi	3 janvi

\* Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 15.)  
 \*\* Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 19.)

\*\*\* Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 21.)  
 \*\*\*\* Coïncidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 24.)



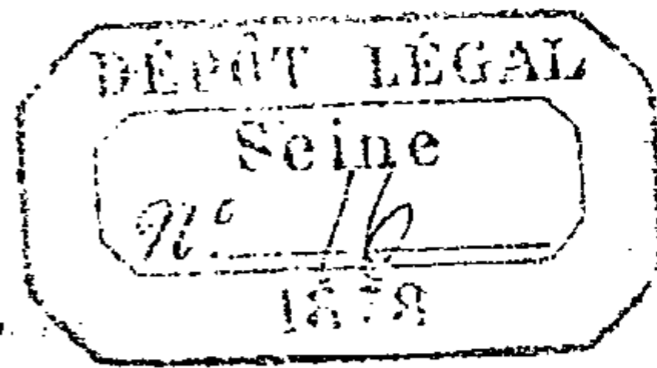
RETOUR.

YOKOHAMA A HONG-KONG.				SHANG-HAI A HONG-KONG.				HONG-KONG A MARSEILLE.												
NAMA.	HONG-KONG *.	SHANG-HAI.	HONG-KONG *.	HONG-KONG.	SAIGON.		SINGAPORE.		POINTE-DE-GALLES.		COLOMBO.	ADEN.		SUEZ.	PORT-SAÏD.	NAPLES.		MARSEILLE.		
Part.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.		
1	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		
JDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	JEUDI.	SAMEDI.	MARDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	VENDREDI.		SAMEDI.		
Janvier.	9 janvier.	5 janvier.	9 janvier.	11 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	8 février.	2 février.	3 février.	8 février.	9 février.	14 février.	15 février.	15 février.		
—	23 —	19 —	23 —	25 —	28 —	29 —	31 —	1 <sup>er</sup> février.	7 février.	8 février.	8 février.	16 —	17 —	22 —	23 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	1 <sup>er</sup> mars.		
—	6 février.	2 février.	6 février.	8 février.	11 février.	12 février.	14 février.	15 —	21 —	22 —	—	2 mars.	3 mars.	8 mars.	9 mars.	14 mars.	15 —	15 —		
—	20 —	16 —	20 —	22 —	25 —	26 —	28 —	1 <sup>er</sup> mars.	7 mars.	8 mars.	8 mars.	16 —	17 —	22 —	23 —	28 —	29 —	29 —		
—	6 mars.	2 mars.	6 mars.	8 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.	15 —	21 —	22 —	—	30 —	31 —	5 avril.	6 avril.	11 avril.	12 avril.	12 avril.		
—	20 —	16 —	20 —	22 —	25 —	26 —	28 —	29 —	4 avril.	5 avril.	5 avril.	13 avril.	14 avril.	19 —	20 —	25 —	26 —	26 —		
—	3 avril.	30 —	3 avril.	5 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.	12 avril.	18 —	19 —	—	27 —	28 —	3 mai.	4 mai.	9 mai.	10 mai.	10 mai.		
—	17 —	13 avril.	17 —	19 —	22 —	23 —	25 —	26 —	2 mai.	3 mai.	—	11 mai.	12 mai.	17 —	18 —	23 —	24 —	24 —		
DI (1).	DIMANCHE (1)	MERCREDI (1)	DIMANCHE (1)	MARDI (1)	SAMEDI (1)	DIMANCHE (1)	MERCREDI (1)	JEUDI (1)	JEUDI (1)	VENDREDI (1)	—	—	—	—	—	JEUDI.	VENDREDI.	—		
—	27 avril.	23 avril.	27 avril.	29 avril.	3 mai.	4 mai.	7 mai.	8 mai.	15 mai.	16 mai.	—	25 —	26 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.		
—	11 mai.	7 mai.	11 mai.	13 mai.	17 —	18 —	21 —	22 —	29 —	30 —	—	8 juin.	9 juin.	14 juin.	15 —	19 —	20 juin.	21 —		
—	25 —	21 —	25 —	27 —	31 —	1 <sup>er</sup> juin.	4 juin.	5 juin.	12 juin.	13 juin.	—	22 —	23 —	28 —	29 —	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.		
—	8 juin.	4 juin.	8 juin.	10 juin.	14 juin.	15 —	18 —	19 —	26 —	27 —	—	6 juillet.	7 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	17 —	18 —	19 —		
—	22 —	18 —	22 —	24 —	28 —	29 —	2 juillet.	3 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	—	20 —	21 —	26 —	27 —	31 —	1 <sup>er</sup> août.	2 août.		
—	6 juillet.	2 juillet.	6 juillet.	8 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	16 —	17 —	24 —	25 —	—	3 août.	4 août.	9 août.	10 août.	14 août.	15 —	16 —		
—	20 —	16 —	20 —	22 —	26 —	27 —	30 —	31 —	7 août.	8 août.	—	17 —	18 —	23 —	24 —	28 —	29 —	30 —		
—	3 août.	30 —	3 août.	5 août.	9 août.	10 août.	13 août.	14 août.	21 —	22 —	—	31 —	1 <sup>er</sup> sept.	6 septembre.	7 septembre.	11 sept.	12 sept.	13 sept.		
—	17 —	13 août.	17 —	19 —	23 —	24 —	27 —	28 —	4 septembre.	5 septembre.	—	14 septemb.	15 —	20 —	21 —	25 —	26 —	27 —		
—	31 —	27 —	31 —	2 septembre.	6 septembre.	7 sept.	10 septembre.	11 sept.	18 —	19 —	—	28 —	29 —	4 octobre.	5 octobre.	9 octobre.	10 nov.	11 oct.		
—	14 septembre.	10 septembre.	14 septembre.	16 —	20 —	21 —	24 —	25 —	2 octobre.	3 octobre.	—	12 octobre.	13 oct.	18 —	19 —	23 —	24 —	25 —		
—	28 —	24 —	28 —	30 —	4 octobre.	5 oct.	8 octobre.	9 oct.	16 —	17 —	—	26 —	27 —	1 <sup>er</sup> novembre.	2 novembre.	6 nov.	7 nov.	8 nov.		
JDI.	JEUDI.	DIMANCHE.	JEUDI.	SAMEDI.	MARDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	—	—	—	—	VENDREDI.		—		
Octobre.	16 oct.	12 octobre.	16 octobre.	18 octobre.	21 octobre.	22 octobre.	24 octobre.	25 octobre.	31 octobre.	1 <sup>er</sup> nov.	—	9 nov.	10 nov.	15 —	16 —	21 novembre.	22 —	22 —		
—	30 —	26 —	30 —	1 <sup>er</sup> nov.	4 nov.	5 nov.	7 nov.	8 nov.	14 nov.	15 —	15 novembre.	23 —	24 —	29 —	30 —	5 décemb.	6 déc.	6 déc.		
—	13 nov.	9 nov.	13 nov.	15 —	18 —	19 —	21 —	22 —	28 —	29 —	—	7 déc.	8 déc.	13 décembre.	14 décembre.	19 —	20 —	20 —		
—	27 —	23 —	27 —	29 —	2 déc.	3 déc.	5 déc.	6 déc.	12 déc.	13 déc.	13 décembre.	21 —	22 —	27 —	28 —	2 janvier.	3 janvier.	3 janvier.		
—	11 déc.	7 déc.	11 déc.	13 déc.	16 —	17 —	19 —	20 —	26 —	27 —	—	4 janvier.	5 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	16 —	17 —	17 —		
—	25 —	21 —	25 —	27 —	30 —	31 —	2 janvier.	3 janvier.	9 janvier.	10 janvier.	10 janvier.	18 —	19 —	24 —	25 —	30 —	31 —	31 —		

Coincidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 21.)  
 Coincidence avec le paquebot de la ligne principale de Hong-Kong à Marseille. (Voir colonne 24.)

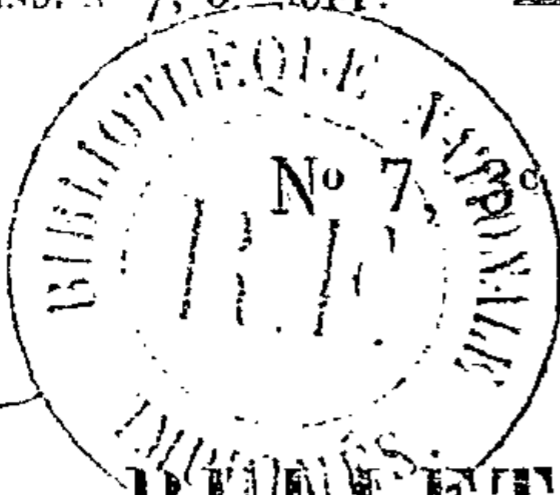
(1) Pour les voyages effectués de mai à septembre, pendant la mousson de S. O., il est tenu compte d'une avance de 5 jours au départ de Yokohama, de 4 jours à ceux de Shang-Hai et Hong-Kong, de 3 jours à ceux de Saïgon, de 2 jours à ceux de Singapour, et de 1 jour à celui de Pointe-de-Galles.





1878.

N° 17.



SUPPLÉMENT.

# BULLETIN MENSUEL

DES

# POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

NOVEMBRE 1878.

## SOMMAIRE.

	Pages.
NOTIFICATIONS DIVERSES.	
NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois.....	434
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	434
INTRODUCTION de l'escale de Cherbourg dans l'itinéraire des paquebots de Southampton au Brésil et à la Plata.....	436
LIGNE de Hambourg à Buenos-Ayres.....	436
PROLONGATION des délais accordés pour l'envoi à la direction et au ministère des finances des expéditions du bordereau n° 12 bis et des pièces à l'appui.....	437
DISPOSITIONS exceptionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année.....	437
RELEVÉ des mandats réclamés.....	438
CONCESSION de franchises.....	442

### NOTIFICATIONS DIVERSES.

EXPLOITATION  
POSTALE.

2<sup>e</sup> DIVISION.

Bureau  
de la  
correspon-  
dance  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

#### NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE AUSTRO-HONGROIS.

Les agents devront opérer sur la nomenclature des bureaux de poste austro-hongrois, annexée au Tarif général n° 1185, les modifications suivantes :

I.

*Bureaux nouvellement créés à ajouter à la nomenclature.*

Brodki .....	Galicie.
Böhmisch-Eisenstein Bahnhof (gare).....	Bohême.
Iserthal .....	Bohême.

II.

*Bureaux supprimés à biffer sur la nomenclature.*

Bajaschestie.....	Bukowine.
Dornfeld .....	Galicie.
Pedrares in Abtei.....	Tyrol.
Podmoklice.....	Bohême.
Vomperbach.....	Tyrol.

EXPLOITATION  
POSTALE.

2<sup>e</sup> DIVISION.

Bureau  
de la  
correspon-  
dance  
étrangère  
et des  
services  
maritimes.

#### NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux (annexe du Tarif général n° 1185) :

#### CRÉATION DE BUREAUX.

*Londres.*

London Stile, Turnham Green.	
S'-Paul's Road, Bow.....	E.

*Angleterre.*

Blackburn Road. R. O.	Darwen.	Lancashire.
Burbage.	Hinckley.	Leicestershire.
Burghfield Common.	Reading.	Berks.
Earley.	Reading.	Berks.
Fishergate Hill. R. O.	Preston.	Lancashire.
Gaul Road. R. O.	Stafford.	Staffordshire.
High Town. R. O.	Luton.	Bedfordshire.
Lostock Hall.	Preston.	Lancashire.
New Street. R. O.	Burton on Trent.	Staffordshire.
North Shore. R. O.	Blackpool.	Lancashire.
Seedley. R. O.	Manchester.	Lancashire.
Thatto Heath.	Prescot.	Lancashire.
Winshill.	Burton on Trent.	Staffordshire.

*Irlande.*

Shillelagh.	Gorey.	Wexford.
-------------	--------	----------

MODIFICATIONS.

*Londres.*

A la suite de Hackney Road E, remplacer « (n° 311) » par « (n° 317) ».

*Angleterre.*

A la suite de Steeple Bumpstead, remplacer, dans la 2° colonne, « Newmarket » par « Haverhill, » et, dans la 3° colonne, « Cambridge-shire » par « Essex ».

SUPPRESSIONS.

*Angleterre.*

Clifton Terrace. R. O.	Bradford.	Yorkshire.
------------------------	-----------	------------

---

EXPLOITATION POSTALE.  
2<sup>e</sup> DIVISION.  
Bureau de la correspondance étrangère et des services maritimes.

INTRODUCTION DE L'ESCALE DE CHERBOURG DANS L'ITINÉRAIRE DES PAQUEBOTS DE LA LIGNE DE SOUTHAMPTON AU BRÉSIL ET À LA PLATA.

Les paquebots anglais partant de Southampton, le 9 pour le Brésil et le 27 pour la Plata, relâchent depuis quelque temps à Cherbourg le 10 et le 28. Cette escale, toutefois, est facultative.

Les correspondances pour le Brésil et la Plata, déposées dans le service en temps utile, sont donc acheminées sur Cherbourg par l'intermédiaire du bureau ambulant de Paris à Cherbourg, savoir : les correspondances pour le Brésil, par le départ du 9 au soir (de Paris), et les correspondances pour l'Uruguay et la République Argentine, par le départ du 27 au soir (de Paris).

Les agents sont invités à prendre note de cette indication pour les renseignements à fournir au public. Mais il importe de ne pas perdre de vue que, comme la compagnie anglaise est libre de ne pas toucher à Cherbourg, ce service n'a, jusqu'à présent, qu'un caractère facultatif.

EXPLOITATION POSTALE.  
2<sup>e</sup> DIVISION.  
Bureau de la correspondance étrangère et des services maritimes.

LIGNE DE HAMBOURG À BUENOS-AYRES.

Une ligne mensuelle de paquebots vient d'être établie entre Hambourg et la Plata, avec escale à Bordeaux au départ d'Europe, le 1<sup>er</sup>, quand le mois a 31 jours, et le 2, quand il a 30 jours.

Jusqu'à nouvel ordre, les correspondances pour l'Uruguay et la République Argentine portant indication de cette voie seront seules acheminées au moyen des paquebots dont il s'agit.

ANNOTATIONS À LA NOMENCLATURE G.

Pages v et xiv, n<sup>os</sup> 27 et 99, en regard de Buenos-Ayres et de Montevideo, inscrire, dans les colonnes 3 à 10 :

3	4	5	6	7	8	9	10
Bordeaux (c).	Voie des paq. hamb.	Le 1 <sup>er</sup> ou le 2.	Idem.	24 jours.	"	"	"

Modifier ainsi qu'il suit le renvoi (c) qui figure au bas des pages 24 et 25.

(c) La voie d'Anvers, la voie des paquebots belges et la voie de Bordeaux et des paquebots hambourgeois ne sont employées que sur la demande des envoyeurs.

DIVISION  
de la  
COMPTABILITÉ.

PROLONGATION DES DÉLAIS ACCORDÉS POUR L'ENVOI À LA DIRECTION ET  
AU MINISTÈRE DES FINANCES DES EXPÉDITIONS DU BORDEREAU N° 12 *BIS*  
ET DES PIÈCES À L'APPUI.

Bureau  
de  
l'ordonnan-  
cement  
des  
dépenses.

L'article 1155 de l'Instruction générale prescrit au receveur principal d'envoyer, le 6 du mois, l'original et deux copies du bordereau n° 12 *bis*, au directeur du département, et l'article 1464 de la même instruction fixe au 7 du mois l'envoi au Ministère des finances (Direction générale de la comptabilité publique), par le chef de service, d'une des expéditions du document dont il s'agit.

Par suite de nombreuses créations d'établissements de poste et aussi de la fusion des deux services, ces délais étaient devenus insuffisants et il était presque impossible de s'y renfermer.

Afin de donner aux receveurs principaux et aux directeurs le temps nécessaire pour établir et vérifier la comptabilité départementale, il a été décidé, sur l'avis conforme de la Direction générale de la comptabilité publique, qu'à l'avenir les expéditions du bordereau n° 12 *bis* et les pièces à l'appui seraient envoyées le 8 du mois, au lieu du 6, au directeur, et que celui-ci adresserait le 10 au plus tard, au lieu du 7, l'expédition destinée au Ministère des finances avec toutes les pièces justificatives.

Il est bien entendu que ces nouveaux délais ne pourront jamais être dépassés.

ANNOTATIONS À L'INSTRUCTION GÉNÉRALE (ÉDITION COMPLÈTE).

Art. 1155. — 4° ligne : remplacer le chiffre 6 par le nombre 8.

Art. 1159. — 4° ligne : même correction.

Art. 1464. — 11° ligne : mettre à la place du chiffre 7 le nombre 10.

MINISTÈRE  
des  
FINANCES.

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES À L'OCCASION DU RENOUVELLEMENT  
DE L'ANNÉE.

POSTES  
et  
TÉLÉGRAPHES.

EXPLOITATION  
POSTALE.

1<sup>re</sup> DIVISION.

1<sup>er</sup> BUREAU.

Correspon-  
dances  
intérieures.

Les dispositions exceptionnelles adoptées, depuis 1873, pour faciliter le travail des bureaux ambulants pendant la période du renouvellement de l'année, devront être mises en vigueur cette année comme les années précédentes.

Ces dispositions sont détaillées aux pages 396 et 397 du Bulletin mensuel n° 57 du mois de décembre 1873.

Les agents sont invités à s'y conformer ponctuellement.

DIVISION  
de la  
COMPTABILITÉ.

Bureau  
des articles  
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

*Relevé des mandats de poste réclamés.*

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
23 novemb. 1878.	Clairvaux.....	15 octobre 1878.	226	MM. Bosc.....	Le greffier civil....	Caen.....	4 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
Idem.....	Balleroy.....	19 nov....	"	Guilbert...	MM. Marie.....	Paris.....	15 00
Idem.....	Marans.....	12 nov....	268	Attrel....	Grandjon....	Idem.....	6 00
Idem.....	Bourges.....	16 nov....	372	Beaubois..	Fischer.....	Idem.....	16 00
Idem.....	Baumont-s.-Sarthe.	17 sept....	166	Nicolas....	Nicolas, soldat.	Côteuil.....	15 00
Idem.....	Saint-Léger-sous-Beuvray.	1 <sup>er</sup> sept....	3	Gagnaud..	Jaut, soldat..	Nîmes.....	10 06
Idem.....	Beaumont-s.-Sarthe	14 nov....	295	Mercier...	Aubert, soldat.	Charenton....	20 00
Idem.....	Bagnères-de-Bigorre.	9 nov....	168	Rousseau...	Leroy.....	Paris.....	100 00
Idem.....	Riom.....	21 octobre.	372	Benard....	Roucoulet....	Vervins.....	2 00
Idem.....	Fay-aux-Loges....	22 octobre.	27	Paris.....	Paris.....	Brest.....	30 00
Idem.....	Seclin.....	31 octobre.	108	M <sup>lle</sup> Pollart....	Pollart.....	Saint-Germain-en-Laye.	5 00
Idem.....	Lorris.....	7 nov....	51	MM. Lebeau...	Phillbert.....	Paris.....	3 00
Idem.....	Caudry.....	3 nov....	167	Fontaine..	Administ <sup>on</sup> de l'Écho du Nord.	Lille.....	17 67
Idem.....	Uriage.....	22 nov....	78	Roujet....	MM. Roujet.....	Belfort.....	15 00
Idem.....	Issoudun.....	8 octobre..	51	Lagorse...	Thabourin....	Paris.....	10 00
Idem.....	Blois.....	31 octobre.	60	Franck Lambert.	Baudouin....	Ouzouer-le-Marché.	63 00
Idem.....	Montrichard.....	11 nov....	266	M <sup>c</sup> de Baillou..	Duchât.....	Troyes.....	13 50
Idem.....	Nouan-le-Fuzelier.	4 nov....	"	MM. Vergnas...	Ménoury.....	Montliéry....	109 00
Idem.....	Saint-Étienne....	14 octobre.	299	Fabrot...	Journal l'Éclaircur financier.	Paris.....	2 15
Idem.....	Montbrison.....	21 octobre.	142	Balay.....	M <sup>lle</sup> du Brus....	Idem.....	25 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	11 nov....	240	M <sup>me</sup> Pont.....	MM. Pont.....	Bagnères-de-B <sup>re</sup> .	50 00
Idem.....	_____ 2..	12 nov....	252	M. Thibault..	Audiat.....	Moulins.....	10 00
Idem.....	_____ 5..	7 nov....	96	M <sup>me</sup> Couturier..	M <sup>me</sup> Couturier....	Buzançais....	10 00
Idem.....	_____ 5..	Idem.....	97	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	_____ 7..	14 nov....	224	M. Debarre...	MM. Debarre:....	Lesparre.....	80 00
Idem.....	_____ 25.	4 nov....	5	M <sup>me</sup> Lemonnier.	Waslop.....	Idem.....	3 00
Idem.....	Maisons-Alfort...	8 nov....	281	M <sup>me</sup> Roblin....	M <sup>me</sup> Sœur.....	Bazoches-du-M.	50 00
Idem.....	Verdun-sur-Gar <sup>ne</sup> ..	20 octobre.	227	MM. Aubinel...	M. Aubinel, soldat	Pau.....	10 60
Idem.....	Salins-d'Hyères...	11 nov....	98	Bercier....	M <sup>me</sup> Bercier.....	Aix-en-P <sup>ce</sup> ....	6 00
Idem.....	Sables-d'Olonne..	15 nov....	194	Raimondeau	M <sup>me</sup> Raimondeau..	Saint-Nazaire..	80 00
25 novemb.	Cerisiers.....	22 juillet..	86	Gérard....	MM. Gérard, marin.	Saïgon.....	10 00
Idem.....	Le Catelet.....	16 nov....	"	Moisson...	Dueroq.....	Flavy-le-Martel.	8 50
Idem.....	Saint-Pierre-ville..	26 octobre.	152	Chaffail...	Pauchard.....	Valence.....	8 80





MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICE VÉTÉRINAIRE SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE.

ÉTAT N° 15

INDIQUANT LE RESSORT DES INSPECTIONS VÉTÉRINAIRES.

Abréviation par laquelle le présent état est désigné dans la col. 5 du tableau n° 3 : Ress. d'insp. vétér.

1 <sup>er</sup> ressort..... (Paris.)	2 <sup>e</sup> corps d'armée.		7 <sup>e</sup> corps d'armée.
	3 <sup>e</sup> corps d'armée.	7 <sup>e</sup> ressort..... (Lyon.)	8 <sup>e</sup> corps d'armée.
2 <sup>e</sup> ressort..... (Paris.)	5 <sup>e</sup> corps d'armée.		14 <sup>e</sup> corps d'armée et gouvernement de Lyon.
3 <sup>e</sup> ressort..... (Paris.)	Gouvernement de Paris.		13 <sup>e</sup> corps d'armée.
	4 <sup>e</sup> corps d'armée.	8 <sup>e</sup> ressort..... (Montpellier.)	15 <sup>e</sup> corps d'armée.
4 <sup>e</sup> ressort..... (Rennes.)	10 <sup>e</sup> corps d'armée.		16 <sup>e</sup> corps d'armée.
	11 <sup>e</sup> corps d'armée.		12 <sup>e</sup> corps d'armée.
5 <sup>e</sup> ressort..... (Saumur.)	9 <sup>e</sup> corps d'armée.	9 <sup>e</sup> ressort..... (Bordeaux.)	17 <sup>e</sup> corps d'armée.
	1 <sup>er</sup> corps d'armée.		18 <sup>e</sup> corps d'armée.
6 <sup>e</sup> ressort..... (Châlons.)	6 <sup>e</sup> corps d'armée.	10 <sup>e</sup> ressort..... (Alger.)	19 <sup>e</sup> corps d'armée.

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
25 novemb. 1878.	Chesley .....	16 novemb. 1878.	179	MM. Chavance..	Banque des Fonds publics.	Paris.....	5 <sup>r</sup> 00.
Idem.....	Marseille.....	19 nov....	161	Dupont. . .	MM. Dupont.....	Béziers.....	30 00
Idem.....	Tréguier.....	7 nov....	252	Jegou.....	Jegou.....	Poitiers.....	100 00
Idem.....	Giat.....	28 octobre.	93	Allochon..	Richard, soldat	Nice.....	30 00
Idem.....	Pontanevaux.....	18 nov....	68	Fournet... Vilpelle...	Le journ. le Figaro.. MM. Brun.....	Paris..... Idem.....	13 00 131 40
Idem.....	Meaux.....	12 nov....	368	M <sup>lle</sup> Desrosières.	de l'Enf <sup>t</sup> -Flour	Cherbourg....	4 00
Idem.....	Le Crotoy.....	7 nov....	28	M <sup>me</sup> L'Homme..	M <sup>me</sup> Quervelles...	Compiègne....	20 00
Idem.....	Ressons.....	21 octobre.	104	MM. Ertaud...	M <sup>me</sup> Ertaud.....	Pont-Rousseau.	300 00
Idem.....	Dunkerque.....	18 nov....	245	Lebrun.....	M. Calvet.....	Paris.....	10 00
Idem.....	La Neuville-Roi...	3 nov....	52	M <sup>lle</sup> Aumond...	M <sup>me</sup> Aumond.....	Bayeux.....	20 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1..	1 <sup>er</sup> nov....	100	Le Tapis-Rouge..	M. le Maire.....	Corbeil.....	5 00
Idem.....	4..	14 nov....	181	M <sup>me</sup> Chopin...	M <sup>me</sup> Verlouvet...	Montmirail...	25 00
Idem.....	7..	16 nov....	272	MM. Prévost...	MM. Prévost, soldat	Montbéliard...	5 00
Idem.....	22.	14 octobre.	49	Gauthier..	Idiert.....	Bayonne.....	160 00
Idem.....	22.	12 nov....	298	Dax.....	Dax.....	Mayenne.....	15 00
Idem.....	La Chap.-S <sup>t</sup> -Denis.	18 nov....	131	Pelloy... Veynel...	Pelloy, soldat. M <sup>me</sup> Fescay.....	Angoulême.... Ussel.....	10 00 20 00
Idem.....	Clamart.....	7 nov....	207	Schmidt...	M. Schmidt, marin	Gorée.....	10 00
Idem.....	Levallois.....	13 nov....	253	M <sup>me</sup> Protin...	M <sup>me</sup> Protin.....	Montmédy....	6 00
Idem.....	Vaugirard 1 <sup>o</sup> .....	16 juillet..	264	MM. Robin....	MM. Robin, soldat.	Troyes.....	10 00
Idem.....	Idem.....	28 octobre.	222	Hiveau...	Berger-Levrault	Nancy.....	40 00
Idem.....	Velluire.....	15 sept...	63	Ventura...	Raffalli.....	Piedicroce....	50 00
Idem.....	Remiremont.....	8 octobre..	18	Djilali....	Sarbi.....	Mostaganem...	10 00
Idem.....	Guelma.....	5 octobre.	404	Pigache...	Le Direct <sup>r</sup> du Petit Journal.	Paris.....	12 00
Idem.....	Oran.....	2 nov....	35	Métais....	MM. Métais.....	Hesdin.....	5 00
Idem.....	At.delys.....	13 nov....	14	Prouff....	Breton.....	Paris.....	100 00
Idem.....	Fleury-s.-Andelle..	Idem.....	10	Lauga....	Lauga.....	Libourne.....	5 00
Idem.....	Saint-Thégonnee..	19 nov....	1	Botelho...	Vanderbusch..	Paris.....	20 00
Idem.....	Margaux.....	29 octobre.	257	Labouthe..	Moreau.....	Poitiers.....	3 00
Idem.....	Montpellier.....	15 nov....	292	Duchenu..	Le Moniteur vini- cole.	Paris.....	5 00
Idem.....	Châteauroux.....	17 octobre.	319	Blanc....	Journal l'Univers..	Idem.....	15 00
Idem.....	Cour-Cheverny...	21 octobre.	126	Gras.....	M <sup>me</sup> Gras.....	Cambrai.....	40 00
26 nov...	Gendrey.....	13 nov....	101	M <sup>lle</sup> Mazinka..	M <sup>me</sup> Domat.....	Paris.....	100 00
Idem.....	Bohain.....	28 octobre.	325	M <sup>me</sup> Guichard..	MM. Yves Guichard.	Brest.....	10 00
Idem.....	Angoulême.....	13 octobre.	110	M <sup>me</sup> Martin...	Mélanoepec....	Paris.....	25 00
Idem.....	Saint-Nazaire-sur-Loire.	7 nov....	384	MM. Arthus...	M <sup>me</sup> Charlet.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Vaucouleurs.....	2 nov....	"	Vigneron..	MM. Vigneron...	Denai.....	10 00
Idem.....	Lorient.....	8 nov....	58	Caudrelier..	Caudrelier...	Besançon.....	5 00
Idem.....	Cambrai.....	6 nov....	179	Lumière...	Chapron.....	Paris.....	14 50
Idem.....	Crévecœur.....	16 nov....	186	Jourdan...	Jourdan.....	Toulon.....	10 00
Idem.....	Lyon.....	18 nov....	"	Pinocelli..	Arnaud.....	Barcelonnette..	20 00
Idem.....	Maniers.....	27 octobre.	15	M <sup>me</sup> Gollet....	Lepriel.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Mâcon.....	26 octobre.	"	MM. Guérin...	M. le Maire.....	S <sup>t</sup> -Germ <sup>n</sup> -en-L.	2 55
Idem.....	Chelles.....	16 nov....	"	Guillaume..	M <sup>lle</sup> Vernier.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Saint-Cloud.....	24 octobre.	48	Breton....	M <sup>e</sup> Breton.....	Toulon-sur-Mer	20 00
Idem.....	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	20 nov....	213	M <sup>me</sup> Maigre...	M. le Maire.....	Batna.....	5 00
Idem.....	Paris, caisse.....	5 octobre.	217	M <sup>lle</sup> Berthelot.	M <sup>me</sup> Berthelot....	La Châtre....	20 00
Idem.....	Idem.....	24 octobre.	268	M. Droneuc..	MM. Scribot.....	Villers-Cotterets	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	9 nov....	28	M <sup>lle</sup> Becheret..	Becheret.....	Montereau....	10 00
Idem.....	Arceuil.....	31 octobre.	118	MM. Guyenot..	Le Nouveau Journal républicain.	Paris.....	18 00
Idem.....	Batignolles 1 <sup>o</sup> ...	3 nov....	86	Guérin....	MM. Guérin, soldat.	Maillé.....	10 00
Idem.....	Passy 2 <sup>o</sup> .....	16 nov....	274	Armand...	Gentey.....	Marseille.....	21 37
Idem.....	Saint-Julien-P <sup>ars</sup> ..	19 sept...	209	Blauvac...	Blauvac, soldat	Le Mans.....	20 00
Idem.....	Sorgues.....	10 octobre.	324				
Idem.....	Saint-Didier.....	9 nov....	34				

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
26 nov. 878	La Tour-d'Aignes.	20 oct. 878	104	M <sup>me</sup> de la Paquerie	MM. de la Paquerie.	Paris.....	7 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
Idem.....	Chablis.....	18 nov. ...	186	MM. Loisy.....	Norblin.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Sens-s.-Yonne.....	12 nov. ...	"	Nézoulet..	Thabaucin....	Idem.....	6 00
Idem.....	Périgueux.....	26 octobre.	79	Sauverèche	M <sup>me</sup> sœur St-Henry.	Eymet.....	14 00
Idem.....	Bergerac.....	2 nov. ...	241	Ceste.....	MM. Ceste.....	Périgueux....	10 00
Idem.....	La Chaux-Neuve..	29 octobre.	78	Bourgeois..	Lagarde.....	Gergy.....	20 00
Idem.....	Frontignan.....	8 nov. ...	76	Clément...	Barral.....	Romans.....	100 00
Idem.....	Saint-Pons.....	28 octobre.	90	Baccon....	Baccon, soldat.	Orange.....	9 00
Idem.....	Pellevoisin.....	17 nov. ...	101	Charon....	Charon, soldat	Lunéville....	10 00
Idem.....	Chambon - Feuge-rolles.	16 nov. ...	205	Dauchey...	Dauchez, soldat	Orléans.....	55 00
Idem.....	Blois.....	30 octobre.	27	Girault....	Girault.....	Paris.....	25 00
27 nov. ...	Étreux.....	18 nov. ...	242	Delannoy..	Mag. du P.-Neuf..	Idem.....	70 00
Idem.....	Oulchy.....	10 nov. ...	150	Roydier...	M. Rodier.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Moux.....	21 octobre.	240	M <sup>me</sup> Dupré....	Mont-de-Piété....	Béziers.....	15 00
Idem.....	Monthieu.....	31 octobre.	246	Gabilleaud.	MM. Duces.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Le Pin.....	5 nov. ...	46	MM. Gameau..	Gameau.....	Montpellier...	20 00
Idem.....	Châtelaudren....	2 nov. ...	364	Plusquellec	Plusqueller...	Paris.....	5 00
Idem.....	Vic-en-Bigorre...	9 octobre..	157	Contre....	M <sup>lle</sup> Contre.....	Ancizan.....	10 00
Idem.....	Marly-le-Roi.....	28 octobre.	191	M <sup>me</sup> Gegou....	MM. Mordelet....	Guingamp....	50 00
Idem.....	Deuil.....	13 nov. ...	52	MM. Michel...	Leroi.....	Coulanges....	45 00
Idem.....	Amiens.....	19 nov. ...	194	Bordier...	M <sup>me</sup> Dumont.....	Paris.....	83 25
Idem.....	Lyon-Croix-Rousse.	6 nov. ...	283	Aimard...	M. Aimard, soldat.	Tarascou....	10 00
Idem.....	Tournus.....	17 nov. ...	"	Gaillard...	M <sup>me</sup> Ferré v. Gaillar	Paris.....	50 00
Idem.....	Sézanne.....	14 octobre.	126	M <sup>lle</sup> Lacroix...	Direction du grand Mont-de-Piété.	Idem.....	14 00
Idem.....	Idem.....	26 octobre.	199	MM. Maltrait..	MM. Errat.....	Mont-Valérien .	5 00
Idem.....	Idem.....	6 nov. ...	250	Labarre...	Dorgeot.....	Fontainebleau .	4 00
Idem.....	Senlis.....	18 nov. ...	172	de Meslé ..	M <sup>me</sup> de Meslé....	Troyes.....	30 00
Idem.....	Longni.....	5 nov. ...	39	M <sup>me</sup> Lemonnier.	M. Sénéchal....	Sées.....	11 00
Idem.....	Paris, caisse.....	Idem.....	109	MM. Stumph...	M <sup>me</sup> Stumph.....	Chaussailles...	50 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1..	14 nov. ...	372	Godchaux..	MM. Desallais...	Soissons.....	34 41
Idem.....	———— n° 17	15 nov. ...	233	Auger.....	Provost.....	Pleurs.....	21 25
Idem.....	———— n° 23	13 nov. ...	282	Godart....	Godart.....	Saint-Mihiel..	10 00
Idem.....	Bourg-la-Reine...	20 nov. ...	51	M <sup>me</sup> Contard...	M <sup>me</sup> Héluau.....	Chemiré-le-G..	20 00
Idem.....	Saint-Ouen-sur-Seine.	12 nov. ...	69	MM. Compoin.	M. Compoin, sol- dat.	Amiens.....	40 00
Idem.....	Limoges.....	15 nov. ...	134	Rousselle..	M <sup>me</sup> Rousselle...	Paris.....	10 00
28 nov. ...	Marseille.....	20 nov. ...	276	M <sup>me</sup> Bourdillon.	MM. Bourdillon...	Idem.....	25 00
Idem.....	Vimy.....	18 sept. ...	266	MM. Lelong...	Lelong, soldat de marine,	Saint-Louis du Sénégal.	8 00
Idem.....	Nangis.....	14 octobre.	311	Bijard....	Le Directeur du <i>Petit Journal.</i>	Paris.....	24 00
Idem.....	Limonest.....	22 octobre.	76	M <sup>lle</sup> Renaud...	M <sup>me</sup> Gerbe.....	Boën.....	5 00
Idem.....	La Motte - Saint-Avy.	23 octobre.	168	M <sup>me</sup> Dulas....	Directeur du <i>Monit. des dames et d.</i>	Paris.....	12 00
Idem.....	Amance.....	12 nov. ...	315	M <sup>me</sup> Billerey..	MM. Billerey...	Lyon.....	12 00
Idem.....	Heslin.....	23 nov. ...	4	MM. Soyez....	Soyez.....	Paris.....	300 00
Idem.....	Vannes.....	29 octobre.	370	Garigon...	M <sup>me</sup> Burdiat.....	Idem.....	19 00
Idem.....	Lorient.....	6 octobre..	"	M <sup>me</sup> Gallois...	MM. Gallois.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Cysoing.....	18 octobre.	365	MM. Mortreux..	Mortreux.....	Besançon.....	8 00
Idem.....	Fresnes-Nord...	23 octobre.	191	Drumout..	Drumont.....	Blois.....	10 00
Idem.....	Nantes.....	11 nov. ...	257	M <sup>me</sup> Lagrange..	M <sup>lle</sup> Gabrielle...	Paris.....	55 00
Idem.....	Idem.....	24 nov. ...	"	M <sup>me</sup> Duvaux...	M <sup>lle</sup> Duvaux.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Bourbonne - les-Bains.	17 nov. ...	171	MM. Magnin...	MM. Magnin.....	Idem.....	100 00
Idem.....	Valenciennes...	15 nov. ...	26	Duvinage..	Gouy-Duvinage	Toulon.....	100 00
Idem.....	Beauvais.....	18 nov. ...	176	Lemaire...	Renard père fils	Fresnes-Nord..	150 00
Idem.....	Attichy.....	1 <sup>er</sup> nov. ...	14	Georges...	Georges.....	Hirson.....	30 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
28 n° 1878	Paris, bureau n° 2.	7 nov. 1878	209	M <sup>me</sup> Guichard...	M <sup>me</sup> Auvray.....	Épône.....	25 <sup>r</sup> 00
Idem.....	— n° 22.	19 nov....	16	MM. Rellier....	MM. Dardel.....	Magny-en-Vexin	100 00
Idem.....	Passy n° 1.....	1 <sup>er</sup> nov....	16	Chapelle...	Chapelle.....	Lyon.....	15 00
Idem.....	Ternes.....	19 octobre.	16	Girard....	Greffier du Tri- bunal civil.	Uzès.....	3 50
Idem.....	Arnac-la-Peste...	9 novemb.	16	Bassinot...	Chaumet.....	Paris.....	42 00
Idem.....	Guelma.....	5 octobre..	407	Moniere...	M <sup>me</sup> Moniere.....	Cargèse.....	60 00
Idem.....	Reuilly.....	21 octobre.	52	Feraillon.	MM. Bérault.....	Chezal-Benoît..	7 07
Idem.....	Idem.....	12 nov....	135	Ledey....	Ledey.....	St-Germain-en- Laye.	40 00
Idem.....	La Roche-Saint-Gi- droine.	21 nov....	170	Bourgeois..	Bourgeois....	Aisery.....	45 00
Idem.....	Pont-Saint-Pierre.	1 <sup>er</sup> nov....	105	Vallée....	Vallée.....	Angers.....	20 00
Idem.....	Bordeaux (Char- trons).	24 octobre.	248	Lamarque..	Lamarque....	Arthez.....	10 00
Idem.....	Pellevoisin.....	26 octobre.	80	Vincent...	Vincent.....	Vendôme.....	5 00
Idem.....	Morestel.....	28 octobre.	169	Pernet....	Pernet.....	Tarascon.....	15 00
Idem.....	Azay-le-Rideau...	13 nov....	386	Tallandier.	Tallandier....	Belfort.....	10 00
Idem.....	Roanne.....	6 octobre..	282	M <sup>me</sup> Gauthier..	Gauthier.....	Oran.....	5 00
Idem.....	Cour-Cheverny...	5 août....	11	M. Moreau...	Moreau, soldat inf <sup>te</sup> de ma- rine.	La Guadeloupe.	5 00
29 novem.	La Rochelle.....	18 nov....	111	M <sup>me</sup> Magnan...	Le Tapis-Rouge....	Paris.....	14 65
Idem.....	Paris, bureau n° 2.	26 octobre.	233	Hitz.....	M <sup>me</sup> Hitz.....	Biarritz.....	20 00
Idem.....	— n° 2.	23 nov....	279	Bauché....	Hémery.....	Paris.....	8 00
Idem.....	— n° 7.	2 novemb.	173	MM. Blotta....	M. Blotta, soldat.	Monthéliard...	5 00
Idem.....	Saint-Mandé.....	16 nov....	173	Chaulaira..	M <sup>me</sup> Salignac... ..	Marseille.....	60 00
Idem.....	Chailly-les-Marais.	19 nov....	153	Cailland...	M. Blond.....	Paris.....	21 00
Idem.....	Poitiers.....	28 nov....	271	Dumaine..	M <sup>me</sup> Dumaine.....	Tours.....	40 00
Idem.....	Châtellerault.....	12 octobre.	279	Peyrand...	MM. Courtil.....	Saint-Étienne..	15 00
Idem.....	Ouzel-el-Halley...	1 <sup>er</sup> nov....	42	Rostan....	Michelier....	Pernes.....	1 35
Idem.....	Mormant.....	10 nov....	47	Fleury....	D <sup>r</sup> de la <i>Petite</i> <i>République.</i>	Paris.....	6 00
Idem.....	Venissieux.....	12 octobre.	105	Charoyre..	Baussi.....	La Verpillière..	55 00
Idem.....	Villeneuve-sur-Lot	15 nov....	134	Rousselle..	M <sup>me</sup> Rousselle... ..	Paris.....	10 00
Idem.....	Tinchebray.....	20 nov....	125	Lemazurier	M. Lemazurier...	Idem.....	

EXPLOITATION  
POSTALE.  
1<sup>re</sup> DIVISION.  
3<sup>e</sup> BUREAU.  
Franchises,  
tarifs  
et  
contraven-  
tions.

PUBLICATION D'UN 54<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU MANUEL DES FRANCHISES. —  
FRANCHISE POSTALE DU SERVICE VÉTÉRINAIRE SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE.

Le 54<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises, publié ci-après, contient notification d'une décision du Sous-Secrétaire d'État des finances, portant concession de franchise postale pour la correspondance relative au service vétérinaire de l'armée.

54<sup>e</sup> SUPPLÉMENT AU

MANUEL DES FRANCHISES.

Les indications de ce supplément devront être reportées sur le Manuel des franchises.

Les agents trouveront joint au présent Bulletin mensuel un état présentant le ressort des inspections vétérinaires, qui devra être intercalé entre les pages 804 et 805 du Manuel.

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contre-signer leur correspondance de service. 2	SIGES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4
95	Commandants de corps d'armée.	F (en regard du contresignataire)	Vétérinaires principaux inspecteurs .....
96	Vétérinaires principaux inspecteurs.	F (au-dessous de la 6 <sup>e</sup> accolade).	Commandants de corps d'armée .....

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contre-signée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
S. B.	"	Ress. d'insp. vétér.	15	804	30 novembre 1878.
S. B.	"	Ress. d'insp. vétér.	15	804	Idem.

